

ROBERT FOURNIER

SEIGNEURIE
DE
MATANE





Seigneurie de Matane

DU MEME AUTEUR

Notes d'Histoire

Les 50 ans de la Chambre de Commerce de Matane, 1964

Baie des Sables 1869 - 1969

Histoire de la Paroisse de l'Assomption de Notre - Dame, 1969

Collaboration à :

Les Clubs Richelieu

Les 25 ans du Richelieu International, 1971

La Revue d'Histoire au pays de Matane, 1965 - 78

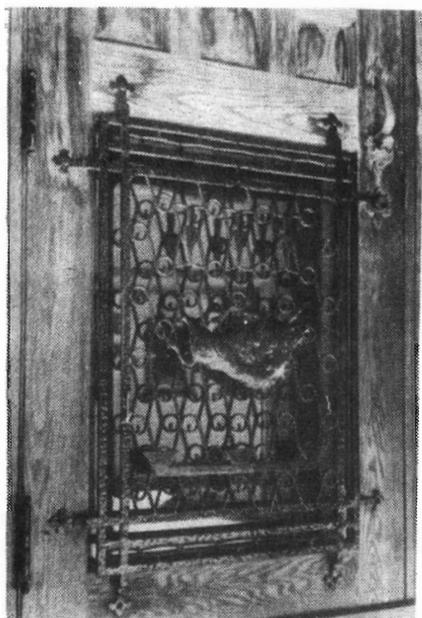
L'Histoire de Matane

Mgr Antoine Gagnon et collaborateurs 1977

IMPRIMERIE DE MATANE ENR.
MATANE
1978

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MATANE

(Les armoires du Seigneur D'Amours telles
qu'elles apparaissent à la porte de l'ancien
Hôtel de Ville de Matane).



UNE TRANCHE DE
L'HISTOIRE AU PAYS DE MATANE

Seigneurie de Matane

ROBERT FOURNIER

Collaborateurs

Mgr Antoine Gagnon

Georgy Bouffard

Louis Blanchette

S. Rose - Alice Fournier

Jean Lebel

Adéodat Murray

M. Mme Antoine Harrisson

Gilles Gagné et Pauline Cadieux

de la Voix Gaspésienne

Hugues Lajoie

Magella Girard et Michel Carrier

Photographies des objets des seigneurs

Diane Fournier, maquette de la couverture

Irène Sirois, Photo - composition

Louise Barriault et Brigitte Levasseur, secrétaires

Aux seigneurs, aux pionniers,
aux chefs religieux et civils
et à leurs successeurs

A deux seigneuresse oubliées
dans la toponymie locale:
Marie Marsolet
Jane McCallum

A nos mères, à nos épouses,
à toutes les femmes fortes de
notre histoire

A la jeunesse, espoir de demain

Préface

Chercheur infatigable, Robert Fournier a relevé le défi d'écrire une histoire de la Seigneurie de Matane. La parution de ce volume coïncide avec la fin de l'année du tricentenaire de la confirmation, en 1677, de la concession faite au Sieur Mathieu d'Amours, en 1672.

Après quelques mentions de la toponymie et de la géographie, l'auteur rappelle la venue des explorateurs, autochtones, missionnaires et pionniers, qui ont découvert ou visité Matane. Il traite aussi de façon très opportune du régime seigneurial en vigueur au pays jusqu'en 1854.

La plus grande partie du volume est consacrée aux différents seigneurs qui se sont succédé à la tête de la seigneurie. Elle rappelle l'époque lointaine du seigneur d'Amours où la traite des pelleteries et le commerce des pêcheries jouaient un rôle capital dans l'économie de la Nouvelle-France. La décennie du seigneur Donald Mc Kinnon, les débuts de concessions de terre, l'implantation agricole, avec l'arrivée des pionniers, font l'objet d'un chapitre intéressant. La période des seigneurs Fraser qui va voir le développement de la seigneurie prendre un nouvel essor du côté agricole, mais aussi industriel et commercial, occupe une place importante dans cet ouvrage.

Un chapitre est consacré à une rétrospective des progrès réalisés, au cours des ans, avec le concours des hommes et des femmes de valeur que Matane s'honore d'avoir toujours comptés dans ses rangs.

Le lecteur trouvera en annexe, des renseignements sur les liens familiaux créés entre les familles seigneuriales et la population ainsi que des dates importantes et des tableaux de personnalités qui ont marqué la vie matanaise.

Ce travail a sûrement demandé beaucoup de recherches. L'auteur a dû consacrer de nombreuses heures à consulter, archives, correspondance, registres et à recueillir photos, documents, etc. Faire le lien entre tous ces éléments de notre

histoire, souvent ébauchés mais jamais portés à terme, n'était pas tâche facile. Inutile de mentionner que Robert Fournier n'a rien négligé et s'est fait un point d'honneur de "fouiller" partout où il avait espoir de trouver ne fut-ce qu'un renseignement secondaire.

Le président de la Société d'Histoire de Matane, depuis 15 ans, avait une bonne préparation pour cette tâche qu'il s'est imposée. Il avait de plus collaboré étroitement, en 1977, à la publication d'un volume de 638 pages: "L'Histoire de Matane", édition revue et augmentée par Mgr Antoine Gagnon et des collaborateurs de "Monographie de Matane" livrée au public en 1945.

Matane doit être reconnaissante au Dr Robert Fournier de présenter cet historique de la Seigneurie de Matane qui apporte beaucoup d'éléments nouveaux sur les seigneurs, sur les pionniers et leurs successeurs. L'ensemble de cet ouvrage contribue à mettre en lumière une période marquante de l'histoire de Matane.

Jean Lebel, C.A.

Introduction

Consacrer le Volume XIII numéros 1 et 2 de la Revue d'Histoire à la Seigneurie de Matane, en faire une publication spéciale, c'est répondre à de nombreuses demandes et respecter un engagement, aussi naïf et irréfléchi qu'il ait pu être.

Après avoir, en 1977, affecté beaucoup de temps et d'énergies à la préparation et à la publication de l'Histoire de Matane, volume de 638 pages dont la majeure partie consiste en une réédition de la Monographie de Matane livrée au public en 1945, par Mgr Antoine Gagnon - qui en 1977 a revu, corrigé et augmenté son oeuvre en collaboration avec des membres de la Société d'Histoire de Matane -, il eût été facile de soutenir que tous les renseignements pertinents à la Seigneurie de Matane sont contenus dans les ouvrages mentionnés. [1]

D'autre part, accéder au désir d'un grand nombre d'amis de l'histoire, de posséder un condensé ou essai de synthèse historique de la Seigneurie de Matane, présentait un nouveau défi à relever. C'est, en effet, un défi audacieux et intéressant de rendre accessible une documentation importante aux habitués de notre revue qui n'ont pu se procurer la Monographie et ou l'Histoire de Matane.

Ceux qui ont déjà ces volumes, trouveront dans "Seigneurie de Matane" des renseignements nouveaux, et nous croyons qu'une présentation différente, plus condensée, retiendra leur intérêt. Pour les autres, ce documentaire pourra susciter une louable curiosité et les inciter à se procurer ou à retenir l'Histoire de Matane [1977] qui, déjà épuisée, pourra être rééditée devant un nombre suffisant de demandes.

Après ces explications, amis lecteurs, soyez les bienvenus dans la Seigneurie de Matane dont la célébration du tricentenaire commencée le 26 juin 1977 [date de la confirmation par l'intendant Jacques Duchesneau de la concession faite par l'Intendant Jean Talon, en 1672, au Sieur Mathieu d'Amours de Chauffours], va se terminer le 26 juin 1978.

Cette dernière journée de fêtes du tricentenaire coïncidant avec la fin du Festival de la Crevette sera

immortalisée par l'inauguration d'une Place du Tricentenaire et le dévoilement d'un monument élevé à la mémoire de ceux qui sont venus aux temps anciens: autochtones, explorateurs, découvreurs, trafiquants, missionnaires; à celle des seigneurs, des pionniers et de leurs successeurs, représentants de l'Eglise et de l'Etat. Tous ont contribué à édifier le Matane d'aujourd'hui et doivent continuer à inspirer les générations montantes.

Bien qu'incomplet et susceptible d'être suivi bientôt par la publication d'un travail exhaustif sur la Seigneurie de Matane, ce mémorial se veut de la part de l'auteur et de ses collaborateurs, un hommage aux matanais d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Une vive reconnaissance acquise aux compagnies Québec Téléphone et Hydro-Québec dont la générosité a rendu possible, en partie, cette publication, s'adresse aussi à Mgr Antoine Gagnon, Georgy Bouffard, Louis Blanchette, et autres pour leur coopération empressée et soutenue. Ma fille Diane s'est chargée gentiment de la maquette de la couverture ainsi que des plans du manoir, des terrains avoisinants et dépendances. Ma soeur Rose-Alice, r.s.r., a collaboré avec bienveillance à la correction des textes, des galées, etc.

Un merci tout spécial va à Jean Lebel, ce bon ami de toujours qui, en plus d'avoir fourni, archives et renseignements, a bien voulu accepter de rédiger la préface de "Seigneurie de Matane" dont une grande partie se rapporte à l'histoire de sa famille.

*Robert Fournier, O.D.
Président de la Société d'Histoire
Fondateur et directeur de la Revue*

Partie de la carte de Champlain, 1632.



Source: Partie de la carte du comté municipal de Matane. Département des Terres et Forêts. Service du Cadastre. 1951.



Chapitre I

Notions Générales

1- TOPONYMIE

Puisque le nom de Matane fut donné à la seigneurie dont il va être question dans ces pages, c'est donc qu'il était déjà connu à cette époque. Il convient, croyons-nous, d'indiquer tout de suite le sens de ce mot. A cet effet, nous nous contentons de citer textuellement ce qu'en écrivait Mgr Antoine Gagnon :

“Le nom de Matane (Mtctan) en langue micmac, signifie **Vivier du Castor**. [*Etudes Historiques et Géographiques, R.P. Pacifique*]. Le Castor, dit-on, y abondait autrefois. Il y avait même au fond de la baie un barrage construit par ces animaux et qui éclusait un ruisseau descendant du coteau de l'est près de la Côte de Saint-Luc.

“On trouve dans les archives de la paroisse une autre version. C'est une interprétation d'un sauvage malécite d'après laquelle Matane voudrait dire: “Moëlle épinière à travers les vertèbres de l'épine dorsale”. Ce serait le nom donné à la rivière parce qu'elle descend des terres, entre collines et montagnes, sans aucun rapide sur une distance de plus de vingt lieues. L'on croira que c'est là une dénomination un peu trop scientifique pour venir des sauvages. D'ailleurs, les Malécites n'étaient pas habitants réguliers de la région de Matane.

“Jean Alphonse, au temps de Roberval, plus précisément lors du troisième voyage de Jacques Cartier, en 1542, parle dans son Routier de la rivière Matane sous le nom de rivière de Caen.

“**Champlain** en 1603, le 21 mai, parle de l'endroit sous le nom de **Mantanne**. Dans bien des documents anciens le nom est orthographié tantôt **Matan** ou **Mattanne**. Toutefois, l'endroit est déjà connu des navigateurs.

“Les montagnais de Tadoussac, d'après le récit du Père Drulillettes, désignaient l'endroit de Matane du nom de **Kaparipataouangak**, ce qui veut dire: **Terre Percée**, parce que l'embouchure par où la rivière se jette ne paraît qu'une petite ouverture de terre, et cependant cette rivière est fort large et fort belle au delà de ce détroit”. (Relations des Jésuites).

“Dans les vieux registres et dans nombre d'anciens papiers historiques concernant Matane, il est souvent question du **Grand** et du **Petit Matane**. Il semblerait donc qu'il s'agit d'un **nom particulier à la place** et que l'appellation de la rivière ne fut faite que d'après ce nom de l'endroit. En effet, dans les documents anciens, on écrit toujours: **La rivière du Grand Matane**”. (2)

Reliés à des conformations de terrain, accidents géographiques, ou pour des considérations particulières, d'autres noms ont marqué ou marquent encore le territoire de la Seigneurie de Matane. Nous en faisons mention en recourant à la même source après avoir fait quelques mises à jour et additions.

Dans la Seigneurie de Matane

“Nous verrons dans un chapitre spécial, celui traitant du premier seigneur, la description de cette seigneurie.

Les Roches Noires

“La limite de la paroisse actuelle de Saint-Jérôme de Matane a comme borne ouest, dans le décret d'érection canonique de 1861, les Roches Noires. Ce sont de grosses roches que la marée baissante met en grande partie à découvert. Elles ne sont plus remarquées maintenant par les voyageurs allant sur la grande route, mais autrefois, lorsque les communications ne se faisaient que par embarcations ou encore à pied sur la grève, ces roches d'aspect plus noir que les autres constituaient une marque, un point de repère.

La Grande Anse

“Egalement dans la partie ouest de la paroisse de Matane se trouve La Grande Anse qui porte bien son nom. Cette anse, en effet très prononcée et aussi gracieuse, a une des plus belles grèves du bas du fleuve. C'est dans ce secteur qu'on a

aménagé le **nouveau port** et le **parc industriel**, clefs de grands développements.

Le portage

“Le portage est un joli bois. Il couvre tout le coteau en bordure du fleuve et est traversé par la route 132 sur un parcours d'environ deux milles allant de la Grande Anse à la ville de Matane. On y trouve maintenant quelques fort belles résidences, des hôtels et motels et, enfin le vieux phare. Toute cette partie à l'ouest est le plus souvent désignée sous le nom de **Matane-sur-mer**.

La Petite Prairie

“Au milieu du Portage, il y avait autrefois une clairière appelée **La Petite Prairie**. C'était un lieu de rendez-vous des “pique-niqueurs” du village. Il y avait là une belle source d'eau toujours fraîche. L'endroit était si fréquenté, qu'on y avait même édifié une plate-forme ou estrade sur laquelle on exécutait des giges simples au son des violons, des accordéons et des musiques-à-bouche. C'était de là encore que les beaux diseurs en veine haranguaient leurs amis. .
(.....)

La côte de la “Factorie” [Factory]

“La côte ouest, à la sortie de la ville de Matane, s'appelait lors de la construction du chemin, depuis la Rivière-Blanche jusqu'à Matane en 1850, la côte de Dougald Fraser, alors seigneur. Cette première côte était un peu plus au nord que celle d'aujourd'hui. Le rognement de la mer a obligé plus tard de reculer le chemin. Vers les 1878, un monsieur Richardson installa au pied de cette côte une manufacture de bois de fuseau. C'est depuis ce temps qu'elle a pris le nom de côte de la “Factory” - les gens disaient factorie. C'est sur cette côte qu'était construit l'**ancien aéroport**.

Le Grand Matane

“C'est le nom que l'on donnait autrefois au vallon en bordure de la rivière et où se trouve la ville d'aujourd'hui.

Le marais

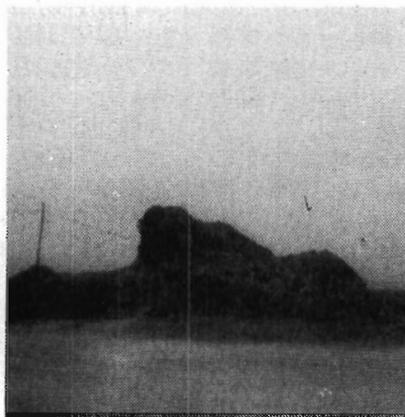
“Au pied de la côte de Dougald Fraser, il y avait un marais dont il reste peu de trace maintenant, si ce n'est le terrain de l'ancien hôpital. L'ancien chemin passait presque au bord de la grève pour éviter ce marais.

Le Cap des Pilotes [Pilotes]

“Ce cap était un monticule assez considérable jadis. Il fermait en partie l'ouverture de Matane sur la mer. A la fin du dix-huitième et dans toute la première moitié du dix-neuvième siècle, il y avait une course de pilotes à la rencontre des navires remontant le fleuve. Les pilotes venaient jusqu'à Matane dans leurs embarcations, quelques-uns même y avaient leur demeure. Tous avaient l'habitude de monter sur ce monticule d'où ils lorgnaient l'horizon en quête du bateau qui doit venir. Dès qu'il était en vue, on courait aux embarcations et à force de rame, c'était à qui l'atteindrait le premier. Ce cap, rasé depuis, était fait d'un monticule de glaise laissé là par un caprice de la rivière alors qu'elle creusa son lit à travers les terrasses au fur et à mesure des soulèvements. M. Alexandre Fraser, héritier du domaine des seigneurs, disait employer une couple de minots de grain à l'ensemencement des flancs du cap.



“Le cap des Pilotes” en 1916.



Le cap des Pilotes en voie de démolition, été 1970.

La grave

“Tout près du cap, il y avait autrefois, comme dans tous les endroits de pêche, une grave. Cela consistait en une partie de grève où l'on trainait les barques (des chaloupes et des flattes) avec tous leurs agrès, où l'on étendait, pour les faire sécher, les rets sur des poteaux, où s'étaient enfin les vignots, espèce d'établies ou échafauds en long couverts de claies, sur lesquels on faisait sécher la morue. La Seigneurie de Matane était devenue un grand établissement de pêche dès 1688, et la grave y a existé jusqu'au début de 1900.

La pointe - le vieux port

“Au confluent de la rivière, à l’arrière du Cap des Pilotes, il y avait une espèce de pointe près de laquelle tournait la grande rue, et qui fut recouverte par des quais. Les vieilles cartes de Matane la représentent très bien. C’est sur cette pointe que fut construit le premier manoir des seigneurs. Sur le bout de cette pointe également, il y avait autrefois, avant la construction d’un phare, un canon qui servait à avertir les navires en temps de brume. Jusqu’à 1920, le nom de La Pointe était courant dans le langage des Matanais. Ainsi quand on parlait d’aller chez les Fraser, on disait toujours: “aller à La Pointe”. Aujourd’hui on dirait: “aller au Vieux Port”. Ce site a une nouvelle vocation depuis la construction du nouveau port. On y retrouve les Galeries du Vieux Port, à l’ouest; la Marina, le Club de Yacht, une Halte Routière et l’Auberge des Gouverneurs. Le vieux port est toujours le rendez-vous des pêcheurs à l’éperlan. C’est de là aussi que partent des excursions pour la pêche en haute mer.

Le Grand Détour

“La rivière Matane, en creusant son lit, a fait un détour plus grand que les autres à travers des coteaux de glaise. Ce grand détour a donné son nom aux deux rives de la rivière sur un parcours d’une quinzaine de milles. L’abri des vents, la fertilité du sol et le moyen facile de communication par eau ont fait que ces deux rives de la rivière ont été les premières à être habitées. C’est dans Le Grand Détour que l’on trouve la **Côte à Tuer** dont le nom viendrait non seulement de ce qu’il y avait de quoi s’y tuer, mais aussi de ce qu’une dame s’y serait tuée effectivement un jour, son attelage de boeufs ayant pris peur. Il y a encore dans le Grand Détour la **Petite Montagne**. C’est là qu’une bonne partie de la pierre de l’église a été prise. De grands travaux d’amélioration y ont été exécutés ces dernières années.

La Baie

“On appelait, chose curieuse, “la baie”, le terrain plat en bordure de la rivière du côté est, à partir du pied de la côte de Saint-Luc en allant jusqu’au banc de sable. Un ruisseau assez considérable descendait autrefois dans une petite coulée encore bien visible près de la côte de Saint-Luc. C’est au pied de ce ruisseau que les castors construisaient leurs chaussées, ce qui a amené les Micmacs à appeler l’endroit **Mtctan**, ce qui signifie, tel que dit déjà, **vivier de castor**.

Le banc de sable et le goulet

"Un immense banc de sable ou cordon littoral ferme presque complètement la sortie de la rivière Matane sur le fleuve. Un étroit goulet seul lui donne accès.

La Côte du Notaire

"La Côte à la sortie de la ville de Matane, en allant vers Sainte-Félicité du côté est, était communément appelée autrefois la Côte du Notaire. Ce nom lui vint de ce que l'ancien notaire, Rémi Ouellet, demeurait en haut de cette côte.

La rivière du Grand Matane

"La rivière Matane a sa source au mont **Matawa**. Le bassin de drainage de la Matane et de ses tributaires est de 610 milles carrés. Cette rivière est la plus considérable de la région. Elle sillonne le canton Tessier, effleure celui de Matane, puis traverse la seigneurie du même nom pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent, au coeur de Matane. Elle a alors fait un parcours de 60 à 70 milles et draine un bassin d'une superficie de 511 milles carrés. Ses berges sont bordées de terrasses plus ou moins profondes qui marquent les niveaux successifs de la rivière. Dans la plaine inférieure surtout, elle a tracé des méandres divaguants selon la plus ou moins grande résistance des terrains. C'est ainsi que s'est formé entre deux berges de glaise le vallon où est située la ville de Matane. Cette rivière, qui traverse la ville, est l'une des plus réputées du continent nord-américain pour la **pêche au saumon**.
(.....)

Le bassin de la rivière Matane

"Le long de la rivière Matane, il y a des plateaux très étendus où le sol est de bonne qualité. Sur ces plateaux croissent l'orme, le frêne, le merisier, le peuplier, l'épinette et le cèdre. En arrière de ces plateaux, le terrain est un peu accidenté et boisé de bois franc. Les accores de la rivière Matane sont généralement de pente assez douce pour être cultivées. Cependant, les berges que forme la rivière ici et là sont parfois d'un accès assez difficile et de culture faible. Elles atteignent en certains endroits une hauteur de 1,500 pieds au-dessus du niveau de la rivière. Toute la partie située au sud-est de la Petite Matane, branche de la grande rivière, est accidentée. On la croyait autrefois impropre à la culture et, cependant aujourd'hui, elle est presque toute colonisée. Sur son parcours, la rivière Matane ne présente qu'une chute peu

importante à 60 chaînes de son embouchure. Elle est canotable jusqu'au tributaire, le Grand Petchedec, soit sur un parcours de 44 milles sans rapide, ce qui rend possible la fameuse descente en canots, activité très populaire du Festival de la Crevette. On y pêche la truite et le saumon. L'original et le chevreuil abondaient autrefois dans cette région. Le paysage dans la vallée de la rivière est très pittoresque. Ce beau ruban d'eau limpide coule sur un fond de gravier encadré de hautes montagnes où la forêt s'est encore gardée à bien des endroits, des petites réserves très réjouissantes pour l'oeil. La gorge de la rivière est très variable en largeur. Tantôt l'espace s'étend, tantôt il se rétrécit. Parfois la rivière ceinture de belles étendues de terre d'alluvions d'une grande fertilité que l'on nomme "plaqués". Parfois on dirait que la route est fermée devant nous par une montagne. Des morceaux, des planches de terre en culture, comme disent les gens du pays, escaladent les berges raides jusqu'à des hauteurs de 1,000 pieds. Le vent qui passe met un frisson sur les champs et accroche au passage la cime des arbres, ajoutant de la vie, dans cette vallée de solitude. Tous ces attraits font de la route Matane-Amqui un circuit touristique de toute beauté qui aurait avantage à être mieux connu et mis en valeur.
(.....)

Les Ecorchies

"Revenu au bord de la mer, immédiatement à la sortie est de la seigneurie, on retrouve les Ecorchies. Cette terrasse, en bas de la rivière Matane le long du fleuve, domine ce dernier d'une hauteur d'environ 75 pieds. Comme la mer ronge la côte constamment, le nom d'écorchies lui est naturellement venu.

Le ruisseau de la Gouaèche ou rivière du Moulin

"Lorsque des Ecorchies on descend de nouveau sur la plage en cheminant toujours vers l'est, on traverse deux ruisseaux: le premier sur certaines cartes est appelé le **Petit Matane**; le second s'appelait dans tous les vieux documents, la **Rivière du moulin**. On la situait près de la terre d'Olivier Harrison. C'est là, selon toute apparence, que fut construit le moulin des seigneurs. Plus tard, quand il eut disparu, une vieille aux habitudes plutôt étranges, appelée du nom de la Gouaèche et qui restait là à la croisée du chemin et du ruisseau, lui a laissé son nom. On a aménagé le **nouvel aéroport** de Matane sur le coteau voisin.

Le Petit Matane

“Depuis l'établissement des premiers colons sur la côte matanaise, on a nommé Petit Matane, par opposition au Grand Matane, le hameau et toute l'agglomération établie en bordure de la mer entre les Ecorchies et la limite est de la seigneurie. Avec la construction de l'église dédiée à Saint-Victor, un village s'est développé près d'une rivière que beaucoup appellent la Petite Matane. Ceci prête à ambiguïté cependant, car la vraie rivière Petite Matane, est une branche de la Grande Matane, tandis que celle qui se jette au fleuve à Saint-Victor, est désignée sur bien des cartes, sur les cadastres et dans quantité de vieux contrats sous le nom de rivière Paulin. Elle a un tributaire appelé rivière Cabaret. Sur d'autres cartes plus anciennes, telle celle aux archives de l'Evêché de Rimouski, au dossier de Matane, faite par A.-P. Roy, et datant des environs de 1550, on trouve l'appellation de **New-Bristol** pour désigner la rivière du Petit Matane ou Paulin, et on désigne comme rivière Paulin, un autre cours d'eau, deux lots plus à l'est. Sans doute, au temps où le moulin à farine des seigneurs existait, le gros de l'agglomération était dans les environs de la rivière du Moulin plutôt qu'à Saint-Victor, comme actuellement. Ainsi l'appellation du Petit Matane (Little Matane) apposée sur les vieilles cartes aux environs de ce moulin aurait indiqué le poste plutôt que le ruisseau”. (3)

A l'énumération de Mgr Gagnon, ajoutons deux points du territoire qui ne manquent sûrement pas d'histoire ou d'histoires...

La route Athanase

Cette route sépare ou réunit à l'ouest, la seigneurie à la paroisse voisine, St-Ulric de la Rivière-Blanche dans le Canton Tessier. Elle a acquis une grande notoriété comme lieu d'épanchement au temps où les jeux de l'amour s'entouraient, si l'on peut dire, d'une certaine discrétion ou pudeur.

La coulée de Saint-Léandre

Cette côte abrupte et sinueuse située le long de la rivière, côté ouest, est connue pour des transports différents, sans doute, de ceux ressentis à la route Athanase puisque des éboulis y ont causé des accidents graves et même des décès.

Au fur et à mesure du développement, certains de ces noms se préciseront, disparaîtront ou feront place à d'autres. **Signe** des temps, du progrès, ou pour toute autre raison!

2- GEOGRAPHIE - TOPOGRAPHIE

Après avoir fait connaître le sens du nom de Matane et certaines caractéristiques du territoire de la Seigneurie, il convient de donner un aperçu de sa situation géographique et de son environnement.

La Seigneurie de Matane est située sur la rive sud du Saint-Laurent à 240 milles en bas de Québec. C'est, d'après Raoul Blanchard, la porte d'entrée de la péninsule gaspésienne. Elle est placée entre le 48e et 49e degrés 15' de latitude nord et entre le 66e et 68e degré de longitude ouest. C'est la latitude de la Bretagne et Paris en Europe, de Chicoutimi et Port-Arthur au Canada et de Seattle sur la côte du Pacifique. "Quoi qu'il en soit, que l'on entre ou que l'on sorte par la Seigneurie de Matane de cette terre de silence, d'eau, de montagnes et d'azur qu'est la Gaspésie, la "Matanie" est le début ou la fin d'une symphonie moins emportée et moins grandiose sans doute que le corps de la pièce, mais dont la douceur et la mélancolie des rives annoncent la splendeur qui nous attend ou gardent le souvenir de tant de beautés entrevues". (4)

Poètes, artistes, écrivains ont fait connaître les attraits incomparables de la Gaspésie. Laissons Mgr Gagnon introduire le lecteur dans le **pays** de son enfance avec les mots qu'il écrivait en 1945. L'on verra plus loin que le progrès a amené de nombreux changements.

Présentation de Matane [En 1945]

"A une route appelée communément route Athanase, on entre dans la seigneurie de Matane. La Grande Anse devant nous se courbe pour saluer. C'est la vraie nature Gaspésienne que l'on flaire. C'est l'espace immense, la mer et ses senteurs salées de varech que l'on respire à pleins poumons. Il ne manque que l'altitude des montagnes en bordure de l'eau. A l'autre bout de l'Anse, on côtoie une longue suite de chalets d'été au bout du "Portage" comme les gens ont gardé des temps anciens l'habitude de dire. Puis on s'engage à travers un bois composé d'épinettes et de sapins en rangs bien serrés à peine garnis ici et là d'un bouleau ou d'autres essences à feuilles. Peu à peu, sans que l'on s'en soit trop rendu compte, la terrasse s'est élevée, c'est pour mieux nous permettre, à la sortie du bois, de revoir du haut d'une falaise maintenant d'environ 70 pieds la mer dans toute sa grandeur. Immensité tantôt monotone, grise ou rageuse dans la brume et sous les grands vents; tantôt admirable sous la brise dans la

suite ininterrompue de ses petites vagues dont la crête d'écume s'argente au soleil; tantôt enfin, nappe d'huile aux reflets bleu-sombre et qui s'étend jusqu'à la ligne d'un autre bleu que forment les Laurentides sur la rive nord.

"Entre nous et l'autre rive il y a 28 milles. Si l'on regarde attentivement, on s'aperçoit que là-bas cette ligne bleue se perd tout à coup dans la mer. C'est la Pointe des Monts au delà de laquelle le fleuve devient une mer de 70 milles de largeur. C'est le commencement du Golfe.

"Bien vite maintenant, la falaise ou le coteau sur lequel nous cheminions s'arrête et la route tombe dans un vallon de forme ovale. Matane est là, ville de bois, ville frileuse et craintive des assauts de la vague et des brumes trop fréquentes. On a presque délaissé la rive du fleuve et les centaines d'habitations, en rangs bien serrés, sont blotties tout au fond du vallon. De chaque côté à l'est et à l'ouest, un mince cordon de coteaux en forme de fer à cheval fait autour de la ville un rempart. Matane est bâtie sur les deux berges de la rivière du même nom dont elle est ornée comme d'un ruban, et s'étend des rives de la rivière jusqu'aux bords des coteaux d'alentour. Entre les **crampons du fer à cheval**, c'est la trouée sur le large, sur la mer. Au centre de cette trouée, cependant, il y a un monticule appelé **Cap des Pilotes** et, qui, de la mer, dissimule en grande partie la ville.

"Vue des coteaux qui l'entourent, Matane est dominée par la tour massive de sa grande église faite de belles pierres de granit aux teintes très variées et cueillies sur le rivage ou dans les champs. Des nuages de fumée montent constamment des grandes scieries et de la ceinture de petites usines. A l'arrière-plan, des collines cultivées s'échelonnent en terrasses successives et une montagne encore bien boisée fait un fond de tableau aux couleurs sombres et quelque peu mélancolique. En bordure du fleuve, la grève de sable gris-bleuâtre, coupée par l'entrée du havre, s'en va en courant devant nous. Déjà dans le lointain, l'on aperçoit la véritable Côte Gaspésienne plus élevée et plus accidentée". (5)

Située en bordure de la grande voie d'eau du Saint-Laurent, la Seigneurie de Matane possédait d'autres grands avantages qui sont son havre naturel et sa rivière dont la réputation s'étend sur tout le continent nord-américain et bien au-delà. Nous empruntons à Mgr Gagnon la description de ces attraits:

3- HAVRE [vieux port]

“Le premier rapport topographique que l'on ait sur le havre de Matane est celui de Jean-Alphonse, géographe de Roberval, en 1542. Chargé de faire un relevé des côtes du Bas Saint-Laurent, il donne la description du havre de Matane qu'il appelle toutefois rivière de Caën. Plus tard, Champlain remarquera les avantages que la rivière Matane offre comme havre d'abri. Il précisera qu'il n'y a que deux havres naturels sur la côte sud; Matane et le Bic. Ce dernier, toutefois, cache des récifs à une certaine profondeur. En 1688, Denis de Riverin, établissant sa pêche sédentaire à la rivière Matane, y trouve l'embouchure capable de recevoir des bâtiments de 200 tonneaux, ce qu'on avait ignoré jusque là. Le capitaine Bayfield fut chargé de faire un relevé topographique du Golfe et de la rivière Saint-Laurent, qu'il publia en 1837. (“St-Lawrence Pilot” Bayfield, London, 1837). Il y répète la description de Riverin. Il signale une certaine irrégularité dans la hauteur des marées. Bien qu'il y ait souvent douze pieds à haute marée, il arrive qu'il y ait aussi peu que dix pieds.

“Il mentionne encore que la profondeur au-dessus de la barre de sable (over bar) est ordinairement de quatre pieds à marée basse et de quinze pieds aux hautes marées du printemps. Cette barre ou banc de sable est à environ un tiers de mille du rivage.

“Un premier quai fut construit à Matane par les “Jobbers”, les propriétaires du premier moulin à scie, vers 1840. Ce quai occupait en partie l'emplacement des anciens quais de la Compagnie Price.

“Le havre est constitué par une expansion de la rivière formant un bassin avant sa sortie dans le fleuve. Il offre incontestablement un merveilleux endroit d'abri. Cette baie est fermée presque entièrement sur le large par une grande barre de sable. Aussi, lorsque la mer agitée par le vent vient se briser avec furie sur ce banc, il n'est pas rare que le bassin intérieur reste calme et paisible. L'abbé Ferland écrira en parlant des barachois de la Gaspésie: “N'est-ce pas l'image de l'homme juste qui reste impassible au milieu des agitations du monde et des tempêtes de la vie?” (La Gaspésie)”. (6)

4- NAVIGATION

“Les seigneurs du bord de l'eau avaient généralement leur propre goélette.

“Le premier seigneur de Matane, Mathieu d'Amours de Chauffours, comme on le voit dans le récit de ses disputes

avec le gouverneur Frontenac, envoyait de temps à autre une embarcation ou son canot à sa terre et à son habitation de Matane. C'était sans doute pour en rapporter les produits de la pêche ou de la traite des pelleteries.

“Le seigneur McKinnon, qui fit tant pour l'organisation de la seigneurie qu'il s'en ruina, devait avoir ses propres moyens de transport.

“Par une lettre de Mgr Signay au Révérend Pierre Beaumont, alors vicaire à Rimouski, du 10 septembre 1833, on voit que M. Lemieux, seigneur à Ste-Anne-des-Monts, ira le prendre à Rimouski pour le transporter dans sa goélette jusqu'à Sainte-Anne où il fera la mission. De là, M. Beaumont tâchera de s'entendre avec un bon chaloupier pour se faire conduire à Matane. Mgr envoie par la goélette de M. Fraser, seigneur de Matane, différents articles pour la mission du lieu.

“En 1830, deux petites goélettes formaient la flotte marchande de Matane.

“Un des plus anciens navigateurs qui m'ait été mentionné par des vieillards au cours de mes entrevues, fut Olivier Chouinard. Il naviguait déjà en 1856. Il voyageait entre Québec et Matane.

“C'était là le seul moyen de communication dans la région avant l'ouverture des chemins en 1850. On pouvait bien voyager à pied en suivant la grève, parfois même en voiture à marée basse, mais ce n'était pas un moyen de transporter des marchandises en quantité quelque peu considérable.

“La navigation se faisait uniquement à voiles puisque les moteurs n'existaient pas. Il n'était pas rare de voir 20, 30 et 40 voiles à la fois en marche, ou semblable groupe à l'ancre”. (7)

5- LA RIVIERE MATANE

Cet élément important du territoire seigneurial a déjà fait et fera encore l'objet de descriptions et observations telles qu'il ne nous semble pas nécessaire d'insister d'avantage pour le moment.

Chapitre II

Période Pré-Seigneuriale (1613-1672)

Après avoir situé la Seigneurie de Matane dans l'espace par les notions de toponymie, géographie et topographie du chapitre précédent, nous tenterons une rétrospective dans le temps en faisant référence aux premiers explorateurs qui ont découvert, observé et décrit son site et son panorama en remontant le fleuve, ont foulé son sol, y sont passés ou y ont séjourné. A ce point de vue les oeuvres déjà citées sont très révélatrices dans un chapitre intitulé "Aux temps anciens" dont nous livrons les principaux passages à nos lecteurs, y ajoutant certains nouveaux détails sur les Rochelais.

1- PREMIERS HUMAINS ET DECOUVREURS

"Il y a environ sept à huit mille ans que les premiers humains apparurent dans le nord de l'Amérique. De quelle race étaient-ils, je l'ignore. Ils furent suivis par les Indiens, - leurs descendants ou non, - c'est là une énigme. (cf. L'Amérique Précolombienne - Alphonse Gagnon).

"Les habitants de Matane, comme de la Gaspésie et de l'Acadie, furent pendant longtemps, avant l'arrivée des Européens, de la tribu des Micmacs ou Souriquois. Au nord du fleuve en bas de la Pointe des Monts, c'était le pays des petits Eskimos. En montant, de la pointe des Monts jusqu'au Saguenay, c'était le royaume du Saguenay. Il était habité par les Papinachois, les Poissons Blancs, les Mistassins et les Montagnais. Certains groupements faisaient partie de la nation Algonquine. Plus haut que le Saguenay, c'était le royaume du Canada peuplé également par les Algonquins.

“Rien ne nous est connu de l'histoire de ces peuples avant qu'ils ne fussent visités par les blancs. Mais nous savons bien que pendant des siècles des vies humaines ont passé; que des cris de douleur, de joie ou de guerre ont retenti sur nos rives et dans nos bois; que des yeux se sont ouverts, puis après des années de courses et d'aventures se sont fermés! Que de souvenirs ainsi à jamais resteront ignorés! Que de cendres humaines mélangées à la terre de chez nous! C'est une page d'histoire de plus qui ne sera jamais écrite, perdue qu'elle reste dans **les brumes du passé.**

“Qui fut le premier blanc à venir à Matane, et quand vint-il? C'est encore un mystère. D'après certains documents scandinaves, les premiers blancs seraient venus dans nos parages vers l'an mille. Ainsi en 983, un chef islandais, Are Marson, aurait été jeté par une tempête sur ces lointains rivages, et y aurait été recueilli par une population chrétienne puis baptisé et retenu au milieu d'elle.

“Qu'une partie des côtes de l'Amérique septentrionale ait été fréquentée même avant Jésus-Christ par les Peuples des Gaules est considéré comme une des visions de Guillaume Postel.

“Il est certain que vers 1497, un vénitien, Jean Gabot (Cabot) et ses trois fils au service d'Henri VII, d'Angleterre, reconnurent Terre-Neuve et une partie du continent voisin. En 1500, un portugais, Gaspar Cortereal, visita la Côte orientale de Terre-Neuve, et parcourut une partie de celle du Labrador.

“Dès que l'on connut d'une façon certaine l'existence d'immenses territoires au delà de l'océan Atlantique, les expéditions se succédèrent sans interruption, mais ces expéditions avaient surtout pour but: la pêche à la morue et la traite des pelleteries. Aussi des marins et des pêcheurs, dont la plupart étaient originaires de Saint-Malo, de Dieppe, de Honfleur et de La Rochelle, avaient, bien avant Cartier, dirigé leurs barques fragiles vers ces pays lointains, connus sous le nom des Terres-Neuves.

“En 1506, le capitaine Jean Denys, de Honfleur, avec le pilote Camart de Rouen, conduisit un navire sur les côtes du golfe qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Laurent, et en rapporta, dit-on, une carte assez étendue (sur laquelle sont indiqués nommément les Monts Notre-Dame). En 1508, le capitaine Thomas Aubert, un pilote de Dieppe, commandant le navire “La Pensée”, y transporta le premier des colons normands et amena en France des sauvages du Canada. (Extraits de Charlevoix et du Bref Récit de la Navigation - J. Cartier).

“Jacques-Cartier fit de 1534 à 1544 trois ou quatre voyages au Canada. Par commission du Roi, en 1541-42, Cartier est pilote et capitaine, et Roberval est Maître sur terre! Troisième Voyage. En 1543, Cartier remarque et mentionne tout particulièrement le port de Matane dont il donne une description avantageuse. (tiré du Routier de Jean Alphonse) (Biggar).

“Jean Alphonse, géographe, et Roberval dans son “Routier” ou livre de bord, parle de la rivière Matane sous le nom de rivière de Caen (probablement l’ancêtre de Guillaume de Caen que l’on verra avec Gravé, Sieur du Pont et Champlain aux débuts de la colonie. En 1542, Jean Alphonse dit qu’il y a une grande abondance de poissons dans la rivière de Caen: la Matane.

“L’on sait que, bien avant la prise de possession du Canada par Cartier en 1534, les côtes du Labrador, de Terre-Neuve, du Golfe, de la Gaspésie et une certaine pénétration du fleuve St-Laurent étaient connues et fréquentées par bien des explorateurs et pêcheurs du vieux continent.

“La Gaspésie a été durant longtemps un simple territoire de pêche à la morue. Elle était distincte de l’Acadie. Le Canada s’étendait en bas de Québec jusqu’à Rivière-du-Loup (Mgr de St-Valier), jusqu’à Rimouski (Tassé). Le Canada de Cartier semblait commencer aux environs du Saguenay.

“Les Français durant 150 ans ont exploité particulièrement cinq établissements de pêche en Gaspésie: Matane, qui était à la limite de la montaise de la morue, le Mont-Louis, le Bassin de Gaspé, Percé, et Pabos. (Lee “Les Français en Gaspésie”).

“Matane devint vite un territoire de traite des pelleteries. En 1612, le Prince de Condé, neveu du Roi Louis XIII, et Vice-Roi du Canada, obtint le monopole de la traite des pelleteries, mais son territoire s’étendait de Québec en amont. Sur l’avis de Champlain, qui connaissait l’endroit, il fit étendre son territoire en descendant jusqu’à Matane. Matane était habituellement fréquenté par les Rochelais, comme nous le verrons plus loin.

“Champlain dans ses voyages de 1603, (avec le pilote Pont-Gravé) 1610-1626 parla également de Mantanne. Ainsi en 1603, il écrit: “le 20 mai, nous eûmes connaissance d’une Ile qui a quelque trente lieues de long et qui s’appelle Anticosty, qui est l’entrée de la rivière de Canada (Fleuve St-Laurent). Le lendemain, nous eûmes connaissance de Gachepé (Gaspé)

terre fort haute, et commençames à entrer dans la dite rivière de Canada, **en rangeant la bande du sud jusqu'à Mantanne**, où il y a du dit Gaspé, soixante-cinq lieues. **Du dit Mantanne, nous vinmes prendre connaissance du Bic**, et de là à Tadoussac, distance de quinze lieues". (Les voyages de Samuel de Champlain au Canada - Edition Populaire).

"Du voyage de 1610, nous extrayons ce qui suit: "Partis de Honfleur le 18 avril, nous arrivâmes sur le grand banc le 19 du mois de juin et eûmes connaissance des Iles Saint-Pierre le 22. Etant le travers de Mentane nous rencontrâmes un vaisseau de St-Malo, où il y avait un jeune homme, qui buvant à la santé de Pont-Gravé, ne se peut si bien tenir, que par l'ébranlement du vaisseau il ne tombat en la mer, et se noya sans y pouvoir donner remède, à cause que le vent était trop impétueux"(abbé C.-H. Laverdière).

"En 1626 au chapitre onze, où il fait la description du Golfe St-Laurent avec les Côtes, depuis "Gaspey" jusqu'à Tadoussac, on lit encore: "De Gaspey en côtoyant toujours la côte du Sud, jusqu'au commencement des monts Notre-Dame vingt lieues du dit cap des Boutonnières, les monts en ont vingt-cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort écore: se voient aussi des terres doubles au-dessus qui quelquefois vous en font perdre la connaissance si le temps n'est clair et serein, si ce n'est que vous approchiez d'une lieue ou deux du dit cap de Chatte. Montant à mont, l'on va jusqu'au travers de la rivière de Mantanne, où il y a douze à treize lieues. Dans cette rivière de pleine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuvent entrer. C'est un havre de bare de basse mer: étant dans la dite rivière assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. **Ce lieu est assez gentil** et s'y fait grande pêcherie de saumon et truites, ayant les filets propres à cet effet, l'on en pourrait charger des bateaux en leur temps et saison. Cette rivière vient de certaines montagnes et on peut s'aller rendre par le travers des terres, par le moyen des canaux des sauvages, en les portant un peu par terre en la rivière qui se décharge dans la baie de Chaleurs. (De la Rivière de Matane, on tombe dans celle de Matapédiac, qui se décharge dans celle de Ristigouche, et celle-ci se jette au fond de la baie des Chaleurs). Ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des élans, où il y en a en grande quantité." (8)



Jacques Cartier avait noté le site de Matane.



Mgr Plessis



Jean Talon



Samuel de Champlain a décrit la rivière Matane.

2- A MATANE, DE HAUTS FAITS D'HISTOIRE AU DEBUT DU XVII^e SIECLE

Antoine Gagnon fait référence à la venue des marchands de La Rochelle à Matane au début du XVII^e siècle, mais sans trop insister. Grâce aux recherches d'un membre de la Société d'Histoire de Matane, Louis Blanchette, Bachelier en Histoire, nous sommes heureux d'apporter des renseignements précis sur cet épisode de notre histoire. L'auteur, après avoir situé les débuts du commerce des fourrures en Nouvelle-France, démontre, que d'importantes activités de traite des pelleteries se sont faites dans la région de Matane entre les années 1613 et 1616 par des marchands de La Rochelle (France).

Ces opérations avaient comme centre névralgique le havre et le bassin à l'embouchure de la rivière au coeur de ce qui allait devenir, 60 ans plus tard, la Seigneurie de Matane. Nous sommes heureux de les rappeler comme éléments précieux de la préhistoire locale qui s'inscrit dans l'histoire de la Nouvelle-France.

La venue de commerçants de La Rochelle [1613-1616]

Collaboration Louis Blanchette, Bacc. Hist.,

Alors que les guerres de religion divisent la France, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les pêcheurs de morue de la Normandie, de la Bretagne et du pays basque poursuivent, chaque été, leurs expéditions de pêche sur les bancs de Terre-Neuve et dans le Golfe Saint-Laurent. Parallèlement au commerce de la morue, se développe graduellement un nouveau commerce: celui de la traite des fourrures sur les rives du Saint-Laurent.

Bien que l'année 1580 soit considérée comme la date officielle du début de la traite, les historiens reconnaissent d'emblée que la traite des fourrures avec les Amérindiens avait débuté il y a plusieurs dizaines d'années auparavant. Ainsi le reconnaît Marcel Trudel en affirmant que: "quand, le 7 juillet 1534, Cartier fait la première opération de traite que nous connaissions, nous pouvons déduire d'après le comportement des indigènes, que la traite des fourrures avec des Européens est une activité déjà ancienne" (9). Toutefois, à partir de 1580, les marchands français organisent de véritables voyages de traite dans le Saint-Laurent. Pour les années qui vont suivre, ce détail est important, puisque désormais la colonisation de la Nouvelle-France s'appuyera sur la traite des fourrures,

initiée par des marchands, alors qu'en 1541, on voulait faire la colonisation aux frais de l'Etat.

Reconnaître que les fourrures de la Nouvelle-France devaient être exploitées, c'était aussi faire face à un choix : devait-on commercer uniquement? ou devait-on coloniser le pays en commerçant? Cette importante question sera débattue fort longtemps, à partir de 1588, date de la concession du premier monopole des pelleteries. Les longues difficultés à résoudre ce débat ont retardé considérablement la colonisation et le peuplement de la Nouvelle-France. La première concession du monopole des pelleteries à Jacques Noël, neveu de Jacques Cartier, signifie que la France choisit la liberté de commerce, et relègue au second plan le peuplement et la colonisation. Du moins jusqu'en 1627, la Nouvelle-France ne sera qu'un comptoir saisonnier, jusqu'à la fondation, par Richelieu, de la Compagnie des Cent-Associés (ou Compagnie de la Nouvelle-France).

Les marchands de La Rochelle

Les marchands les plus intéressés au commerce des fourrures originaient des villes de Saint-Malo, Rouen et de La Rochelle. Avant la fin du XVI^e siècle, plusieurs marchands s'étaient ravitaillés en fourrures sur les rives du Saint-Laurent, notamment au Saguenay. L'appât du gain aidant et les revenus d'une traite assurés d'avance, ces braves marchands se livreront une lutte sans merci afin de s'approvisionner en fourrures ou d'obtenir des monopoles. La rivalité fut très grande entre les Basques, les Rochelais, les Bretons, les Normands et ceux mandatés par le pouvoir royal français. Le groupe que nous retenons est celui de La Rochelle, plus spécialement Samuel Georges et Jean Macain, deux célèbres beaux-frères et riches marchands.

Une minute notariale (10), datée du 15 juin 1599, confirme que les dénommés Georges et Macain appareillent le "Notre-Dame d'Espérance", bateau jaugeant 120 tonneaux, et l'envoient à Terre-Neuve et en Gaspésie afin d'y pratiquer la pêche et la traite des pelleteries. Le capitaine du navire, le basque Michel Marguy, devait ramener le bateau (dont le port d'attache était Ciboure) soit à Bilbao ou à Saint-Jean-de-Luz, au pays basque. La même année, en 1599, un nouveau vaisseau, "La Marie", de Saint-Jean-de-Luz, est armé et appareillé à La Rochelle "pour aller à la pêche et au trafic des pelleteries au Canada" (11). Il n'est pas prouvé que les équipages aient débarqué dans la région de Matane, mais il demeure probable qu'ils l'aient abordée.

Surtout réputés par de nombreuses expéditions sur le Saint-Laurent, les marchands Georges et Macain financent tout de même plusieurs voyages en Acadie. Leur connaissance du Saint-Laurent demeure excellente. A la fin de 1611, lorsque des difficultés sérieuses apparaissent à l'habitation de Québec, des négociations permettront aux Rochelais d'assurer, pour un an, la protection de l'établissement, fondé par Champlain en 1608, et qui connaît des débuts difficiles. La rivalité des marchands demeurait très grande. Cette situation rendait périlleux l'établissement permanent d'une structure commerciale basée sur les fourrures. Toutefois, l'année 1612 voit apparaître une nouvelle réorganisation de la Nouvelle-France. Un monopole à long terme est restauré, lorsqu'en novembre, le roi Louis XIII gratifie son neveu, le prince de Condé, du titre de vice-roi du Canada et lui octroie le monopole de la traite des pelleteries pour une durée de douze (12) mois. Il fallut quand même une année complète avant que ne soit constituée officiellement la société mandataire du monopole. La compagnie, formée le 15 novembre 1613, est surtout connue sous le nom de Compagnie de Rouen et de Saint-Malo. D'autres appellations la désignent sous les noms suivants: Compagnie du Canada, Compagnie de Condé ou Compagnie de Champlain. Les limites de son territoire commencent, côté sud du fleuve Saint-Laurent, à la rivière Matane, et côté nord, à la rivière Saguenay (12). Il est intéressant de signaler que la rivière Matane était reconnue officiellement comme la limite géographique naturelle entre le commerce des fourrures et celui de la pêche à la morue.

Le navire "Soleil" à Matane

Bien que partenaires minoritaires de la Compagnie de Rouen et de St-Malo, les marchands rochelais n'avaient pas attendu la formation officielle de celle-ci pour réagir à l'octroi du monopole de Condé. Dès le début de janvier 1613, ils forment, en association avec d'autres marchands de La Rochelle et de Limoges, une compagnie afin d'effectuer la traite "avec les sauvages à Tadoussac, Québec et autres lieux de la Nouvelle-France" (13). Farouches, indépendants, ces fiers marchands rochelais (de religion protestante d'ailleurs) appareillent un navire de 150 tonneaux, le "Soleil", qui a pour mission la traite des pelleteries à la rivière Matane. Nous sommes en 1613, et lorsqu'à la fin du printemps, Champlain, en route vers Québec, passera devant Matane, il signalera la présence du "Soleil". En fait, il fera plus que noter sa présence: les hommes de Champlain saisiront les peaux de

castor et les marchandises du navire. Selon l'historien Trudel, le "Soleil" aurait été, selon toute vraisemblance, pillé et naufragé au cours de l'été 1613, à 15 lieues en aval de Tadoussac (14). Les Rochelais Georges et Macain ne tarderont pas à porter l'affaire devant les tribunaux. Le procès durera vingt ans.

L'hivernement à Matane

Cette mésaventure ne décourage en rien Samuel Georges et Jean Macain. Malgré la défense de traiter, et irrités que les Normands aient tant insisté auprès de Condé pour qu'ils soient exclus du monopole, les Rochelais envoient, toujours à Matane, au printemps de 1614, un autre vaisseau, la "Madeleine", chargé de faire la traite des pelleteries. Encore une fois, le bateau sera saisi sur le Saint-Laurent.

Au printemps 1615, une grande activité règne au sein de la Compagnie de Rouen et de St-Malo. Elle appareille pour la Nouvelle-France trois bateaux: le "Saint-Etienne", le "Don-de-Dieu" et le "Loyal" (15). Signalons que le "Saint-Etienne" transporte, outre Samuel de Champlain, les quatre premiers Récollets à séjourner au pays. Les Rochelais ne manquent pas d'activités non plus, encore moins d'audace. Téméraires dans leur entreprise commerciale, ils envoient un nouveau vaisseau, au printemps 1615, expressément à la rivière Matane, et laissent cinq hommes pour y passer l'hiver 1615-1616.

Hiverner en Nouvelle-France, à cette époque-là, constituait une entreprise peu commune, d'autant plus à Matane, puisqu'il n'existait aucun établissement pour abriter qui que ce soit (à l'exception des Amérindiens). D'ailleurs, dans le vaste territoire de la Nouvelle-France, pendant l'hiver 1615-1616, les seuls endroits qui ont hébergé des Européens, outre Matane, se comptent sur les doigts d'une main: Port-Royal (en Acadie), Québec et en Huronie (région ontarienne de la Baie Georgienne). (16)

Des cinq hivernants de Matane, l'Histoire a retenu le nom du chef, soit Gabriel Picaudeau. Tel que convenu avec les Rochelais, le groupe hiverna à Matane, et, "semble-t-il, sans avoir entretenu aucune relation avec les hivernants de Québec". (17)

Le retour en 1616

Le 15 mars 1616, devant Paul Chesneau, "notaire tabellion et gardenottes royal", de La Rochelle, les marchands

Samuel Macain, Jean Prou, Samuel Georges, Daniel Bodier, J. Godefroy, J. Bernon et Pierre Georges, signent un acte notarial spécifiant toutes les conditions de voyages d'aller-retour au pays de Matane pour aller cueillir les pelleteries de Gabriel Picaudeau et ses quatre confrères, de même que celles qui avaient été traitées avec les Amérindiens de Matane les années passées. Le 1er juin, le "Jehan" (ou Jean), d'une capacité de 60 tonneaux, conduit par le maître Daniel Bragneau, arrive à Matane.

Aussitôt, toutes les marchandises en possession de Picaudeau furent inventoriées contradictoirement (par les deux parties). Le document fut signé, le jour même, par Pierre Georges, Bragneau, Perdriau, Garat et Bodier, tous représentants des marchands rochelais. Il est fait mention de ce document dans le contrat passé devant le notaire Paul Chesneau, le 7 juillet 1616, au retour de tout le groupe à La Rochelle. Le voyage de retour fut très rapide puisqu'à peine un mois avait suffi pour que le groupe arrive à La Rochelle et règle ses comptes devant le notaire et les Rochelais.

Ce voyage de traite aurait été le dernier à être effectué par les Rochelais à Matane. Ils avaient sans doute l'intention d'y revenir, puisqu'il était spécifié dans le contrat du 15 mars 1616, passé devant le notaire Chesneau, que la barque, laissée à Gabriel Picaudeau pour son hivernement, devait obligatoirement demeurer à Matane. Des raisons, encore inconnues, ont fait que les Rochelais ne revinrent pas à l'embouchure de la rivière Matane.

Ainsi se termine un épisode mouvementé de l'histoire des marchands Rochelais sur le Saint-Laurent, plus spécialement à Matane. Ils y ont déployé une activité hasardeuse, téméraire et indépendante que l'Histoire officielle a longtemps ignorée. A ce propos, un témoin important de cette époque, nul autre que Samuel de Champlain, observe, dans ses écrits, à l'égard des activités commerciales rochelaises à Matane, une discrétion remarquable qui ne rend pas justice aux faits. Cette absence de précision de la part de Champlain s'explique sans doute par son appartenance à la Société de Rouen et de Saint-Malo, la grande rivale des Rochelais, et aussi par le préjugé religieux négatif envers ces derniers, protestants avoués. La mission de Champlain en Nouvelle-France entretenait des espoirs et des visées plus chrétiennes... Néanmoins, grâce à de patientes recherches sur le régime français, les faits sont de plus en plus connus et expliqués.

Après le "départ" des Rochelais de Matane, il faudra attendre plus de cinquante ans avant que Matane ne fasse l'objet d'attention de la part de l'administration coloniale, soit l'année 1672, date de l'octroi de la seigneurie à Mathieu d'Amours.

Bien que marginales dans la grande Histoire de la Nouvelle-France, les activités rochelaises à Matane constituent, à notre avis, des faits historiques d'une valeur indéniable pour l'histoire de Matane.

Puissent ces faits être reconnus à leur juste titre!

3- LES PREMIERS MISSIONNAIRES ET LES PREMIERES MESSES AUPRES DES SAUVAGES ET EN PAYS MATANAIS

(Les Pères Gabriel Druillettes, s.j., 1647-48 et Bailloquet, s.j., 1661-62)

"Le premier missionnaire dont on connaît la venue à Matane est le Père Druillettes, jésuite et français, surnommé "le patriarche" par les Abénaquis. Le Père arriva au pays dans l'été 1643. Il était né en France en 1610; ordonné prêtre chez les Jésuites en 1642, et venu à Québec en 1643, il y meurt le 8 avril 1681, après une vie pleinement remplie d'œuvres apostoliques.

"En 1645, il accompagna un parti de chasse dans les environs du Lac Témiscouata. Des Abénaquis étant venus à Québec demander avec instances un missionnaire, le P. Druillettes partit avec eux pour leur pays sur la fin du mois d'août 1646. Il employa tout l'hiver suivant et le printemps à visiter leurs différentes bourgades et revint à Québec au printemps de 1647. En 1647-48, il hiverna avec un groupe de Montagnais à Matane et les environs, puis fut envoyé à Tadoussac en 1650. On lui confia différentes missions chez les Abénaquis en 1651, et il ne revint à Québec qu'en 1652, le lundi de Pâques, "n'ayant plus ni force ni vigueur, pour autant que le zèle au salut des âmes en peut donner à un squelette". (18)

En 1661-62, un autre Jésuite le Père Bailloquet hiverne à Matane et aux environs comme en fait foi l'extrait suivant des **Relations des Jésuites**, préparé par le Père Hyérome Lalement d'après un manuscrit déposé à la Bibliothèque Impériale à Paris.

"A l'automne 1661, les Montagnais de Tadoussac et quelques Algonquins d'ici (Québec), nous firent la demande avec grande instance d'aller passer l'hiver vers les Monts

Notre-Dame.” (donc vers Matane). Ce fut le P. Pierre Bailloquet qui leur fut donné pour être le pasteur de cette Eglise errante.

“Le Père parle des misères affreuses occasionnées par de semblables hivernements, mais les consolations aussi qu'on y trouve dans la bonne foi et ferveur des enfants des bois. Il parle de sauvages qui ayant appris de ses nouvelles, venaient de 18 à 25 lieues sur les neiges par ces chemins de précipices pour se confesser.

“Le père visita tous les groupes épars dont un bon nombre ne pouvait venir à lui à cause des femmes malades. Chez tous, il trouva que jamais pendant tout l'hiver ils n'avaient manqué de dire le matin, à genoux, les prières ordinaires, et le soir, le chapelet.

“Voilà des bois et des rochers bien sanctifiés. Je fus reçu dans toutes leurs cabanes, avec une ouverture de coeur tout à fait aimable. Souvent les vivres faisaient défaut, mais non seulement nos sauvages ont souffert la famine avec résignation et sans rien omettre des prières que nous adressions tous les jours au ciel; mais de plus, ils ont reçu avec toute la charité imaginable, **l'équipage de deux chaloupes de nos français**, qui n'ayant pu gagner Québec, avant l'hiver, ont été contraints de le passer dans nos forêts, où ils ont trouvé que toutes nos cabanes étaient comme autant d'hôtelleries où ils ont été reçus à table d'hôte, sans rien payer.

“Le Père n'en dit pas davantage, soit qu'il se contente que Dieu seul soit témoin de ce qui s'est passé dans ces grandes montagnes, bien capables, par leur âpreté, de garder le secret, et tenir caché tout ce qu'on leur confie; soit que la famine et les fatigues qu'il a souffertes, lui aient semblé agréables, pour avoir été adoucies par l'innocence et par la ferveur de son troupeau: ce qui lui a fait souvent dire que sa mission était très aimable, vérifiant l'énigme de Samson, **in forti dulcedo**, le miel se trouve dans la gueule du lion, la douceur dans l'amertume et la joie dans les croix”. (19)

Messire Joseph Paquet

“De 1662 à 1792, alors que messire Joseph Paquet, curé de l'Isle Verte, vint donner une mission à Matane, nous ne pouvons assurer que d'autres missionnaires y soient venus. Toutefois, les Récollets de Miscou (N.B.), sont chargés de la côte de la Gaspésie et des alentours, de 1673 à 1767. Bon nombre de ces pères ont desservi Rimouski.

“En 1696, le Père Jean Beaudoin, sulpicien, visite Gaspé

et les côtes de l'Acadie. De 1767 à 1781, ce sont les Jésuites qui desservent le bas du fleuve. Si donc il y avait encore des résidents à Matane à cette époque, ils ont sûrement été visités par l'un ou l'autre de ces missionnaires". (20)

4- MISSIONS ET MISSIONNAIRES

"Bien des fois, des missionnaires, tels Michel Brûlé et Gélase de Lestage, récollets, desservants des sauvages de la Miramichi et de la Ristigouche, que l'on trouve de passage à Rimouski entre 1718 et 1720, durent venir par la **Passe** ou la traverse allant de la Baie des Chaleurs à Matane sur le fleuve, par voie des rivières Ristigouche, Matapédia et Matane. Tantôt ce fut probablement aussi le Père Labrosse, s.j.

"En 1790, le Révérend Joseph Paquet est nommé curé de l'Isle Verte et missionnaire du territoire qui s'étend jusqu'à la mission de Matane. En 1793, ce sont les curés de Rimouski qui ont cette desserte, et à partir de 1798, ils devront desservir jusqu'à la mission de Sainte-Anne-des-Monts.

"Les premiers actes que l'on trouve aux registres de Rimouski concernant Matane, sont deux actes de baptême, en 1791. Je les cite ici en entier et dans leur forme originale à cause de leur valeur historique.

"L'an mil sept cent quatre vingt onze le trente du mois de juillet par nous prêtre soussigné curé des paroisses de Lyle Verte et Rimouski a été baptisé sous condition Pierre après avoir été ondoyé à la maison, né le quinze juillet de l'année dernière du légitime mariage de Théodort Keben (Kable) et de Marie-Louise Cameron habitant à Matane. Le perein a été pierre Benoit et la maraine geneviève Makinal qui ont avec la mère présente déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance double entre nous."

Jh. Paquet, ptre.

"L'an mil sept cent quatre vingt onze le trente du mois de juillet a été baptisé sous condition Marguerite, née le vingt huit de juin de l'année dernière" (1790) "du légitime mariage de Nicolas MaKinal et de Catherine maguedeline **habitant à Matane**, le perein a été Joseph Bistodo et la maraine magdeleine Makinal, le perein seul a signé avec nous la mère présente".

Joseph Bislodau - Jh. Paquet, ptre.

"La première mission à Matane dont il soit fait mention dans les registres de Rimouski, date du 9 août 1792. Le missionnaire était le Révérend Joseph Paquet, curé de l'Isle-Verte. Il demeura quatre jours dans la mission. Je cite: "pour l'avantage et le bien des habitants en ce lieu résidents,

J'ai célébré la Sainte Messe et béni un cimetière et ensuite ai béni avec les cérémonies ordinaires de la sépulture les fosses dans lesquelles ont été inhumés les corps de Sr Daniel M. Kinonn et de sa Dame tous deux Ecossois de nation, **Seigneurs du dit endroit** morts dans la profession de la religion catholique, apostolique et romaine sans avoir pu être munis des sacrements. Le dit Sr Daniel M. Kinonn est mort le vingt-six du mois de mai de l'année précédente et sa Dame en octobre de l'année mil sept cent quatre vingt dix. De ce requis suivant l'ordonnance - de Monseigneur L'illustrissime, évêque de Québec".

"En 1793, le Révérend Pierre Robitaille fut nommé curé de Rimouski et desservant de la mission de Matane. Il n'apparaît nulle part dans les registres qu'il y ait jamais donné de mission. Certains actes de baptême, de mariage, etc., d'habitants de Matane, ont été faits par lui mais à Rimouski". (21) Un tableau en annexe donnera les noms des desservants successifs.

5- VISITES PASTORALES DE Mgr PLESSIS A MATANE [1812-1822]; Mgr SIGNAY [1833].

"La première visite pastorale qui eut lieu à Matane fut celle de Mgr Plessis en 1812, suite à l'essai infructueux de 1811.

(.....)

"En voici le récit extrait des Cahiers des Visites.

"Parti de Québec le 20 mai, mercredi de la Pentecôte, l'évêque traverse à la Pointe Lévis, après s'être pourvu de l'itinéraire dans l'Eglise de la Basse Ville, puis monté en calèche il se rend en quatre jours à l'Islet du Portage et y passe la fête de la Sainte Trinité. Il revient de là à la Rivière-Ouelle et redescend finalement s'embarquer à Kamouraska le septième jour.

"La goélette l'"Angélique", moins estimable par les commodités qu'elle présente que par son honnête capitaine Aimé Dugast déjà éprouvé dans la campagne (visite) précédente, ayant cette année pour équipage Anselme Leblanc et Jos. Nanain, reçut à son bord à l'entrée de la nuit l'évêque de Québec, et MM. Maguire, curé de Saint-Michel de la Durantaye, Beaubien, prêtre destiné aux missions du golfe, et Xavier Côté, acolyte choisi pour chapelain de l'évêque pendant ce voyage; suivant Louis Lemieux, domestique de la mission. La goélette était munie de provisions abondantes et de toute

espèce, grâce à l'attention des communautés religieuses de Québec et à la vigilante complaisance de M. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu. Outre les munitions de bouche, le prélat avait pourvu à certains articles d'agrément et d'utilité qui lui manquaient au précédent voyage, tel que lignes à pêcher, hameçons ou crocs pour morue et maquereau, longue-vue, porte-voix, carte marine, tous articles dont on s'est bien trouvé dans celui-ci".

"On mit à la voile par un petit vent alizé, dès le soleil levant du vingt-sept mai; c'était le mercredi, veille de la fête-Dieu. Le vent ne prit point d'accroissement. La journée suffit à peine à atteindre l'isle aux Basques et ne fut remarquable que par sa sérénité. Le jour de la fête, 28, fut misérablement célébré à bord, dans un calme plat qui permit néanmoins d'apercevoir dans la soirée l'isle Saint-Barnabé et les habitations de Rimouski et de l'anse Coq. La nuit suivante fut plus heureuse en ce qu'elle nous conduisit en vue de Matane. Deux fois, l'année précédente, l'évêque de Québec était passé devant ce poste et devant celui de Cap Chatte avec le déplaisir de n'y pouvoir arrêter. Aussi était-il résolu de faire, cette fois, de ces deux postes le commencement de sa mission."

"Le 29 mai, la goélette arriva devant celui de Matane, à la pointe du jour. Le capitaine qui n'y avait jamais abordé, s'approcha du havre en louvoyant, mais ne pouvant en reconnaître l'entrée d'une manière assez sûre il déchargea quelques coups de fusils qui ne furent pas attendus à terre, et hissa son pavillon au mât de misaine. Ce signal fut aperçu par quelques femmes. Elles s'empressèrent de chercher des bateliers. Une demi-heure après, une barge sortit du havre et vint à bord. Il était environ huit heures; tout le monde de la goélette avait déjeuné. Le prélat seul s'en était abstenu dans l'espérance bien fondée de pouvoir donner **la messe à cette chrétienté qui ne l'avait pas entendue [au moins dans l'endroit] depuis cinq ans.** Il n'y avait pas deux milles à faire pour rencontrer le rivage. La barge y déposa l'évêque, ses compagnons et ses ornements, sa chapelle portative, quelques provisions et un peu de vaisselle et de coutellerie, parce qu'on ignorait si la peuplade n'était pas de celles où il faut que les missionnaires donnent les secours spirituels sans espérance d'aucune assistance corporelle. Mais cette dernière précaution devint inutile dans **un lieu où règne une certaine abondance.** On choisit la maison la plus spacieuse pour y établir la chapelle et y assembler le peuple. Elle se trouva être



2ième église de Matane (1ère en pierre), 1er presbytère



Vue de Matane en 1919



3ième église de Matane et 2ième presbytère

celle de James Forbes, pilote, absent, dont la respectable femme " - Marie McKinnon Forbes - " exerça envers les voyageurs apostoliques l'hospitalité la plus généreuse et de la meilleure grâce du monde. Trop honorée de voir un autel élevé dans sa maison, les Saints Mystères s'y célébrer et les autres sacrements s'y administrer, elle ne voulut pas permettre que les missionnaires en sortissent. Elle se chargea de les nourrir et leur présenta, entre autres choses, du pain qui par sa blancheur et sa qualité ne le cédait à celui d'aucun autre endroit du Canada. Elle prodigua à ses hôtes tous les autres secours qu'ils purent désirer ou qu'elle put imaginer qu'ils désiraient, et lorsque le soir étant venu, ils se décidèrent à aller coucher à bord de leur goélette, pour épargner à sa maison ce surcroît d'embarras, elle n'y consentit qu'après beaucoup d'instances pour les engager à coucher chez elle, offrant de se déloger elle et ses enfants, ce que l'évêque ne voulut pas accepter."

"Cependant la peuplade fut bientôt assemblée, la **population se bornant à dix ou douze familles**, qu'on pouvait réunir dans un coup de sifflet, si le bruit horrible de la rivière, très grosse en cette saison, n'eût mis un obstacle invincible à l'effet de tout autre bruit que le sien. Cette rivière, large d'environ un demi-arpent, est si rapide au printemps, que ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on peut la traverser; et elle se jette au fleuve avec une impétuosité qui éloigne les vaisseaux de son bassin, quoiqu'il soit assez profond pour les recevoir; ils n'y peuvent entrer qu'à marée toute haute, et par un vent du nord-est plus qu'ordinaire; or ce vent ne soufflait pas assez fort quand l'**Angélique** débarqua ses passagers; elle fut réduite à louvoyer toute cette journée et toute la suivante au devant du havre."

"Au reste, la rivière de Matane serpente fort agréablement et offre aux colons une perspective si avantageuse, qu'il y a lieu de s'étonner que les terres qui la bordent ne soient pas plus recherchées; elles sont aussi fertiles que le commun de celles du district de Québec dont elles font partie. Que serait-ce, si ses habitants, moins occupés du pilotage des vaisseaux, se livraient un peu plus à la culture?"

"Matane, considéré du côté de l'agrément, tire plus d'avantages des sinuosités de sa rivière que du déroché par un môle de sable, haut d'environ quarante pieds, et long de près de cent cinquante, qui masque singulièrement cet endroit; la nature en élevant ce môle a très bien servi les pilotes, car à toutes les heures du jour il y en a sur son sommet, qui munis de longues-vues, cherchent à apercevoir des vaisseaux pour

s'empreser de les atteindre, à l'envi les uns des autres. Tout le monde sait que le pilotage a enrichi, depuis quelques années, ceux qui l'exercent au-dessous de Québec. **Le nombre de plus de six cents vaisseaux conduits dans ce port, en la seule année 1811, en est une preuve démonstrative.**"

"Croit-on que dans une population aussi peu nombreuse que celle de Matane, il se trouve des **Canadiens**, des **Ecossais**, des **Allemands**, des **Acadiens**, des **Irlandais**, des **Anglo-Américains**, des **Micmacs**? C'est néanmoins la pure vérité. Aussi rien n'est-il plus ordinaire que d'y entendre la même personne parler trois ou quatre langues. Ce qu'il y a de plus extraordinaire est que des familles ainsi composées, vivent dans une concorde admirable, au lieu que dans les autres endroits où toute une peuplade est composée non seulement de personnes de la même "nation", mais encore de la même famille, les haines et les dissensions règnent de la manière la plus scandaleuse. L'évêque de Québec n'oubliera jamais l'horrible spectacle de cette nature que lui donna en 1811 un des établissements les plus voisins de la Baie des Chaleurs."

"Après la mort de M. McKinnon, la seigneurie de Matane, grevée de dettes par la suite d'un commerce ruineux dans lequel son propriétaire s'était engagé, fut décrétée et adjudgée à un nommé Fraser, lequel étant mort, sa veuve a épousé M. McGibbons, qui la tient présentement. Cette famille protestante est remarquable par sa probité. Le nouveau seigneur est humain et pourrait rendre heureux tout tenancier qui viendrait prendre des terres en concessions." (22)
(.....)

"Du cahier No 7 des Visites à l'Archevêché de Québec, on voit que les 29 et 30 mai 1812, lors de la visite à Matane il y eut "44 communicants, 9 confirmés, les cérémonies du Baptême suppléées à 9 enfants, 2 baptisés sous condition. Point de fabrique ni de chapelle. Samuel Harrison, protestant, meunier du seigneur, y a épousé devant témoins Marguerite Fournier, catholique" (1812) (23)
(.....)

"Le 19 juillet 1822, Mgr Plessis fait la deuxième visite pastorale à Matane (Cahier des Visites No 7). Il y eut "70 communicants, 17 confirmés, 6 enfants Baptisés sous condition, 44 personnes admises à la communion... Nous avons désigné sur un terrain gratuitement donné par Mde Vve McGibbons, seigneuresse du lieu, un édifice haut de 12 pieds de carré, ayant 60 pieds de long et 30 de large, dont une partie, savoir, 45 pieds sur 30 sera une chapelle sous

l'invocation de **St-Jérôme**, prêtre et docteur de l'Eglise", "le reste divisé en 2 appartements égaux de quinze pieds quarrés, chaque, desquels l'un servira de sacristie et l'autre de cabinet pour le curé. Nous avons confirmé "le choix fait par les habitants de Daniel McKinnon et de Jean Otis pour recevoir les contributions des particuliers et diriger l'édifice en qualité de Syndics. Nous avons déclaré aux habitants qu'à commencer au printemps prochain ils paieraient désormais la dîme de tous leurs grains au 26e au prêtre qui les dessert par notre ordre, quoique cette desserte ne se fasse que par voie de mission".

"Le texte dit: "nous avons **désigné** sur un terrain un édifice haut de..." On se serait donc servi d'une bâtisse, hangar ou autres, déjà existant, comme première chapelle... Il restait à y faire des divisions, la finition, etc.

"Le 20 juillet 1829, Mgr Panet charge M. Michel Ringuette, curé de Rimouski, de presser la construction (?) de la chapelle à Matane. Mme Mc Gibbon et les héritiers de son défunt mari (Simon Fraser), lui ont fait don de deux lopins de terre pour cette chapelle. (Rég. des lettres, vol. 14 p. 15)" (24) (.....)

"Un dénombrement de la **population** de Matane a été fait en 1831 par les commissaires de Rimouski. On y trouve **258** habitants.

"Les 24, 25 et 26 juillet 1833, Mgr Signay fait la visite pastorale à Matane. Du Cahier des Visites, vol. 8, j'extrais ce qui suit: "Le terrain qui appartient à l'Eglise de Matane contient 2 arpents et trois quarts en superficie en deux lots séparés. Le 1er lot sur lequel est la chapelle est d'un arpent et trois quarts, et le 2e qui contient le cimetière a un arpent carré."

"Ces deux lots ont été donnés à Mgr B.C. Panet, Ev. de Québec, à Matane, le 23 avril et à Rimouski le 1er mai 1829, par devant Mtre Pierre Gauvreau, notaire, par Mde Jane McCallum, veuve en 1ères noces de Simon Fraser, Ecuyer, et veuve en dernières de John McGibbon, Ecuyer, par Dougal Fraser, Ecuyer, Dame Mary Fraser, épouse de Thomas C. Johnson, par Dame Ann Fraser, veuve de Mr. Benjamin Racey, qui a ratifié le 2 mai 1833, devant le susdit Notaire, l'acte cy dessus (les actes du 23 avril & 1er mai - 1829 et du 21 mai - 1833 - , insinué le 16 août 1834) où elle était représentée par les susdits dénommés et aussi par Mme Jane Fraser, épouse de Mr James Douglas, Marchand, lesquels ont ratifié le présent acte de donation à Québec par devant Mtre A. Parent, Notaire, le 1 oct.

1929. (les dits actes de donation & de ratification insinués a Québec le 15 décembre 1834).

Joseph Signay, Evêque de Québec." (25)
(.....)

"A l'automne, le 15 octobre 1833, les habitants de Matane envoiaient une requête à l'Evêché de Québec demandant l'érection en paroisse et la permission de bâtir une église. Les noms des 36 chefs de famille apparaissent sur la requête. Il y a une trente septième famille qui est celle du seigneur Dougald Fraser avec qui demeurent sa femme, Jane Grant, Thomas C. Johnson avec sa femme, Mary Fraser, et de plus, la mère du seigneur, Jane Mc Callum, veuve en première noce de Simon Fraser, et en deuxième noce de John McGibbon. (5 protestants).

"Voici les noms des signataires de la requête: Paulin St-Louis, Isidore Gagnon, Dominique Gagnon, François Forbes, Joseph Gagné, André Fillion, Simon Pipe, Joseph Métienne, Pierre Colin, François Miville dit Deschesnes, J.F. Lachaume, André Tremblay, Hilaire Rimbault, Philippe Gauthier, Louis Gagnon, Léon Morrisson, N. Bte Chassé, Daniel McMallen, Pierre Kebble, Pierre Lamarre, Samuel Harrisson, Pierre-David Gauthier, Vve Piteau, Jean Otis, Thomas Otis, Elzéar Lecourt, Louis McKenen, J. Bte Lapierre, F. Xavier St-Louis, James Forbes, Olivier Fournier, J. Bte Fournier, Pierre Levêque, Daniel McKinnon, Augustin McDonell, François Brisebois.

"Durant les visites pastorales à Matane, l'Evêque pouvait se retirer au besoin chez Pierre Keable ou Daniel McKinnon.

"En 1837, le missionnaire, l'abbé Beaumont, vicaire à Rimouski, se plaint que la chapelle est mal entretenue à Matane. Les gens de Grand Matane pour ce faire allèguent la crainte que l'on ne la transporte à Petit Matane. Le missionnaire détruit l'objection de l'absence de pont. Les gens du Petit Matane peuvent venir jusqu'au bout du banc de sable d'où un pas pour se rendre à l'église.

"Le missionnaire mentionne 43 familles à Petit Matane, 340 âmes; 12 familles à Grand Matane, 70 âmes; en tout 55 familles, dont une augmentation de 18 familles depuis 1833.

"La question de placer l'église au Petit Matane de préférence au Grand Matane était depuis longtemps brûlante". Elle sera réglée par Mgr Signay, en 1838.

(.....)

"Au Cahier des Visites No 11, les Marguilliers sont: Pierre Théodore Kable, Paulin Jacques, Dominique Gagnon, James Forbes, Paulin St-Louis, Jean Otis, Daniel McKinnon et



Illustrés
par J. C. Doyon

Hilaire Imbeault. Les comptes des Marguilliers vus et alloués, portés sur le (présent) livre des affaires de la Fabrique de Saint-Jérôme de Matane, compris celui de James (Forbess) Forbes. On y trouve le montant de 10... 2... 7½. Ceci comprend une somme de 1... 15... 0. venant du Sr Dougald Fraser, comme don fait à Monseigneur pour aider à payer les entreprises du lambris de la chapelle.

“Le Sieur Fraser, en outre fait état d’un montant qu’il a reçu pour morue recueillie par les contributeurs aux travaux de la chapelle - 5... 4.. 10.”

(.....)

“Le premier cimetière de Matane était situé à l’est et contigu au cimetière protestant.

“La première chapelle était à l’endroit où plus tard, il y eut l’Académie (aujourd’hui siège administratif de la Commission Scolaire Régionale des Monts), tirant un peu plus vers le sud. Elle était orientée nord sud avec façade au nord. Tel qu’il apparaît dans le rapport de la visite pastorale de 1822, on aurait pris une bâtisse déjà existante de 60 par 30 pieds. Une séparation devait y être faite laissant la chapelle à 45 par 30. La division de 15 par 30 devait comprendre deux appartements: une sacristie et un logement pour le missionnaire. Il semble bien que cette division ne fut jamais faite. En 1833, l’Evêque ordonne de peindre les chassises de la chapelle, d’y mettre un confessionnal, une balustrade, etc.

“En 1839, Mgr Signay ordonne de nouveau de faire une allonge de 20 par 30 pieds à la chapelle. Dans cette allonge on fera une sacristie et un petit logement pour le missionnaire. C’est ce qui avait été prescrit en 1822. Cette première chapelle servira au culte jusqu’à la construction d’une église en pierre en 1856”. (26)

Chapitre III

Le régime Seigneurial

1- LA FRANCE AU CANADA

La prise de possession, par Jacques Cartier, en 1534, de l'immense territoire canadien, au nom du Roi de France, par la plantation d'une croix à Gaspé, les autres voyages du découvreur et de ses successeurs vont aboutir à la fondation de Québec, en 1608, par Samuel de Champlain. Cette fondation, pilier du développement de la Nouvelle-France avait cependant été précédée, quatre ans plus tôt, par la naissance de l'Acadie avec l'établissement de Monsieur de Monts, tout d'abord sur une île de la Baie de Passamaquoddy, d'où, les conditions étant peu favorables, il se rendit le printemps suivant sur la rive opposée jeter les bases de Port-Royal (27).

La fondation de Québec sera suivie de celles de Trois-Rivières et de Ville-Marie. L'adage: "go west young man" semblait déjà, sinon connu, à tout le moins implicitement réalisé. Alors qu'explorations et développements se continueront vers l'ouest, les bords du St-Laurent en aval de Québec seront négligés, si l'on excepte la concession des Seigneuries de la Rivière du Sud qui seront suivies d'autres, surtout sur le littoral du fleuve, jusqu'à celle qui nous concerne: **la Seigneurie de Matane.**

Le Canada et l'Acadie, bien que fondés au nom du Roi de France, sont deux colonies différentes, presque deux pays distincts. Pendant longtemps la frontière est du Canada semble située quelque part aux environs de Rivière-du-Loup, face au Saguenay. Placée entre les deux, la Gaspésie ne paraît

pas faire partie de l'un ou de l'autre. On serait tenté de la rattacher davantage à l'Acadie. Des membres de la famille d'Amours y feront mener des expéditions de pêche, comme ou plus encore qu'à Matane. Certains vont jouer là-bas un rôle d'envergure, en particulier le Baron de St-Castin, gendre de Mathieu d'Amours. Ce statut imprécis de la Gaspésie, aux temps d'alors, aurait-il quelque rapport avec l'abandon et la négligence dont ce territoire a toujours été victime?

2- MODES D'ADMINISTRATION ET DE PEUPEMENT

L'hostilité des indigènes à l'envahissement de leurs contrées, les ambitions françaises contrecarrées par celles des Anglais, l'éloignement "des bureaux chefs", la lenteur des moyens de transport et bien d'autres raisons rendaient difficile l'implantation d'une colonie viable en Nouvelle-France, comme on peut s'en rendre compte en consultant "Histoire des Canadas" (28).

La recherche ou différents essais de formes d'administration successives: les vice-rois, les gouverneurs, les intendants, la formation de différentes compagnies à mandats et objectifs remaniés vont se succéder. Les minces résultats obtenus dans le peuplement pendant plusieurs années amèneront les autorités françaises à étudier et à mettre en opération un nouveau processus de fonctionnement. La formation du Conseil Souverain en 1663 et la nomination d'un Intendant de la trempe de Jean Talon vont ouvrir de nouvelles perspectives et marquer un nouveau départ. De territoire de traite où seulement quelques postes suffisaient, la colonie va apparaître désormais comme un territoire à mettre en valeur par un peuplement intensif de colons dynamiques et entreprenants que l'on motive par toutes sortes d'avantages et encouragements. Les résultats se font vite sentir. Dès 1665, on dénombre 429 nouvelles recrues, 286 en 1667 et 228 en 1668. En 1670, 800 soldats du régiment de Carignan vont s'établir sur des terres.

De 1665 à 1672, 1792 immigrants s'étaient installés au pays et plus de la moitié y étaient demeurés. En tenant compte des soldats mentionnés ci-dessus la population a augmenté de 2554 personnes soit une moyenne de 319 par année; chiffre approximatif fixé à la compagnie des Cent-Associés de 1628 à 1643, mais qui fut loin d'être atteint.

Le roi va accorder des avantages économiques importants aux nouvelles recrues, et de plus la venue des **Filles du Roi** va les inciter à fonder un foyer. D'autant plus que les permissions de retourner en France deviennent plus difficiles à obtenir.

Parallèlement à la formation d'une classe terrienne se développe une petite aristocratie: administrateurs, bourgeois, seigneurs, clergé.

Plusieurs compagnies bien structurées ont reçu des mandats précis, outre le Conseil Souverain dont fit partie le premier Seigneur de Matane. Un autre rouage ou palier de l'administration, si l'on peut dire, tentative restreinte de déconcentration administrative, comme on dirait aujourd'hui: ce fut le Régime Seigneurial. Inspiré plus ou moins de la féodalité française, il lui fut supérieur à plusieurs points de vue. D'abord et avant tout système de peuplement et d'organisation du territoire, il a été, en quelque sorte, l'ancêtre de nos municipalités qui, en plusieurs endroits, et c'est le cas pour Matane, correspondent encore aux dimensions initiales des fiefs concédés.

Le régime seigneurial fut en honneur en Nouvelle-France tout au long du régime français et même pendant près d'un siècle après la cession du Canada à l'Angleterre en 1763.

L'historien Marcel Trudel, dans une publication de la Société Historique du Canada, (29) traite avec beaucoup de compétence de cette période importante de notre histoire. L'Abbé Robert Michaud s'est inspiré de ces données avec beaucoup de bonheur dans "L'Isle Verte vue du Large" et, à notre tour, nous y référons nos lecteurs.

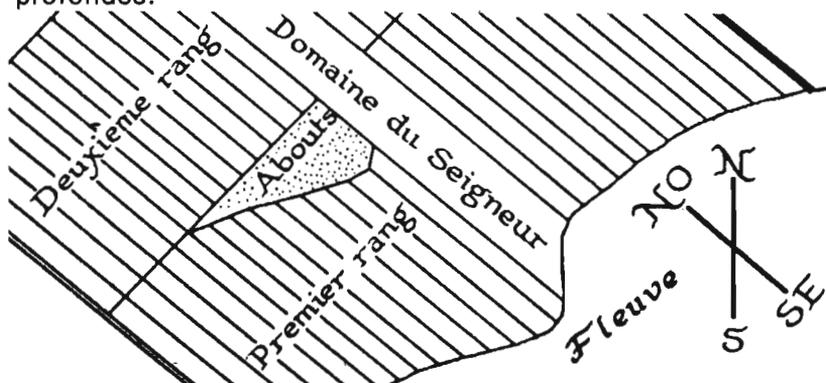
3- LA SEIGNEURIE

Mais tout d'abord demandons-nous ce qu'est une seigneurie. La seigneurie est un fief ou étendue de terre concédée à un seigneur par un roi, un prince ou une autorité supérieure pour qu'il s'y installe, sur une partie de son choix qui s'appellera le Domaine. Il y construira son manoir, le moulin banal et ses autres dépendances. Pour s'assurer de la proximité de l'église, il fera don à la Fabrique d'un lot qui lui assurera, d'autre part, une place d'honneur à l'église. Le domaine est sa propriété personnelle, il peut le vendre en partie et même au complet. (A Matane le domaine s'étendait depuis la terre de la Fabrique au sud jusqu'au fleuve au nord et à l'ouest vers la grande Anse). Tout le reste de la concession de 1672, agrandie en 1677 et en 1824 a constitué la Seigneurie à concéder en lots à déboiser, selon certains règlements, à défricher, à mettre en culture, s'y établir, s'y construire une maison et, au fur et à mesure du développement, d'autres bâtisses.

4- SYSTEME DE PEUPEMENT

A ces brèves données sur la seigneurie, ajoutons quelques commentaires sur le système seigneurial lui-même. Il est important de rappeler tout de suite que le système seigneurial se veut tout d'abord un système de peuplement dans un vaste pays qui n'a pas encore connu les divisions administratives, un pays neuf auquel il faut, pour la première fois, imposer des cadres précis de nature à faciliter l'établissement d'une Société. Trouver un système susceptible de faire régner dans cette Société un équilibre judicieux s'impose. Il faut éviter que la terre inoccupée ne devienne le lot de quelques individus puissants, exploiters, fainéants ou autres. Concéder la terre ne suffit pas, il faut la peupler et la faire produire. L'Etat décide de favoriser des entrepreneurs privés qui, en vertu du système, seront intéressés à voir se fixer autour d'eux le plus d'habitants possible. Par le moyen du régime seigneurial, des entrepreneurs qu'on appellera seigneurs se verront concéder une portion plus ou moins grande de terre pour y établir des habitants. A l'avance, et d'une façon précise seront établis des droits et devoirs réciproques dont l'Etat se réserve une surveillance minutieuse.

Le cadre seigneurial répondra à des normes précises. On est dans un pays neuf et la France aime le bel ordre des choses: le souci géométrique sera à l'honneur et se manifestera jusque dans le détail de la seigneurie. On tirera à l'intérieur de ce fief des bandes parallèles aux frontières. Pour que les habitants en plus grand nombre possible aient accès, au fleuve ou à la rivière, ces bandes seront étroites mais profondes.



Ce plan géométrique du pays se retrouve à l'intérieur de la seigneurie. Le Domaine évidemment n'est pas toujours au centre et les terres n'ont pas toujours la même superficie.

Au tout début du régime comme déjà signalé, les seigneuries s'établissent seulement autour des centres d'habitation: Québec, Trois-Rivières et Montréal. De 1623 à 1693, soit pendant 30 ans, seulement 40 seigneuries sont concédées; dans les 10 années suivantes, seulement 9. Ce mouvement va s'accélérer à partir de 1663 à la faveur d'une réorganisation de la Nouvelle-France. L'année de la concession de la Seigneurie de Matane, 1672, marque la plus grande étape de progrès avec 46 nouvelles concessions.

5- VILLAGE

Un fait à signaler, le village trouvait difficilement place dans la seigneurie, l'Etat voulant que les "habitants" couvrent le plus de terre possible. On voit par là que le régime seigneurial n'est pas un système économique mais un système de peuplement.

"Le régime seigneurial n'a pas prévu le village et de son côté l'Etat lui-même a en retardé l'établissement en décidant que les "Habitants" ne pourront construire des bâtiments sur un terrain qui n'a pas une superficie minimale d'un arpent et demi par trente. Dans ces conditions toute agglomération villageoise devenait impossible" (30). Le village ne tardera pas tout de même à s'imposer pour y loger les gens de métier dont les services sont essentiels à toute communauté.

6- DEVOIRS DU SEIGNEUR

La seigneurie en principe, n'est pas un pur don de l'Etat. Le seigneur devient entrepreneur en peuplement et toute une série de devoirs ont été prévus pour lui. Il doit:

- 1) Faire acte de foi et hommage;
- 2) Présenter un aveu et dénombrement;
- 3) S'engager à réserver au roi le bois de chêne qui se trouve dans la seigneurie pour la construction de bateaux;
- 4) Se soumettre à la transmission des seigneuries en ligne directe et au **droit de quint**, c'est-à-dire une taxe du cinquième de la valeur de la vente payable par l'acheteur;
- 5) Tenir feu et lieu dans la seigneurie, c'est-à-dire y posséder un manoir habité par lui ou quelqu'un de son choix et responsable;
- 6) Concéder des terres et non les vendre en bois debout avant qu'elles aient d'abord été concédées, de façon à s'assurer le plus tôt possible l'occupation de toute la seigneurie et ne pas refuser une concession sans raison suffisante;

7) Construire et entretenir un moulin banal pour les besoins de ses gens.

8) Dans le domaine des charges publiques, exactement comme les censitaires, contribuer aux cotisations de l'église et du presbytère et participer aux corvées de voirie où il tombe aux ordres du capitaine de milice.

7- DROITS DU SEIGNEUR

a) Droits honorifiques

Ces devoirs sont contrebalancés par des droits honorifiques et onéreux.

Le seigneur occupe une place d'honneur à l'église et on prie pour lui et sa famille aux prières du prône. Il a préséance sur le peuple après les marguilliers. Il se fait asperger, reçoit le pain béni, les cierges de la chandeleur, les cendres et les rameaux. Dans les processions, il vient le premier derrière le curé. Il a droit à l'inhumation dans la crypte de l'église, sous le banc seigneurial. A ces avantages s'ajoutent les honneurs civils: la plantation du mai, le cens, la considération et le respect.

b) Droits onéreux

En tête des droits onéreux, viennent les rentes déterminées d'avance par contrat en sorte que le seigneur n'est pas libre de les augmenter quand il veut. Elles sont plutôt symboliques et représenteraient aujourd'hui à peu près \$13.00 pour une terre moyenne de 3 arpents de front, reçue gratuitement.

Le seigneur jouit aussi du droit de **lods et ventes**, une sorte de taxe d'environ 1-12 de la valeur de la terre. Comme le **quint**, les **lods et ventes** visent à décourager la mutation des terres et à assurer une meilleure stabilité à l'établissement.

Le devoir qu'a le seigneur de construire et d'entretenir un moulin à blé lui permet de profiter du **droit de mouture**, soit le quatorzième minot. Il peut aussi imposer des corvées dont le nombre de jours est bien prévu et pare à tout abus courant au temps de la féodalité.

8- DROITS ET DEVOIRS DU CENSITAIRE

Il ne serait pas normal que les droits et devoirs soient seulement d'un côté. Le seigneur en a et les censitaires aussi. Les droits du censitaire sont identiques ou découlent des devoirs du seigneur: le manoir habité, la concession des terres, le moulin à blé, le tribunal de justice et la contribution

du seigneur aux cotisations sont autant d'avantages que le possesseur du fief est tenu d'assurer à ses gens et qu'ils peuvent exiger.

Le censitaire a aussi des devoirs. Il doit tenir feu et lieu sur sa terre, acquitter ses redevances et aller les porter lui-même au manoir (d'ordinaire à la St-Martin), montrer ses titres sur demande, défricher sa terre, donner le découvert à ses voisins, souffrir les chemins nécessaires à la communauté et s'il achète une terre, payer au seigneur le lods et ventes. L'Etat voit au respect des droits et obligations des deux parties.

9- CARACTERES DE CE SYSTEME

Le régime seigneurial n'est pas une forme déguisée de la féodalité moyenâgeuse. C'est un système nouveau et grandement amélioré dont tous les rouages ont été établis avec un grand sens de justice et d'équité. La surveillance de l'Etat est constante et elle assure à chacun la jouissance de ses droits respectifs, évitant les abus, contraintes ou négligences. Lié par contrat vis-à-vis de l'Etat, le seigneur l'est aussi vis-à-vis de ses censitaires. Ce cadre susceptible d'assurer la confiance et la collaboration à tous les échelons a fait du système une institution progressiste et efficace.

"Le régime seigneurial n'a peut-être pas atteint tous ses objectifs en tant que système de peuplement, mais il a fait beaucoup plus que grouper des individus autour d'un seigneur sur les deux rives du St-Laurent : c'est lui qui a déterminé les cadres de la nationalité canadienne-française et c'est lui qui a assuré l'intégrité de la population" (31). En effet, quand les Anglais sont devenus maîtres du pays, ils n'ont pas été libres de le diviser à leur guise. De plus c'est le régime seigneurial qui, pendant un siècle, a permis à la population canadienne-française de conserver son intégrité malgré le flot de l'immigration anglaise.

Ce régime qui convenait en tout point à une société en formation ne pouvait durer indéfiniment. Le changement d'allégeance amena la disparition de la surveillance minutieuse et coercitive de l'Etat et certaines négligences ou abus de la part des seigneurs et censitaires. Mais la cause véritable qui devait conduire à l'abolition du régime seigneurial, ce fut l'industrialisation pour laquelle ce régime n'était pas fait.

"La propriété d'un seigneur qui pouvait s'étendre à plus d'une paroisse, les lods et ventes qui paralysaient les

10- FIN DU REGIME

Le 18 décembre 1854, une loi du Canada-Uni fit les censitaires propriétaires de leurs terres et les libéra des devoirs de cens, lods et ventes, droit de banalité, de retrait et autres. De son côté le seigneur ne pouvait plus exercer de droits onéreux ni prétendre à aucun droit honorifique. Il n'y avait plus de seigneurs et de censitaires. La loi de 1854 se voulait juste cependant. Elle assurait aux seigneurs une indemnité pour la perte de tout droit lucratif et leur laissait la mutation de biens, le moulin banal qui réservait au seigneur toute mouture de grain, à une époque où le commerce de la farine prenait un grand essor, tout cela mettait trop d'entraves, Le régime seigneurial établi dans un monde qui débute se trouvait désormais dépassé par le progrès".

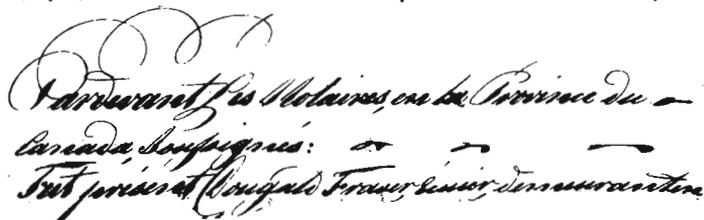
propriété de leur domaine personnel et des terres qui n'avaient pas été concédées. Pour les terres déjà concédées et occupées, il fut décidé que les habitants paieraient ce que l'on peut appeler le prix d'achat de leurs terres.

S'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas s'en acquitter tout de suite, ils devaient continuer à payer aux ex-seigneurs une redevance annuelle: Aux "**rentes seigneuriales**" succédaient les "**rentes constituées**" qui, payées annuellement aux ex-seigneurs marquaient un prolongement des anciennes servitudes. Il est bon de noter que ces servitudes étaient minimales. Par exemple, le censitaire détenteur d'une terre de trois arpents par 40 était soumis aux droits suivants, d'après les chiffres de l'historien Trudel, en 1967, qui, avec l'inflation seraient différents aujourd'hui: (32)

Cens: 6 sols ou environ \$0.30 de notre monnaie; **rentes:** 60 sols ou environ \$3.00; **droit de mouture:** 14 minots de blé sur 200; **corvées:** 3 jours par an.

11- UN BEL EXEMPLE DE CONCESSION DE TERRE

Le texte légal reproduit ci-dessous (33) illustre très bien tout ce qui a été écrit dans ce chapitre et démontre que les



*Pardevant les Notaires, en la Province du
Canada, soussignés:
Sir James McGill, Seigneur, Demeurant à*

concessions de terre dans la seigneurie de Matane se faisaient selon les us et coutumes du régime seigneurial.

“Par devant les notaires, en la Province du Canada, soussignés:...

Fut présent Dougald Fraser, écuyer, demeurant en la Paroisse St-Jérôme de Matane, Comté de Rimouski, Seigneur et propriétaire d'une partie de la Seigneurie Matane tant en son nom que comme agissant pour l'autre partie pour dame Mary Fraser, veuve de Thomas C. Johnson écuyer, dame Ann Fraser, veuve de Benjamin Racey, écuyer, et dame Jane Fraser, épouse de James Douglas, écuyer, ses hoirs, Lequel aux dits noms a reconnu et confessé avoir baillé et concédé à titres de cens et rentes foncières, seigneuriales, perpétuelles et non rachetables, portant droit de lods-es-ventes, défaut, saisine et amendes, quand le cas écherra, suivant la loi et coutume de Paris, actuellement en force en cette Province, et promet faire jouir au dit titre à Sieur Louis Talbot dit Gervais, marchand, demeurant au dit lieu de Matane à ce présent et acceptant preneur et retenant pour lui, ses hoirs et ayants cause à l'avenir; savoir: trois arpens de terre de front sur quarante arpens de profondeur, située en la dite Seigneurie, et en le deuxième rang, bornée par le Nord-Ouest aux terres du premier rang, par le Sud-Est au bout de la dite profondeur, au Sud-Ouest à Hilaire Imbaust et au Nord-Est à Pierre Lévesque, ainsi que la dite terre est actuellement, se poursuit et comporte, que le dit preneur déclare connaître et savoir et en être en possession mouvant en la session de la dite Seigneurie de Matane et envers le Domaine d'icelle chargée par ces présentes de deux Schillings, six deniers et demi courant par chaque arpens de front, payable au Manoir Seigneurial ou autre lieu du dit fief et Seigneurie indiqué par le dit Seigneur ou les dites dames Seigneures, ou leurs représentants au jour et fête de St-Rémi premier octobre prochain et de la continuer en avant à pareil terme à perpétuité. Se réserve le dit Seigneur et les dites Seigneures pour lui et elles, leurs hoirs et ayans cause, le droit de retrait à chaque mutation ou aliénation équipolente à vente, en rendant au nouvel acquéreur le sort principal de son acquisition, frais, mises et loyaux coûts, soit de partie de la dite concession ou du tout. Se réservant le dit Seigneur et les dites dames Seigneures le droit de s'adresser pour les dits cens et rentes en totalité à tel des partiaires de la dite concession de terre qu'il ou qu'elles jugeront à propos de préférer. Qu'en tout temps le dit Seigneur ou les dites dames Seigneures auront le droit de prendre

sur la dite terre tous les bois, pierres et eaux nécessaires, que le dit Seigneur ou les dites dames Seigneuses trouveront propres pour les bâtisses et l'entretien de leurs maisons, moulins, chaussées, glacières et mouvements d'iceux. Que le dit Seigneur et les dites dames Seigneuses auront aussi la faculté de prendre sur la dite concession le terrain qu'il ou qu'elles y trouveront propre et nécessaire pour la bâtisse d'un moulin banal ou autres en dédommageant le censitaire du travail qu'il aura fait sur telle partie de la dite terre, comme aussi la faculté de détourner les cours des eaux et ruisseaux qui se trouveront sur l'étendue de la dite terre pour augmenter le cours de celles où pourraient être bâtis des moulins banaux ou autres ci-après. Que le censitaire sera obligé de porter moudre les grains qu'il recueillera sur la dite terre, au moulin à farine de la dite Seigneurie sans pouvoir le faire moudre ailleurs qu'en payant au dit Seigneur, aux dites dames Seigneuses le droit de mouturage ordinaire avec dépens. Que le preneur sera tenu de tenir feu et lieu sur la dite concession dans l'an, jour et date de ces présentes, d'y bâtir son logement et d'y défricher suffisamment de terrain pour que les dits droits Seigneuriaux puissent être facilement perçus par le dit Seigneur ou par les dites dames Seigneuses. Que le dit preneur ses hoirs et ayans cause ne pourront déguerpir qu'après avoir fait la dite bâtisse, défrichement et avoir payé les arrérages échus et ceux à échoir. Qu'il ne pourra vendre ni autrement aliéner la dite terre à aucune communauté, fabrique de Paroisse, gens de main-morte, ni y mettre cens sur cens. Que le dit preneur donnera du découvert à ses voisins et fera les chemins de voyeries, et sera d'ailleurs assujetti aux autres règles de police rurale, comme aussi il sera assujetti à faire et entretenir avec les autres tenanciers le chemin du moulin. Enfin se réserve le dit Seigneur et les dites dames Seigneuses tout le bois propre pour la construction des vaisseaux du Roi; et aussi toutes les mines, minières et minéraux qui pourraient se rencontrer sur l'étendue de la dite terre. Que le dit preneur sera tenu de faire chaîner, mesurer et borner par un arpenteur juré sur la dite terre et de fournir copies des procès verbaux en bonne forme, de même que les présentes à la première réquisition des dits bailleurs. Auxquelles charges, clauses et conditions ci-dessus le dit preneur s'est volontairement soumis et obligé promet les exécuter et accomplir à peine de perdre de plein droit le bénéfice des présentes et par hypothèque générale et spéciale (l'une ne dérogeant à l'autre) de tous les autres biens présents

et avenir, qui en demeureront garant de ce jour. Car aussi promet - tant - obligeant- renonçant....

Fait et passé à Matane demeure du dit Fraser, Esq, le vingt et un de juillet mil huit cent quarante-cinq, après-midi, et, après lecture faite, requis de signer le preneur a déclaré ne le savoir et le sieur Fraser l'a fait. Signé à la minute demeurée en l'étude de maître Dubord. Dougald Fraser, Tel, Chamberland, Not. et du soussigné, deux renvois bons".



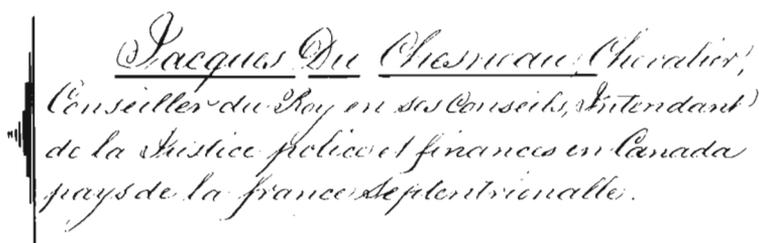
En 1935 et en 1940, près d'un siècle après l'abolition du régime seigneurial, le gouvernement de la Province de Québec légiféra pour faciliter et hâter le rachat des "rentes constituées" et placer tous les habitants sur un pied d'égalité. Les créances changeaient de mains. Les ex-censitaires cessaient d'être les débiteurs des ex-seigneurs pour devenir débiteurs des municipalités. C'était la fin d'une époque!

Nous avons cru opportun de rappeler les différents aspects du régime seigneurial pour bien situer nos lecteurs avant de traiter sommairement, hélas, de la vie seigneuriale à Matane. Loin de nous la pensée de faire des comparaisons ou de porter un jugement sur ce qui a été fait ailleurs et ne l'a pas été ici ou vice-versa. Pendant près de deux siècles des familles seigneuriales ont marqué l'histoire canadienne. A Matane, les seigneurs d'Amours, Mc Kinnon et Fraser se sont succédé. C'est la lignée des Fraser qui a laissé le plus de traces par des hommes et des femmes de grande distinction, discrets, affables et dévoués au bien-être et au progrès de la Société. La loi de 1854 n'a rien changé de leurs qualités morales et de leur esprit civique, comme aussi du respect et de la considération dont ils ont toujours été l'objet de la part de la population.

Chapitre IV

Le territoire de la Seigneurie de Matane

Pour situer la Seigneurie de Matane, donner ses limites initiales et les augmentations dont elles ont été l'objet, nous croyons être en bonne compagnie en reproduisant un texte qui s'intitule: **Copie exacte des titres de la Seigneurie de Matane.**



*Jacques Du Chesneau, Chevalier,
Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant
de la Justice, police et finances en Canada
pays de la France Septentrionale.*

1- TITRES DE LA SEIGNEURIE DE MATANE

“Jacques Du Chesneau, chevalier conseiller du Roy en ses conseils. Intendant de la Justice, police et finances en Canada, pays de la France Septentrionale.

“En procédant à la confection du papier terrier du domaine de la nouvelle France, en conséquence de l'arrêt du Conseil destat de Sa Majesté tenu au camp de Lubin dans le comté de Namur le quatrième (jour de may mil six cent soixante et seize) Juin 1675 et de nostre ordonnance rendue sur iceluy le vingtcinquième jour de may mil six cent soixante et seize. Est comparu en notre hostel M^{re} Mathieu Damours. Conseiller au conseil Souverain de ce pays, lequel nous a remontré qu'il est possesseur d'une terre appelée Matane

contenant une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, située sur le fleuve St-Laurent a prendre une demie lieue de chaque costé de la ditte Rivière par acte qui luy a esté donnée par Mr Talon cy devant, Intendant de ce pays le huitiesme novembre 1672; Mais comme Monsieur Talon qui luy avait accordé la dite terre avec promesse de luy en donner titre au mesme droits, et conditions que les autres Seigneuries accordées au nom de Sa Majesté en ce dit pays, estait sur son départ pour la france. Et qu'il ne luy fesait delivrer titre de la concession, il le pria de luy en faire expédier une, ce qu'il ne pût a des affaires dans lesquelles il estait. Et luy donna seulement le dit acte en forme de certificat sans aucun explication, ce qu'il fait qu'il ne peut rendre la foy Et hommage au Roy qu'il ne soit par nous ordonné à quel droit il possède la dite terre, nous suppliant d'y pourvoir. Et pour cet effet de considérer sa qualité de conseiller au conseil Souverain Et de noble, pourquoy il a droit d'espérer que la terre de Matane luy sera conservée aux mêmes droits Et honneurs que celles qui ont esté accordées par moi d. Sieur Talon la mesme année a plusieurs particuliers habitants de ce pays a titre de Seigneuries Et justice, Et en conséquence Il nous requeroit de luy accorder la dite lieu de terre de front sur le fleuve St-Laurent, Et une lieu Et demie de proffondeur a prendre une demye lieu de chaque costé de la d. Rivière de Matane avec les droits de propriété d'icelle Et de luy donner et accorder par augmentation de concession une lieu de terre. Sur le dit fleuve, a prendre joignant la demye lieu du costé de la rivière Mitis sur pareille profondeur d'une lieu et demye comme aussi le droit de pesches sur le dit fleuve, le tout en titre de fief haute moyenne et basse Justice Suivant la Coutume de la prevosté Et vicompté de paris.

“Vu ledit acte cydessus datté signé Talon Et considérant les grands services que le d. Sieur Damours a rendu et rend journellement a cette colonie Et qu'il est chargé d'une famille composée d'onze anfans; Nous sous le bon plaisir du Roy avons accordé Et accordons au S. Sieur Damours la dite lieu et demye de terre de front et une lieu de proffondeur. Scavoir une demye lieu au deça et une demye lieue au dela de la rivière Matane et par augmentation d'une autre lieue de terre de front aussy sur une lieue et demye de profondeur y joignant a prendre du cote de la Rivière Mitis avec le droit de pesches sur le dit fleuve St-Laurent pour en jouir par luy ses successeurs ou ayant cause en tittre de fief et seigneurie haute moyenne et basse justice à la charge de foy et hommage qu'il sera tenu de

prêter au chateau de St-Louis de cette Ville de quebecq duquel il relevera aux droits et redevances accoutumés suivant la coustume de la prevosté et vicomité de paris que les appellations du juge qui pourra estre estably sur la d. Seigneurie ressortiront et par devant... qu'il tiendra ou fera tenir feu et lieu sur icelle qu'il stipullera la mesme chose dans les contrats qu'il fera de ses tenanciers qu'il conservera les bois de chesne qui se trouveront propres à la construction des vaisseaux sur les terres qu'il se sera réservées pour son principal manoir qu'il fera la mesme réserve dans les concessions qu'il accordera qu'il donnera.

"Incessamment avis au Roy des mines minières ou miniers et mineraux qui se trouveront dans la dé Seigneurie et y laissera les Chemins et passages nécessaires nous requerant le dit Sieur Damours qu'il nous plaise de recevoir a la foy et hommage des choses cy-dessus a laquelle estant en devoir de vassal, nous l'avons reçu et recevont sauf les droits de Sa Majesté et l'autruy en toutes choses et a fait le serment de bien et fidèlement servir le Roy et de nous avertir ou nos successeurs s'il aprend qu'il soit aucune djose contre son service Et l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au chateau de St-Louis de Quebecq à la charge par le d. Sieur Damours de prendre confirmation de la d. terre et de fournir cy après l'adveu et le denombrement d'icelle dans le temps de la coustume, dont acte et a signé a la minute de la présente demeurée a nostre Greffe; fait a Quebecq le vingt six jour de Juin mil six cent soixante dix-sept.

(Signé) Duchesneau

Et plus bas par monseigneur Chevallier.

L'acte cydessus a esté enregistré estant confirmé par arrest du conseil d'estat du Roy le 29iem May 1680, enregistré en ce conseil le vingt quatre Octobre au dit an.

(Peuvret)

Bureau du Registraire Provincial
Quebec 5 mars 1885

Je certifie que la copie qui précède est en tout conforme à son originale enregistré au registre Ins. Cons. Sur. D No 2 folio 9V.



Dep. Reg. Prov.

(John Langelier)
Dep. Reg. Prov.

Titre subséquent déclaration du Lieut. Donald Mc Kinnon comme acquereur des droits de Damours enregistré au département des Terres et Forêts suivant certificat de propriété en date du 10 octobre 1793, signé E. Taché assistant commissaire.

Achat à la suite d'une vente par le sherif par Simon Fraser le 15 octobre 1793.

Titre conservé au bureau de sherif a Quebec suivant certificat du sherif en date du 15 juillet 1907.

(Signé J.B. Amyot)
Deputy sheriff" (34)

En dépit de ces données des documents officiels, il semblait y avoir quelques problèmes. Mgr Antoine Gagnon a fait écho dans **Monographie et Histoire de Matane** à certaines imprécisions ou erreurs qui ont suscité des difficultés et nous reproduisons ses observations.

2- IMPRECISIONS DANS LES TEXTES OFFICIELS

"Ce qu'est l'emplacement exact et l'étendue de la seigneurie de Matane est une question complexe fort débattue, que la Cour Supérieure du district de Rimouski fut appelée à résoudre en 1871. (Voir C.S. 498 P.J. Taschereau & al - demandeurs - vs P. Muré, défendeur).

"Le titre de concession de 1672 comporte que cette seigneurie a une lieue de front s'étendant par moitié de chaque côté du centre de l'embouchure de la rivière Matane sur une profondeur d'une lieue et demie. Le 26 juin 1677, l'intendant Duchesneau confirma ce titre en faveur de Damours, mais il commettait dans l'écrit une erreur évidente: "... avons accordé et accordons au dit sieur Damours la ditte lieue et demye de terre de front et une lieue de profondeur" - il cite la profondeur pour le front et rectifie sans s'en rendre compte: - "**savoir une demye lieue au deça et une demye lieue au delà de la rivlière Matane**, et par augmentation une autre lieue de terre de front aussy sur une lieue et demye de profondeur y joignant, à prendre du côté de la rivière Mitis..." (Insinuations du Conseil Souverain, cahier no 2, folio 9). La concession était faite "avec le droit de pêcher sur le dit fleuve St-Laurent pour en jouir... à titre de Fief et Seigneurie... aux droits et redevances accoutumés sulvant la coutume de la prévôté et vicomté de Paris". Cela donnait, comme on le voit, deux lieues de front

sur le fleuve si on omettait l'erreur, et deux lieues et demie si on en tenait compte. Ceci explique que les héritiers Damours vendirent le domaine paternel de Matane comme contenant deux lieues et demie **de front à un écossais, Donald McKinnon. Celui-ci, le 12 janvier 1781, "rendait foi et hommage"** pour seulement deux lieues et quart!

"Le deuxième seigneur mourut peu de temps après qu'il eut fait son acquisition. Il était ruiné. Le curateur des biens de succession fut Laughlan Smith. La seigneurie fut saisie et vendue par le shérif de district, le 8 août 1793. Un néo-écossais, Simon Fraser, s'en porta adjudicataire pour le prix de "sixty-six pounds, current money of Lower Canada", dit le titre officiel qui fut passé à cet effet, le 12 octobre suivant, et dans lequel on voit répétée la théorie de Sganarelle: "... containing in the whole **two and half leagues** in front by one and half league in depth, to wit: half a league on this side and two leagues beyond the River Matane...", c'est-à-dire que les intendants Français avaient concédé une demi-lieue à l'est de cette même rivière, une lieue (plutôt une demi-lieue), puis une autre lieue à l'ouest... et le bon shérif de Québec changeait, intervertissait tout cela. Au texte anglais que je viens de citer suivaient immédiatement ces mots, mais en français: "with haute, moyenne et basse justice". Pour seulement soixante-six louis, argent courant du Bas-Canada. Admettons que c'est bon marché.

"Le 8 mars 1824, le comte de Dalhousie, alors gouverneur général, concéda à Jane McCallum et à ses enfants issus de son mariage avec feu Simon Fraser, une autre lieue de front sur une lieue et demie de profondeur. Les lettres qui en furent délivrées énoncent que cette lieue sera attenante à la demi-lieue ouest de la rivière, ce qui rétablissait les concessions faites par Talon et Duchesneau à Damours du côté Ouest de la rivière, et en même temps laissait ou reconnaissait une lieue et demie du côté de l'est.

"Les limites de la seigneurie de Matane seraient donc maintenant d'une lieue et demie à l'ouest, et d'une lieue et demie à l'est, en tout trois lieues de front sur une lieue et demie de profondeur et c'est bien là ce qui a été concédé. Résumons: une lieue par Talon, en 1672, une autre en augmentation par Duchesneau, en 1677, et finalement une troisième par Dalhousie, en 1824.

"Cependant il apparaît qu'en dépit de ces faits, on a dû tenir compte de l'erreur de Duchesneau, puisque sur toutes les

aforesaid, Merchant, of the other part. Whereas His Majesty's Writ of execution bearing date the twenty fifth day of March last issued out of the Court of Common Pleas for the said District at the suit of Jerome Martineau of Quebec, shopkeeper against the goods & chattels, lands and tenements of the late Donald Mackinnon, in the hands power and possession of Lauchlin Smith, Curator to the estate of the said Donald Mackinnon, of the parish of Sainte Anne du sud, directed to the Sheriff of the District of Quebec, which writ was on the same day delivered to the said James Shepperd, Sheriff as aforesaid to be executed, in virtue whereof the said Sheriff did seize into his hands and take in execution as belonging to the said succession The Fief and Seigniorie of Matane, situate on the south shore of the River St-Lawrence in the District of Quebec, containing in the whole two leagues and a half in front, by a league and a half in depth, to wit, half a league on this side and two leagues beyond the River Matane with haute, moyen & basse Justice, and the right of fishing in the said River St-Lawrence, held in full Fief from the King's Demesne. And whereas the said Sheriff having so seized into his hands and taken the said premises in execution did cause the same to be advertised and proclaimed according to Law, to be sold and adjudged to the highest bidder at the Court House in the Jesuits College in Quebec on thursday the eight day of August last and the said premises being then put up to sale in the usual manner at the place aforesaid the said Simon Fraser being the last and highest bidder became the purchaser thereof at the price

Of

Of one hundred and sixty six pounds current money of the Province of Lower Canada. Now in order to convey the said premises and to confirm the purchase thereof to the said Simon Fraser his heirs and assigns. This Indenture witnesseth that the said Sheriff by virtue of the said writ of execution and of his said office, and for and in consideration of the said sum of one hundred and

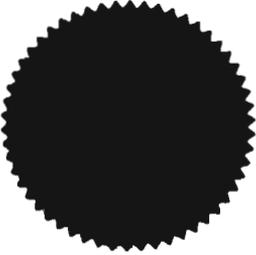
sixty six pounds to him by the said Simon Fraser at or before the execution hereof in hand paid, the receipt whereof the said Sheriff doth hereby acknowledge and thereof doth acquit and discharge the said Simon Fraser his heirs and assigns, hath granted, bargained and sold and by virtue of the said writ of execution and these presents doth as much as in him is, and he lawfully may grant, bargain & sell to the said Simon Fraser the said Fief and Signiory of Matane and premises and the appurtenances thereunto belonging; and also all and singular the right, title, interest, property, claim and demand whatsoever of him the said Sheriff of in and to the same and every part and parcel thereof. To have and to hold the said Fief premises and appurtenances unto the said Simon Fraser, his heirs and assigns to the only proper use benefit and behoof of him the said Simon Fraser his heirs and assigns forever, under such rents, duties & services as the said premises are subject to. In testimony whereof the said parties have hereunto interchangeably set their hands and seals on the day and year first above written.

Sealed and delivered in the presence of (Signed) Simon Fraser. (L.S.
(Signed) A.Dumas

(Signed) Peter Stobellbin

True copy of the original deed kept in my office according to law in such case made and provided.

Sheriff's Office, Quebec 15 July 1907.


J.B. Amyot
Deputy Sheriff."

Une étude des titres de propriété et papiers de M Alexandre Fraser a été faite plus tard à la demande d'un M. H.J. Lyons par le notaire J.E. Gagnon, père de Mgr Antoine. Ce document contient des renseignements très intéressants et clarifie la situation de cette succession jusqu'en 1912. Nous le livrons en entier à nos lecteurs (36).

3- ETUDE DES TITRES ET PAPIERS D'ALEXANDRE FRASER

A Monsieur H.J. Lyons.

Matane.

Monsieur,

Conformément à la demande que vous m'avez faite de visiter les titres de propriété et papiers de Monsieur Alexandre Fraser, agent des Terres, de Matane, j'ai l'honneur de vous faire rapport :

1e. Le premier titre que je trouve et que je prends comme point de départ est un acte de partage entre Dougald Fraser et son épouse, dame Jane Grant, et Dames Racey, Johnson et al., seigneurs de Matane, devant P.Ls. Gauvreau, notaire, à Matane, et collègue, le 23 juillet 1860, - je ne vois pas si cet acte a été enregistré; mais il a dû l'être dans le bureau d'enregistrement, à Rimouski, - par lequel les dits Dougald Fraser et son épouse sont propriétaires, entre autres :

D'une terre de forme irrégulière, sise et située au premier rang de la dite seigneurie de Matane, connue sous le nom de domaine de la seigneurie, courant est et ouest, contenant neuf arpents et demi plus ou moins de front sur quarante arpents plus ou moins de profondeur, prenant son front à l'est à la rivière Matane, courant ouest aux terres non concédées, bornée d'un côté au nord et nord-ouest au fleuve St-Laurent et de l'autre côté au sud-est à Pierre Théodore Keable et au terrain de la Fabrique de la dite Paroisse de St-Jérôme de Matane, avec le manoir, maisons et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2e Un acte de donation portant substitution par Dougald Fraser et son épouse, dame Jane Grant, à Alexandre Fraser, leur fils, devant A. Fournier, notaire à Matane, le 1er Mars 1866, enregistré dans le bureau de la seconde division d'enregistrement du comté de Rimouski, à Rimouski, sous le No 11.129 du Rég. A vol. 15, entre-autres :

"De la moitié sud indivise du Domaine de la seigneurie de Matane, situé au grand Matane, en la dite paroisse de St-Jérôme de Matane, de forme irrégulière, contenant en totalité neuf arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins borné par le nord-est à la rivière Matane, par le sud-ouest au bout de la profondeur, par le nord-ouest au fleuve St-Laurent et par le sud-est partie à la Fabrique de Matane et partie au Révérend Ulric Rousseau, Ptre avec ensemble le manoir, la grange et étables et autres bâtisses dessus construites".

A charge par le donataire de conserver les dits immeubles et leurs dépendances et rendre le tout, après son décès, à ses enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, s'ils lui survivent.

"Si le donataire décède sans enfants, les biens donnés seront recueillis par Thomas Fraser, son frère, et après son décès, par ses enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, s'ils lui survivent.

"Si Mr Thomas Fraser décède sans enfants, après avoir recueilli les biens de la substitution, ces biens appartiendront alors et seront la propriété de Mlle Annie Fraser, fille des donateurs, et après son décès ils passeront à ses enfants nés ou à naître, au premier degré seulement.

"Si le donataire et tous les appelés ci-dessus à la substitution meurent successivement sans enfants nés ou à naître, au premier degré, les biens donnés appartiendront alors et seront recueillis par les plus prochains héritiers de la famille du donateur."

3e. Un acte de donation portant substitution par Dougald Fraser et son épouse, dame Jane Grant, à Thomas Fraser, leur fils, devant A. Fournier, notaire, à Matane, le 1er mars 1866, enregistré dans le bureau de la seconde division du comté de Rimouski, à Rimouski, sous le No 11.130 du Rég. A vol. 15, entre-autres:

"De la moitié nord indivise du Domaine de la seigneurie Matane, de forme irrégulière, situé au grand Matane, en la paroisse de St-Jérôme de Matane, contenant en totalité neuf arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné par le nord-est à la rivière Matane, par le sud-ouest au bout de la dite profondeur, par le nord-ouest au fleuve St-Laurent et par le sud-est partie au terrain de la Fabrique de Matane et partie au Révérend Ulric Rousseau, Ptre, avec les bâtisses susconstruites."

"A charge par le donataire, qui s'y oblige, de conserver les dits immeubles et leurs dépendances, et rendre le tout, après son décès, à ses enfants nés ou à naître, au premier degré, s'ils lui survivent.

"Si le donataire décède sans enfants, sa veuve, si elle lui survit, aura la jouissance des biens donnés pendant sa viduité; ensuite ces biens seront recueillis par Alexandre Fraser, Ecuier, son frère, et après le décès de ce dernier, par ses enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, s'ils lui survivent.

“Si Mr. Alexandre Fraser décède sans enfants, après avoir recueilli les biens substitués, ces biens appartiendront alors et seront transmis à Mademoiselle Annie Fraser, fille des donateurs, et après son décès ils passeront à ses enfants nés et à naître, au premier degré seulement.

“Si le donataire et tous les appelés à la substitution meurent, successivement, sans enfants nés ou à naître, au premier degré, les biens donnés seront alors la propriété et seront recueillis par les plus prochains héritiers de la famille du donateur, sauf le droit d’usufruit de la veuve du donataire”.

“Le dit Thomas Fraser, l’un des donataires ci-dessus nommés, est décédé à Port Arthur, dans le comté d’Algoma, le 9 juin 1886, tel qu’il appert par un certificat de sépulture, signé par “Peter H. Bryce”, Deputy Registrar General, Toronto, le 18 mars 1897, sans être marié et sans laisser d’enfant.

“Lors de son décès, sans enfants, Monsieur Alexandre Fraser, en conformité de la donation ci-dessus citée et en vertu de la substitution y insérée, est entré en propriété, jouissance et possession des biens donnés au dit Thomas Fraser.

“4e. Une déclaration par Dame Henriette Michaud, épouse du dit Alexandre Fraser, par Alex. Fraser et par Dame Annie Fraser, veuve de Feu Achille Fournier, de renouvellement d’enregistrement des droits réels, et, résultant d’une donation portant substitution par Dougald Fraser et son épouse à Alexandre Fraser, ainsi qu’une déclaration du décès du dit Thomas Fraser, en date à Matane, le 21 septembre 1892, enregistrée dans le bureau d’enregistrement à Matane sous le No 4431 du Rég. A vol. 6, les biens mentionnés dans la dite donation et ci-dessus décrits connus et désignés sous les numéros cent quatrevingt sept (187), cent quatrevingt huit (188), cent quatrevingt neuf (189), cent quatrevingt dix (190) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jérôme de Matane.

5e. Une déclaration par Alexandre Fraser de renouvellement d’enregistrement des droits réels, et, résultant d’une donation portant substitution par Dougald Fraser et son épouse à Thomas Fraser, ainsi qu’une déclaration du décès du dit Thomas Fraser, en date à Matane, le 21 septembre 1892, enregistrée dans le bureau d’enregistrement à Matane, sous le No 4432 du Rég. A vol. 6, les biens mentionnés dans la dite donation et ci-dessus décrits connus et désignés sous le numéro cent quatrevingt onze (191) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jérôme de Matane.

Tels sont les titres de Monsieur Alexandre Fraser à la propriété connue sous le nom de “Domaine”, en les paroisse et village de St-Jérôme de Matane.

Arrivant le décès de Monsieur Alexandre Fraser la propriété ci-dessus désignée, savoir, une terre de neuf arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et dépendances, connue sous les numéros cent quatrevingt sept, cent quatrevingt huit, cent quatrevingt neuf, cent quatrevingt dix et cent quatrevingt onze (187, 188, 189, 190, 191) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jérôme de Matane, sauf à en distraire ce qui en a été vendu, retournera à Madame Annie Fraser, sa soeur, veuve de feu Achille Fournier, en son vivant notaire, et après le décès de Madame Fournier à ses trois enfants, Alexandre, de Sudbury, Thomas, de Vancouver, et Mlle Eugénie Fournier, de Matane.

La substitution sera alors finie et ils pourront disposer des biens ci-dessus en toute propriété comme ils peuvent dès maintenant la faire avec et du consentement du grevé et de l'appelée.

Matane, ce trente janvier, mil neuf cent douze

J.E. Gagnon

4- ETAT DE LA SUCCESSION AUJOURD'HUI

Ce document notarié est très clair et explique comment se sont transmis les biens de la seigneurie jusqu'en 1912 et même jusqu'en 1915, année de la mort d'Alexandre Fraser. Tel que prévu dans le testament de Dougald, au décès de son frère Thomas qui n'eut pas d'enfant, Alexandre est devenu seul propriétaire. Quand Alexandre va mourir en 1915, sans enfant lui aussi, c'est sa soeur Anny (Mme Achille Fournier) qui va hériter de tous les actifs décrits, à l'exception évidemment des parties qui avaient été vendues depuis l'étude du notaire Gagnon, en 1912.

A sa mort, Anny, dernière survivante Fraser, lèguera ses avoirs à ses trois enfants, Thomas, Alexandre et Eugénie Fournier.

Thomas vivait à Vancouver et Alexandre à Sudbury, il en résultait alors des problèmes d'administration de leurs propriétés de Matane et les procédures se compliquaient chaque fois qu'une vente de terrain pouvait intervenir. Ils vendirent leur part à leur soeur Eugénie, mariée au notaire J.O. Lebel.

A sa mort, survenue en 1948, madame Eugénie Fournier-Lebel, par testament, lègue ses propriétés à ses fils, Georges-Alexandre et Jean, qui, établis à Matane, deviennent héritiers **indivis** des biens de leur mère, tandis que leurs quatre soeurs vont recevoir, en argent, leur part d'héritage. Depuis le décès de Georges-Alexandre survenu en

1975, les héritiers indivis sont Jean et Madame Florence Lavoie-Lebel, veuve d'Alexandre. Au rythme du développement de Matane, il restera bientôt peu ou point de terrain à vendre de ce qui a été la Seigneurie de Matane concédée en 1672, agrandie en 1677 et 1824, et séparée en deux parties, l'est et l'ouest de la rivière entre les héritiers de Simon Fraser, troisième seigneur.

Nous venons d'établir la situation pour la partie ouest de la rivière qui comprenait le domaine, le manoir et les dépendances. Nous avons vu que la transmission des biens, hormis les parties vendues, a continué à se faire dans ce secteur parmi les descendants en ligne directe du troisième seigneur.

La situation n'a pas été la même dans la partie est de la rivière dont les terres non concédées et les droits seigneuriaux ont appartenu aux filles de Simon Fraser et Jane Mc Callum, Mary (Mme Thomas Cotgrove Johnson), Ann (Mme Benjamin Racey) et Jane (Mme James Douglas) et leur demi-soeur Divinia Mc Gibbon (Mme John Douglas).

Les trois filles de Simon Fraser vécurent pendant un certain temps à Matane. La famille de Mary occupait l'emplacement actuel des Dugas près de la laiterie actuelle; celle d'Ann résida au nord de la rivière sur un emplacement qui devint par la suite propriété d'Edouard Lemieux. Ephrem Simard habita longtemps à l'endroit où était demeurée Jane. Quant à Divinia, après son mariage, elle alla s'établir à Montréal.

Les débuts d'industrialisation ont amené la compagnie Price Brothers à Matane vers 1840. Ils avaient obtenu des concessions de terres du gouvernement et ils avaient besoin des rives de la rivière pour mener leurs opérations.

Il semble que l'entente cordiale n'a pas toujours existé entre les nouveaux venus et les propriétaires de la seigneurie de Matane. Le litige donna lieu à un procès long et coûteux qui priva les héritiers Fraser d'une partie de la seigneurie, ne comprenant pas évidemment, les terres déjà concédées, soit à l'est, soit à l'ouest de la rivière, et non plus, le manoir, les dépendances, et aussi le domaine qui était "inaliénable autrement que par voie de succession légitime dans la même famille", comme l'a écrit Antoine Gagnon. La propriété de la seigneurie était cependant difficile à clarifier. Dougald Fraser et ses trois soeurs avaient hérité d'une moitié des biens de leur père et d'une partie de la concession d'une lieue de plus faite par Dalhousie en 1824. A la mort de leur mère, l'héritage de chacun s'accroissait d'une partie de la part de celle-ci. Divinia

Mc Gibbon, leur demi-soeur, héritait aussi, sans nul doute, d'une partie de la part de sa mère.

D'autre part, l'on sait qu'à la mort de Simon Fraser, c'est son fils Dougald qui devint le chef de la Seigneurie. Il fut, à proprement parler, le dernier seigneur, "officiel" de Matane, si l'on tient compte de l'Acte de 1854, qui mettait fin au Régime Seigneurial. Le cadastre de la Seigneurie fait et terminé en 1858, par S. Lelièvre, l'un des commissaires en vertu de l'Acte Seigneurial de 1854, reconnaît la possession et les droits de seigneur de la dite seigneurie à Dougald Fraser et al. Le devoir de foi et hommage avait cessé en 1854.

L'abolition du régime seigneurial, comme on l'a vu, n'avait pas tout enlevé aux anciens seigneurs. A Matane, ils demeurent propriétaires du domaine et des terres non concédées. Aux droits seigneuriaux, avaient succédé les droits constitués. La situation n'en était pas clarifiée pour autant. Il fallut aviser à un partage que Dougald eut la sagesse de faire avant son décès, en 1866.

"Les trois soeurs de Dougald. Mary (Mrs Thomas Cotgrave Johnson) de Matane, Ann (Mme Benjamin Racey) de Matane, Jane (Mme James Douglas) et leur demi-soeur, Divinia Mc Gibbon (Mme John Douglas) de Montréal, reçurent en partage les droits seigneuriaux. **Dougald garda le domaine**, c'est-à-dire les terres non concédées attenantes au manoir. Dans la suite, Dougald Fraser et sa femme, Jane Grant, firent donation du **domaine à leurs deux fils** (1865). Alexandre eut la moitié sud indivise (nos 188, 189, 190), et Thomas, la moitié nord indivise (nos 191, 194), le tout avec droit de substitution en faveur de leur soeur, Anny (Mme notaire Fournier) (37)."

Le partage de 1866, ne mit pas fin aux troubles successoraux, en ce qui a trait à la part de la seigneurie et aux droits afférents détenus par les filles de Simon Fraser. Des actions judiciaires et mutations de propriétés surviendront sans tarder après le décès de Jane Grant, épouse de Dougald.

"En 1870, par ordre de Cour, Thomas-Jacques Taschereau, shérif de la Beauce, et madame Charles Pentland (née Zoé Taschereau), soeur du précédent, ainsi que son mari, monsieur Pentland, devinrent propriétaires de la moitié de la seigneurie ci-devant propriété pour un quart de Mary Fraser (Mme Johnson), et pour l'autre quart de Ann Fraser (Mme Racey). Madame veuve James Douglas (née Jane Fraser), conservait sa part, soit un quart; et finalement le dernier quart était entre les mains de madame veuve John Douglas (née Mary Anna Douglas), de Miss Isabella-Thompson Douglas, de

David Douglas, de James Douglas et de Robert Douglas, tous de Montréal et enfants de Divinia" (38).

Le 25 septembre 1886, Madame Joséphine Verreault, dont le mari, André-Elzear Guay, avait exercé sa profession de notaire à Matane, avant de s'établir à Ville-Marie (Témiscamingue) acquérait la moitié de la partie de la seigneurie à l'est de la rivière, détenue par les Taschereau et les Pentland. Le 30 août 1913, pour \$1,900, elle devenait propriétaire de l'autre moitié qui appartenait aux héritiers Douglas. Madame Verreault-Guay est décédée en 1942.

S'aventurer dans les dédales d'une succession importante et compliquée n'est pas une sinécure: traduire ses observations en mots qui rendent la situation limpide n'est pas facile. Dans un effort pour clarifier, le mieux possible, les différentes étapes de transmission et mutations de propriétés dans la Seigneurie de Matane, nous allons tenter de présenter le tout sous une forme schématique dans le tableau ci-dessous. S'il reste encore des points obscurs on voudra nous en excuser en souhaitant que des chercheurs patients et plus compétents fassent, un jour, la pleine lumière.

ORDRE DE SUCCESSION A LA SEIGNEURIE DE MATANE

SEIGNEURIE DE MATANE

(1672 concession par Jean Talon - 1677 confirmation par Jacques Duchesneau)

Mathieu d'Amours de Chauffours (1672-1695)

Marie Marsolet (son épouse) et héritiers (1695-1711)

En 1702, Denis de Riverin achète la part de Marie Marsolet et la lui remet en 1708.

Héritiers d'Amours (1711-1781)

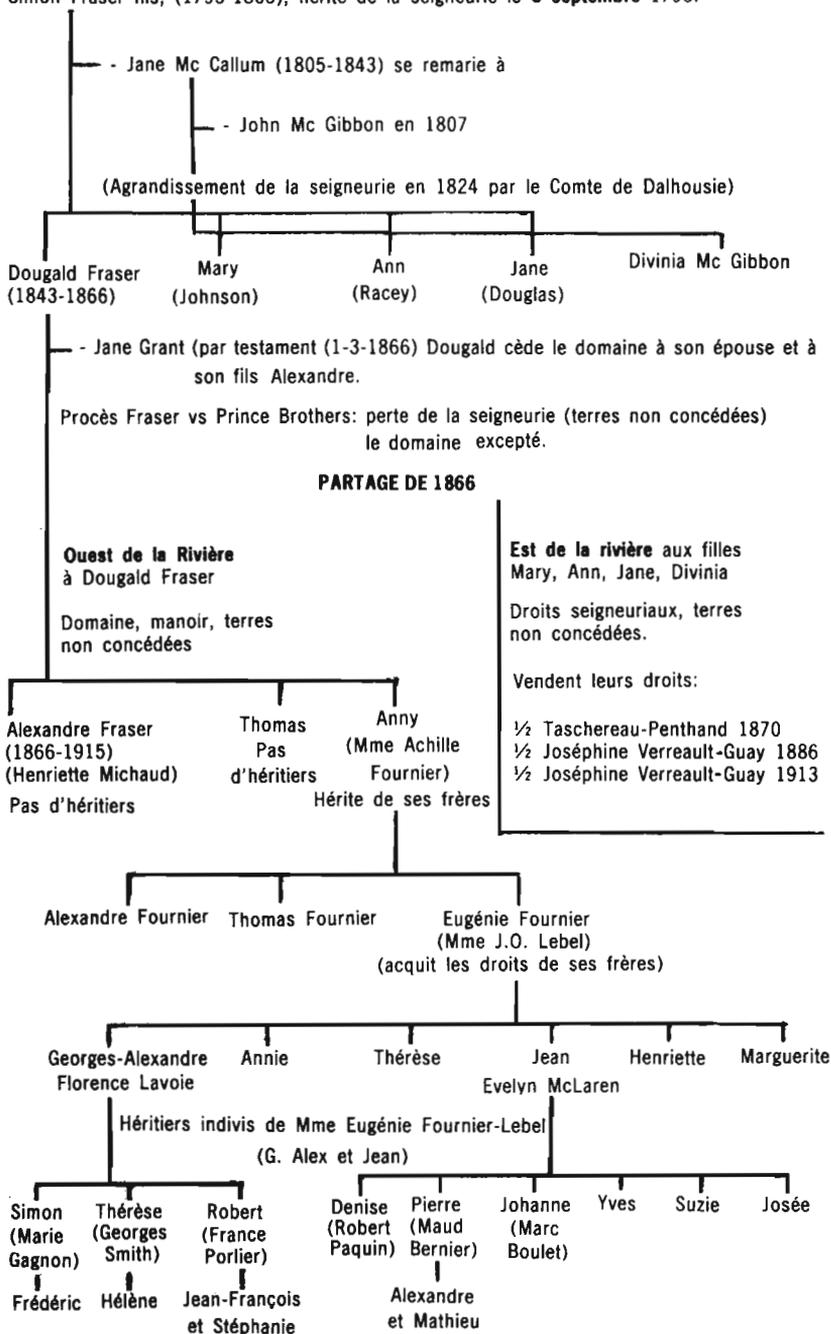
Les d'Amours n'ont pas habité Matane.

Donald Mc Kinnon (1781-1791) a acquis tous les droits des héritiers d'Amours.

Marié à Marie-Angélique Malouin (décédée en 1790)

Simon Fraser, père, a acquis la seigneurie du shérif le 8 août 1793.

Simon Fraser fils, (1793-1805), hérite de la seigneurie le **8 septembre** 1793.



Chapitre V

Mathieu D'Amours, Premier Seigneur

[1672-1695]

Après avoir tenté d'établir avec le plus de précision possible le site de la Seigneurie de Matane et les différents titres de propriété des seigneurs, de leurs héritiers et successeurs, le temps est venu de traiter des différents personnalités qui ont détenu le poste de Seigneur de Matane.

L'ère des seigneurs a duré près de deux siècles. Soit de 1672 date de la première concession au Sieur Mathieu d'Amours jusqu'en 1854, année de l'abolition du Régime Seignurial. L'adage dit: "A tout Seigneur, tout honneur", et nous commençons ce chapitre par un bref résumé de la carrière du premier seigneur de Matane. Un autre dicton populaire prétend que "la terre est au premier occupant". Mathieu d'Amours est bien servi de ce côté car c'est son nom qui est le plus utilisé à Matane: école, rue, barrage, bateau.

On a dit et écrit que Mathieu d'Amours, comme beaucoup de seigneurs de son temps, s'était peu intéressé à sa concession de Matane et qu'il aurait bien pu se la faire enlever puisqu'il ne l'a pas habitée et organisée, comme tout seigneur était tenu de le faire.

1- ORIGINES DE MATHIEU D'AMOURS ET SON ARRIVEE AU CANADA

"Mathieu d'Amours est né à Paris en 1618, au château de son père, Louis d'Amours, conseiller au Châtelet, et d'Elizabeth Tessier de St-Paul. Il était le **petit-fils de Pierre d'Amours, "chevalier, sieur de Sérin, conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils d'Etat et Privé et Surintendant de la**



Ecole Damours construite en 1938



Barrage Damours



Le bateau Sieur Damours

justice et police de Troyes”.

“Les titres de noblesse des d'Amours remontent à un parchemin de Sa Majesté en date du 5 juillet 1489. (Benjamin Sulte - titre de noblesse des d'Amours). Ils furent concédés à François d'Amours, seigneur de Sérin, conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté, Louis XII.

“François d'Amours épousa à Paris, le 10 août 1496, Silette Hennequin, qui lui donna, entre autres enfants: Gabriel d'Amours, seigneur de Sérin, qui épousa Madeleine de Bibeau, et fut le père de Pierre d'Amours, chevalier de Sérin, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils d'Etat ou Privé, et surintendant de la justice et police de Troyes. Celui-ci épousa à Paris, le 13 janvier 1561, Jeanne Le Prévost, de qui il eut: Louis d'Amours, conseiller au Châtelet de Paris, marié d'abord à Marie Regnault, puis à Elisabeth Tessier.

“C'est de ce dernier mariage que naquit Mathieu d'Amours de Chauffour, le premier d'Amours qui s'établit dans la Nouvelle-France.

“**Chauffour** était une seigneurie sise dans la commune de Saint-Barthélemy près d'Angers. Elle fut acquise par noble Jean d'Amours en 1586, conseiller au Parlement de Bretagne.

“Une soeur de Mathieu, Elizabeth, avait épousé Louis Théandre Chartier de Lotbinière en 1641 et s'en était venue au Canada. C'est peu d'années après cette date que Mathieu vint rejoindre sa soeur.

“Un frère de Mathieu, Gabriel, était aumônier de Sa Majesté, et un autre, Pierre, était chevalier et maréchal de France.

“D'après une pièce judiciaire datée du 18 août 1681, on voit que Mathieu avait trente-trois ans lorsqu'il est arrivé au pays. Comme il était né en 1618, ceci le met à arriver à Québec en 1651. Par le journal des Jésuites, nous voyons que le 13 octobre 1651, le **Saint-Joseph, la Vierge** et un navire hollandais jetèrent l'ancre devant Québec. Le nouveau gouverneur, M. de Lauzon, était dans l'un de ces navires. Mathieu d'Amours avait probablement fait la traversée avec le gouverneur.

“Le 13 avril 1652, il épousa à Québec **Marie Marsolet**, fille de Nicolas. Elle était de 19 ans plus jeune que lui. - Nicolas Marsolet de St-Agnan, honorable homme de Rouen, né en 1601, est décédé à Québec en 1677. Il était venu à Québec avec Champlain, et n'avait alors que 12 ans. Il devint interprète des Français auprès des Sauvages. De ce mariage naquirent quinze enfants dont dix garçons parmi lesquels six semblent avoir fait souche au pays.

“Les d’Amours avaient un faible très prononcé pour les titres nobiliaires. Les fils du seigneur de Matane qui, **lui-même** s’intitulait: “**Seigneur de Chauffour de la Morandière**”, se faisaient appeler à tort ou à raison, sieurs de **Jemsec**, de Fresneuse, de Clignancour, de Louvières, de Plaine, etc.

“Le contrat de mariage de Mathieu d’Amours, reçu par le notaire Roland Godet, le 16 mars 1652, nous laisse soupçonner qu’il était venu dans la Nouvelle-France dans l’intention de cultiver la terre: “En faveur duquel futur mariage”, y lisons-nous, “**les père et mère de la future épouse** donneront aux futurs époux leur nourriture et logement pendant trois années et deux hommes de travail pour les servir pendant le dit temps de trois années lesquels seront gagés par les dits futurs époux, plus une vache de trois ou quatre ans laquelle sera livrée présentement aux futurs époux, deux boeufs de deux ans, qui seront fournis dans deux ans, et encore que les dits époux ayant besoin de boeufs pour leur labour pendant le dit temps, les dits Marsolet et sa femme promettent leur en fournir gratuitement...” (39).

(.....)

Sur les intentions de Mathieu d’Amours de cultiver la terre, Antoine Gagnon n’insiste pas. Une note de Louis Blanchette nous permet d’apporter quelques précisions sur ce point, et sur certaines faveurs spéciales dans le paiement du cens.

Mathieu d’Amours, avant qu’il soit désigné Seigneur de Matane, possédait une portion de terrain, (superficie de 4 arpents x 12½ arpents) sur la Seigneurie Guadarville, à Québec.

Dans un travail élaboré sur les Seigneuries, l’historien Marcel Trudel a étudié, entre autres sujets, le tarif du cens en vigueur dans les seigneuries qui dépendaient de la Compagnie des Cent-Associés. La Seigneurie Guadarville avait un cens de 6 deniers par arpent de superficie; sauf une exception: la terre de Mathieu d’Amours. Pourquoi cette exception? Trudel affirme que: “Les critères discriminatifs ne sont nulle part décrits, nous pourrions tenter de les fonder sur la qualité du concessionnaire”.

Quelques autres censitaires faisaient l’objet d’exceptions. Ceux-ci, comme d’Amours, **étaient d’origine noble**: Louis-Léandre Chartier de Lotbinière, la veuve de Guillaume Couillard, Louis Couillard de Lespinay, Mathieu d’Amours des Chauffours, Eléonore de Grandmaison.

Dans cette même étude de Trudel, il est relevé que dans la

région de Québec une “terre de 6 arpents de front sur une profondeur de 126 arpents située sur la côte de Beaupré, près de la rivière aux Chiens”, a connu 14 titulaires en 17 ans, dont Mathieu d’Amours, qui l’acheta le 19 février 1653. Il la cédera quelque temps plus tard à Louis Lauson de la Citière” (40).

“Il est certain, que M. d’Amours de Chauffour était militaire. En effet, dans la pièce judiciaire, plus haut mentionnée, il est dit: “Peu de temps après son arrivée, il fut choisi pour être **major de cette ville** (Québec), et ensuite pour commander un camp volant”.

“Le 18 septembre 1663, le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval choisissaient M. d’Amours de Chauffour pour faire partie du Conseil Souverain. Il fut maintenu en charge le 19 septembre 1664, le 6 décembre 1666, le 14 janvier 1669, le 13 janvier 1670, le 12 janvier 1671, le 28 mars 1672, le 16 janvier 1673, le 15 janvier 1674 et le 7 janvier 1675. Le 27 avril 1675, le roi Louis XIV le nommait membre à vie du Conseil de la Nouvelle-France.

“Dans les démêlés entre Mgr de Laval et M. de Mézy en 1664, on voit que le gouverneur appuyé par d’Amours de Chauffours et Le Gardeur suspendit et remplaça les conseillers partisans de l’Evêque sans le consentement nécessaire pourtant de celui-ci. Ce coup d’état provoqua l’intervention du clergé du haut de la chaire. (Edits 11).

2- CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE MATANE

“Le 8 novembre 1672, l’intendant Talon fit une importante concession de terre à M. d’Amours de Chauffours. Comme M. Talon était à la veille de s’embarquer pour la France et qu’il n’avait pas le temps de préparer un acte de concession en forme, il signa le certificat suivant:

“Certifions à tous qu’il appartiendra que nous avons permis au sieur d’Amours, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de faire travailler sur une lieue de terre de front et une lieue et demy de profondeur, savoir une demy lieue au deça et une demy lieue au delà de la rivière de Matane; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes”.

“(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale. p. 317.

“Ce ne fut que cinq ans plus tard que M. d’Amours de Chauffours obtint **le titre régulier de sa concession. Le 26 juin 1677**, l’intendant Duchesneau lui donnait le titre suivant:

“... Considérant les grands services que le sieur

d'Amours a rendu et rend journellement à cette colonie, et qu'il est chargé d'une famille composée d'onze enfants", (quatre étaient décédés) "nous, sous le bon plaisir du Roy, avons accordé et accordons au dit sieur d'Amours **la dite lieue et demye de terre de front**" (erreur évidente) "et une lieue de profondeur, savoir une demye lieue au deça et une demye lieue au delà de la rivière Matane. Et par augmentation une autre lieue de terre de front aussy sur une lieue et demye de profondeur y joignant, à prendre du côté de la rivière Mitis, avec le droit de pesche sur le dit fleuve St-Laurent, pour en jouir par luy ses successeurs ou ayant cause en titre de fief et seigneurie, haute moyenne et basse justice..."

"(2) Insinuations du Conseil Souverain. Cahier no 2. folio 9.

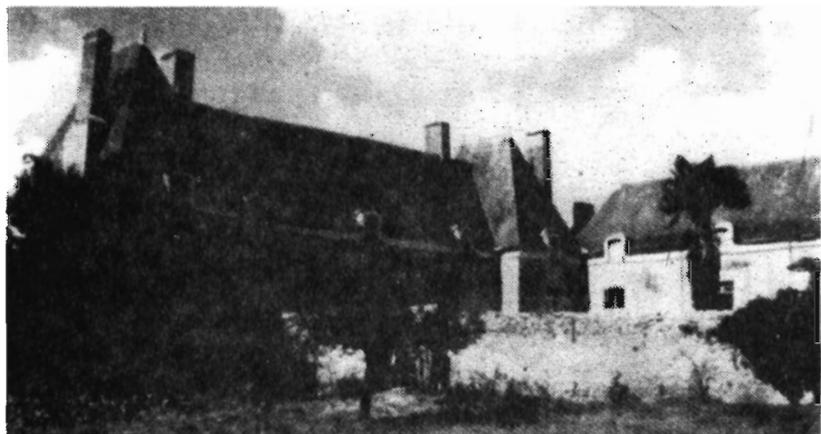
"M. d'Amours de Chauffours, en se faisant concéder la seigneurie de Matane, n'avait pas, croyons-nous, l'intention de la coloniser. Il ne paraît pas qu'il y concéda une seule terre. Il n'y fit, non plus, aucune culture par lui-même. Il avait plutôt été attiré à Matane par la rivière fort poissonneuse qui y coulait. Son intention était, croyons-nous, de s'y livrer à l'industrie de la pêche. Il fit l'acquisition **d'une barque d'un assez fort tonnage**, et c'est par ce navire qu'il transportait à Québec le produit de ses pêches.

"Si la seigneurie de Matane n'apporta pas la fortune à M. d'Amours de Chauffours, elle lui amena une aventure dont il dut conserver un souvenir cuisant pendant bon nombre d'années.

3- DEMALES AVEC LE GOUVERNEUR FRONTENAC

"Au mois de mai 1681, le roi de France avait accordé une amnistie complète aux habitants de la Nouvelle-France, qui, sans permission, avaient fait le commerce avec les Sauvages. Cette amnistie fut apportée à Québec par le vaisseau du roi dans les premiers jours d'août.

"Le 16 août 1681, au moment où le Conseil Souverain assemblé allait procéder à l'enregistrement de l'amnistie accordée par le roi, madame d'Amours de Chauffours déposa sur la table du Conseil un pli cacheté qu'elle apportait de la part de son mari. Le gouverneur de Frontenac, qui était présent, s'objecta fortement à ce qu'on donnât lecture de cette communication. Après une discussion assez acerbe entre M. de Frontenac, d'une part, et l'intendant Duchesneau et le procureur général d'Auteuil, de l'autre, le greffier donna lecture du pli mystérieux apporté par madame d'Amours de Chauffours.



Manoir Durtal des Damours en 1968



Site du premier manoir Damours



Le Conseil Souverain, Québec, 1663

“Le conseiller d’Amours de Chauffours écrivait à ses collègues: “A Nos Seigneurs du Conseil Souverain supplie humblement Mathieu d’Amours de Chauffours; conseiller en cette Cour, disant que le douzième de ce mois étant à la basse ville à donner ordre pour faire décharger une barque qui arrivait de **sa terre de Matane**, un garde de Monsieur le gouverneur lui vint dire de sa part de l’aller trouver au Château. Ce qu’il fit sur l’heure; et étant entré dans la chambre de mon dit sieur gouverneur, qu’il trouva accompagné d’un Père Récollet et une autre personne qu’il ne connut pas. Il fit signe au suppliant de le suivre dans son cabinet où il passa, et y étant entré seul, mon dit sieur le gouverneur lui demanda pourquoi il avait fait partir sa **barque** pour Matane sans un congé de lui, et s’il ne savait pas qu’il fallait prendre congé pour faire partir de cette ville quelque bâtiment que ce fût. A quoi le suppliant répondit qu’il le priaît très humblement de se vouloir bien souvenir qu’au mois d’avril dernier étant dans le dessein de faire partir un **canot** pour le dit lieu de Matane, attendant la fonte des glaces, et qu’ils pussent envoyer leur **barque**, il le vint trouver avec le sieur de Peiras pour lui en demander congé, qu’il eut la bonté de leur octroyer à condition qu’avant de partir ils verraient le sieur Boisseau pour avoir son agrément, ce qu’ayant dit qu’ils feraient, ils se retirèrent; qu’en après lui suppliant avec le sieur de Lestre le Walon allèrent trouver le dit sieur Boisseau, auquel ils dirent qu’ils venaient savoir de lui s’il n’aurait point de difficulté de laisser partir un canot qu’ils voulaient envoyer à Matane en attendant que leur barque fût en état de faire le même voyage, lequel sieur Boisseau dit à lui suppliant qu’il en avait si bien usé par le passé qu’il ferait ce qu’il voudrait et que de sa part il n’y aurait pas de peine; après quoi **ils obtinrent le congé** qu’il eut la bonté de leur faire expédier par le sieur Le Chasseur, son secrétaire, **qui est autant pour la barque que pour le canot**, qu’ainsi il n’avait pas cru qu’il fût besoin d’en prendre un second; ce qu’entendant Monsieur le gouverneur dit que le **dit congé était pour le canot seulement et non pour la barque**, et lui suppliant répondit en ces termes, Monsieur, je vous demande excuse, je ne croyais pas qu’il fût de nécessité d’en prendre un autre comme c’était pour **aller à une habitation qu’il a plu au Roi de m’accorder**, je croyais que celui que vous nous aviez donné dut suffire, je ne l’ai même vu que depuis le retour de Monsieur de Lestre et je crois que l’intention du Roi est que l’on aille fort librement sur les terres qu’il nous a données; sur quoi, Monsieur le gouverneur s’emportant tout d’un coup de colère dit au

suppliant : Allez, vous les apprendrez les intentions du Roi et vous demeurerez en prison jusqu'à ce que vous les sachiez, et en même temps appela ses gardes, fit prendre le suppliant, et le conduisant jusque dans la salle de ses dits garçons, dit qu'il lui apprendrait bien à obéir, ce qui l'obligea de se tourner et dire qu'il n'avait jamais manqué d'obéissance et fut mis dans une chambre au-dessus de celle où est Du Luth, coureur de bois, dans laquelle le suppliant est encore présentement vu que jamais il n'a contrevenu aux ordres du Roi ni aux règlements des gouverneurs qui ont commandé en ce pays de la part de Sa Majesté; ce qui lui donne lieu de croire que quelques personnes mal intentionnées l'auront accusé vers Monsieur le Gouverneur et qu'il l'a cru coupable ne se pouvant persuader que ce soit pour avoir fait partir sa barque sans congé, puisqu'il en est porteur.

"Ce considéré, Nos Seigneurs, vu le congé de Monsieur le Gouverneur cy-joint et qu'il ne serait pas juste que le suppliant fût traité si durement sans en savoir la cause, il vous plaise ordonner qu'il sera informé des accusations qui peuvent être faites contre lui à la requête de Monsieur le procureur général pour ensuite lui être son procès fait par les voies ordinaires, et vous ferez justice".

"(Jugements et délibérations du Conseil Souverain, vol. II, pa. 638)

"M. d'Amours, comme on vient de le voir, avait été arrêté le 12 août 1681, vers les dix heures du matin, et était détenu depuis dans une pièce du Château St-Louis.

"A la demande de d'Amours d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire les conseillers du Conseil Souverain, M. de Frontenac répondit que cette requête déguisait les faits et était un nouvel acte de mépris pour son autorité. L'intendant Duchesneau ayant voulu répliquer, M. de Frontenac lui répondit avec colère que le Conseil ne devait pas entreprendre des choses qui étaient au-dessus de son pouvoir, et qu'il ne lui appartenait pas d'informer contre la conduite du gouverneur, sans en avoir une commission particulière du Roi.

"A la fin de cette séance du Conseil Souverain déjà marquée par des incidents si orageux, l'intendant Duchesneau ayant voulu se retirer avec le greffier pour en rédiger le procès-verbal à tête reposée, M. de Frontenac se mit dans la porte pour les empêcher de sortir.

"A la séance suivante du Conseil Souverain, le 18 août 1681, les Conseillers tentèrent un nouvel effort auprès du Gouverneur pour faire remettre M. d'Amours en liberté. Tout fut inutile.

“Il en fut de même à la séance du 20 août 1681, M. d'Amours ne reprit son siège que le 20 octobre 1681. Il avait donc été **prisonnier** de l'irascible M. de Frontenac **plus de deux mois**.

4- DETAILS FAMILIAUX

“Le gouverneur de Frontenac était prompt à se fâcher, mais ses colères ne duraient pas longtemps, et il cherchait à faire oublier ensuite les ennuis qu'il avait causés à ceux qui étaient obligés de subir ses éclats de caractère. Dans le cas du conseiller d'Amours, Frontenac lui rendit vite ses bonnes grâces. Dix ans plus tard, le gouverneur fit tout ce qu'il put pour engager le baron de Lahontan, son ami et son obligé, à épouser la fille du sieur d'Amours. Il aurait même promis de lui donner 1000 écus le jour des épousailles. Du moins, c'est le baron de Lahontan qui raconta cette histoire. Il n'y a pas raison de ne pas ajouter foi à son récit.

“M. d'Amours possédait aussi à la Rivière Saint-Jean une concession très prospère, mise en culture par ses enfants.

“Le premier seigneur de Matane décéda à Québec le 9 octobre 1695, âgé de 77 ans. Sa sépulture se fit dans le caveau de la Basilique de Québec. (28 - volume XX, p. 147).

“Nous avons vu que de son mariage avec Marie Marsolet, Mathieu avait eu plusieurs fils. Ils perpétuèrent sa famille sous les noms d'Amours de Chauffours, d'Amours de Freneuse (bourg de la Seine), d'Amours de Louvières (bourg de la Haute Marne), d'Amours de Plaine, d'Amours de la Morendière, de Clignancour (jadis commune de la banlieue de Paris), de Jemsec (en Acadie), etc., etc. Les “de Courberon” sont des d'Amours.

“Voici les détails concernant le seigneur et sa famille, tirés du recensement de 1681 :

“Mathieu d'Amours de Chauffours, membre du conseil souverain, 63 ans; dame Marie Marsolet, son épouse, 44; enfants: Louis - 26; Mathieu - 24; Elizabeth (Isabeau)- 23; René- 21; **Charles - 19, [devint seigneur du Lac Matapédia]**; Joseph - 17; Bernard - 14; Magdeleine - 11; Geneviève - 9; Jacqueline - 6; Marguerite - 4; Philippe - 2; Nicolas, Claude et Daniel étaient morts; 4 fusils, 8 bêtes à cornes, 1 ânesse, 30 arpents en valeur; 2 serviteurs, André Permantier, chandelier engagé, marié en France, et Pierre Lonac, engagé domestique.

“Les descendants du seigneur d'Amours ont été très intimement liés à l'histoire de l'Acadie où la plupart ont demeuré. Louis devint seigneur de Jemsek ou (Jemsec) en

Acadie, et sa fille, Marie Charlotte, épousa à Port Royal, en 1704, le baron de St-Castin, également célèbre en Acadie; Mathieu, deuxième seigneur de Freneuse, en 1689, succéda à son père comme membre du Conseil Souverain. Il fut remplacé comme tel, à sa mort, par Denis de Riverin, en 1698. Charles d'Amours de Louvières eut la seigneurie du lac Matapédia en concession, en 1697.

“Dans l’acte de confirmation de concession de la seigneurie de Matane, à Mathieu d’Amours, en date du 29 mai 1680, et signé par Duchesneau, le nom d’Amours est orthographié “Damours”.

“Les Rimbault (Imbault) et les Fournier étaient alliés aux d’Amours par les femmes.

“La première seigneuresse, dame Mathieu d’Amours, décéda à Ville Marie (Montréal), le 24 novembre 1711” (41).

Bien dans la mentalité de son temps où la concession des seigneuries se faisait un peu par “bon patronage”, comme se fera plus tard la concession des clubs et réserves de pêche, Mathieu d’Amours, homme influent et dévoué serviteur de l’Etat, ne répugnait certes pas au prestige que pouvait conférer l’obtention d’un fief ou seigneurie. C’était aussi pour lui une excellente occasion de se livrer au commerce de la pêche et qui sait, peut-être à l’occasion y ajouter quelques discrètes et fructueuses opérations de traite des pelleteries.

Son sens des affaires n’est sûrement pas étranger à l’établissement dans la seigneurie de Matane d’un important poste de pêche sédentaire qui fut en opération pendant 20 ans. Empruntons encore une fois la plume d’Antoine Gagnon pour décrire deux décades d’activités intenses sous le “règne” de Mathieu d’Amours.

5- LE PREMIER ETABLISSEMENT A MATANE. Poste de Pêche Sédentaire - 1685-1708.

“Comme nous l’avons déjà noté dans cet ouvrage, les Européens sont venus très à bonne heure faire la pêche dans le fleuve Saint-Laurent. Si les bancs de Terre-Neuve et les côtes du golfe avaient leur préférence, la pêche au saumon dans les rivières puis la chasse à la baleine et au marsouin en attiraient aussi un grand nombre dans le bas du fleuve où ils trouvaient en même temps beaucoup d’avantages pour faire la traite des pelleteries. La rivière de Matane, en particulier, abondait en saumons, comme l’a déjà signalé Jean Alphonse dans son Routier de 1543... et aussi Champlain dans son voyage de relevé géographique en 1626.

“La pêche à la morue aussi donnait assez bien certaines années, en face de Matane. Jusque vers 1700, la pêche sur les côtes était saisonnière. On arrivait au printemps pour repartir à l’automne.

“D’après “l’Histoire Naturelle” de Nicolas Denys, publiée en 1672, la plupart des pêcheurs du bas du fleuve et des côtes du golfe étaient des Normands de Honfleur, de Dieppe et d’autres petits ports de la Normandie; quelques-uns venaient de Boulogne et de Calais, de Saint-Malo et d’autres endroits de Bretagne, etc. Les Basques étaient les plus habiles, puis les gens de la Rochelle et ceux des îles de Bretagne.

“Chaque année ces pêcheurs traversaient l’Atlantique, ancrèrent dans les baies et les anses, faisaient la pêche, préparaient le poisson au rivage, et retournaient en France avec leur cargaison. Quelquefois ils faisaient deux voyages l’an. Le premier pour la saison de pêche du début de l’été, puis ils allaient porter leurs poissons aux vieux pays. Ils revenaient pour la saison de pêche de l’automne et faisaient voile de nouveau vers le pays natal assez tôt pour mettre leurs poissons sur le marché du Carême.

“Durant les années que **Nicolas Denys** eut la surveillance et un droit de partage dans les pêcheries du golfe, soit de 1633 à 1688, un peu partout il y avait grande activité le long des côtes, **de juin à décembre**. Il y venait de l’autre côté de l’océan jusqu’à **des centaines de navires**. (“The Heart of Gaspé” - Clarke).

“L’on dit que ce capitaine **Nicolas Denys**, vers 1646 et 1649, construisit sur la Rivière Matane un barrage en bois rond pour y installer **une roue hydraulique** aussi en bois rond servant à opérer un atelier de réparation pour ses bateaux.

“Il construisit également de petits habitats pour y hiverner.

“Le pays comme tel ne profitait pas jusque là de ses pêcheries, mais simplement les particuliers qui les exploitaient. Auparavant les commerçants et les compagnies dont les chefs étaient en France, ne s’intéressaient qu’à la traite des pelleteries. Mais comme les profits de cette dernière vers 1680 diminuaient de jour en jour, ils durent reprendre le dessein si souvent avorté d’établir des pêches sédentaires dans le fleuve Saint-Laurent.

“Le Sieur Denis de Riverin”, nous dit Charlevoix, - Tome I, p. 539-40 - né à Tours, vers 1650, fils de Pierre et de Marguerite Mahyet, mourut en France en 1717 - fut presque le seul qui ne s’effraya point des difficultés, et que le mauvais succès de ses

premiers essais ne fit pas renoncer à son entreprise; mais en plus de l'industrie et du courage, il fallait encore avoir des fonds considérables pour pousser de pareils établissements, et ils manquaient au Sieur de Riverin. Il engagea quelques particuliers de Paris à se joindre à lui; mais il n'en retira presque aucun avantage; tous voulaient recueillir, avant que la moisson fût mûre et leur impatience fit enfin avorter tous les projets.

“Ce fut pendant l'été de 1688 qu'il commença à mettre la main à l'oeuvre. Il établit sa pêche aux environs de la Rivière Matane, dont il trouva l'embouchure capable de recevoir des bâtiments de deux cents tonneaux. Toute cette Côte Méridionale du Fleuve Saint-Laurent, dans l'espace de plus de vingt lieues, est extrêmement abondante en morues, et Riverin manda à M. de Seignelay qu'on y pouvait occuper plus de **cinq cents chaloupes à la fois**. Il ajoutait dans sa lettre que le poisson y est très beau et propre pour le Détroit, pour l'Espagne et pour le Levant; qu'ayant donné ordre à ses gens d'aller observer les baleines, surtout auprès de Matane, ils lui avaient rapporté qu'il en paraissait de temps en temps sur l'eau jusqu'à cinquante à la fois, qu'elles se laissaient approcher jusqu'à pouvoir être frappées avec l'aviron; que cela durait pendant trois mois de suite, et que la plupart du temps il ne fallait pas être beaucoup plus d'un quart de lieue au large pour les trouver.

“De ce qui précède, on peut voir que les premiers blancs à venir et à séjourner à Matane furent attirés par les profits de la pêche.

“Mathieu d'Amours de Chauffours, en se faisant concéder la seigneurie de Matane, avait reçu droit et permis de pêche dans la rivière et sur le fleuve. Nous n'avons pas de détails sur la manière dont il exploita ce droit. De Riverin obtint, sans doute de lui, l'autorisation d'établir sa pêche sédentaire à Matane, en 1688. Combien de temps dura cet établissement, nous ne le savons pas d'une manière précise. En 1702, Riverin acheta pour 600 liv. de Marie Marsolet, veuve de Mathieu d'Amours, sa part de la seigneurie de Matane - (l'autre part appartenait à ses enfants). Il y trouvait donc encore probablement son profit. Nous le voyons en effet faire acte de société la même année avec Augustin le Gardeur de Tilly, Sieur de Courtemanche, pour l'exploitation de la seigneurie de Matane. Toutefois en 1708, Riverin rétrocède à Marie Marsolet ce qu'il avait acquis d'elle de la seigneurie de Matane, et nous savons par ailleurs que les grands et florissants

établissements de pêche sédentaires de Riverin étaient au Mont-Louis, vers 1710. En 1695, une barque de Riverin, chargée de poissons, avait été prise en revenant à Québec par un bâtiment anglais, croisant tout l'été dans le bas Saint-Laurent. Des pirates New-Yorkais, entre 1690 et 1708, avaient pillé et détruit les postes le long de la côte, et probablement celui de Matane. Les habitants, des basques pour la plupart, se dispersèrent dans les environs, où on trouve encore de leurs descendants du nom de Tibasque, Basque, Bariau, etc. Il y eut probablement toujours quelques habitants à Matane, à partir de ce moment. (8- L'Est du Canada Français, p. 60)" (42)

Antoine Gagnon, donne 1688 comme date du début de ce poste de pêche. Toutefois l'historien Gustave Lanctôt situe l'année 1685 comme date de l'installation de Denis de Riverin à Matane.

"En 1685, Riverin établit à Matane, avec subvention royale une pêcherie de saumons et de baleines, qui rencontre "assez de succès": il expédie, en 1693, du poisson à Plaisance et même à Bordeaux". (43)

La publication de cet élément nouveau ne veut pas mettre en doute les sources de Mgr Gagnon, mais simplement ajouter un détail qui peut avoir son importance et montrer que, d'un historien à un autre, certaines nuances sont possibles.

Chapitre VI

Donald McKinnon, Deuxième Seigneur [1781-91]

1- NOTES BIOGRAPHIQUES

“Nous avons vu qu’à la mort de Mathieu d’Amours, en 1695, la seigneurie passa à sa femme et à ses enfants. Denis de Riverin avait acquis la part de la veuve en 1702. Mais en 1708, il la lui remettait. A la mort de la première seigneuresse (1711), toute la seigneurie retourna à ses enfants.

“A la suite de la conquête, un effort fut fait par les Anglais pour prendre contrôle des abords et des côtes du Canada, et pour la même raison, des seigneuries du bas du fleuve. Wolfe, dans son testament colonial, avait fait au gouvernement impérial cette recommandation rappelant que quiconque tenait l’entrée, tenait tout le pays. (Northcliffe Collection, p. 117).

“Les soldats de Wolfe furent licenciés vers 1768. Un de ses premiers officiers et compagnons, lors de la prise de Gaspé et de celle de Québec, James Murray, était devenu gouverneur. Il favorisera, et ses successeurs de même, l’exécution des volontés prévoyantes de Wolfe.

“Dès 1770, un lieutenant de milice de l’ancienne armée de Wolfe, de nationalité écossaise et catholique, Donald McKinnon, commença à s’intéresser à la seigneurie de Matane. Il demeurait alors à Berthier en Bas. Bon nombre des héritiers d’Amours demeuraient là ou dans les environs. Peu à peu McKinnon acquit leurs droits. Tous les actes, à part un, sont faits devant Nicolas Charles Lévesque, notaire à St-Thomas de Montmagny. Le 12 février 1781, Donald McKinnon prêta Foi et Hommage pour deux lieues et quart de la seigneurie de Matane.

“C’est au seigneur McKinnon que revient le mérite d’avoir commencé le premier pour de bon l’établissement et l’exploitation agricole de la seigneurie de Matane. Il vint y demeurer et y fit les premières concessions de terre. Il avait même des plans si ambitieux qu’il s’y ruina.

“Le 26 du mois de mai 1791, le seigneur Donald McKinnon mourait à Matane. Sa dame, Marie Angélique **Malouin**, y était morte le 10 octobre de l’année précédente, soit 1790.

“Dans les registres de Rimouski, en date du 9 août 1792, nous lisons la note suivante: “... j’ai fait une mission de quatre jours à Matane; **j’ai béni un cimetière** et ensuite j’ai béni les fosses dans lesquelles ont été enterrés, le 26 mai 1791, sieur Daniel McKinnon, **seigneur**; et le 10 octobre 1790, sa dame, tous deux Ecosseis catholiques”.

Signé Jos. Paquet, ptre”.

“De Donald (Daniel) McKinnon, et de Marie Angélique Malouin, sont nés à Berthier les enfants suivants:

M. Angélique	1769	M. Geneviève	1777
Madeleine	1770	M. Geneviève	1778
Joseph	1773	Joseph-Daniel (Donald)	1781
Louis-Charles	1775	M. Elizabeth	1787

“Avant de venir à Matane, Donald McKinnon, comme nous l’avons vu, s’était établi à Berthier en Bas comme un certain nombre d’autres Ecosseis, anciens soldats ou officiers des armées de Wolfe. Lazare et Louis, ses deux frères, vinrent s’établir à Matane comme marins habiles et pilotes.

“Lors de l’invasion américaine entre 1774 et 1776, l’appel des Américains invitant les Canadiens-français à se révolter contre l’Angleterre et à se joindre à eux, provoqua ici et là quelques cas de sédition. Des archives de Québec (R. de l’A. 1927-28), nous tirons ce qui suit: “Le gouverneur Carleton avait nommé trois commissaires (1775-76) tant pour l’établissement des milices dans le district de Québec que pour l’examen des personnes qui ont assisté ou aidé les rebelles pendant l’invasion américaine de l’année précédente. Des paroissiens de Berthier étaient allés à une assemblée séditeuse et tumultueuse à Pointe Levy. A la suite de cette assemblée, cette paroisse monta la garde pour s’opposer au gouvernement craignant quelques commandements forcés ou des punitions. Ils s’étaient opposés à la nomination des officiers du Roi dans leur paroisse.

“Joseph Morancy, balif, était chef du parti des rebelles.

Jean Nadeau, ayant connaissance que Donald MacKinnon était allé observer les découvreurs qui furent jusqu'à la Pointe à la Caille... et se doutant que le dit Donald MacKinnon en irait prévenir le parti royaliste, fit son rapport à Joseph Morancy qui l'envoya prendre chez-lui par Jean Nadeau, Joseph Lessard, Louis Nadeau, Jacques Boutin et Joseph Lemieux".

"Dans le même rapport des commissaires, on voit qu'il est question à Ste-Anne de la Pocatière d'un nommé Ross, Ecossais, malmené par les rebelles. C'est très probablement un ancêtre des Ross de notre région". (44)

Le Seigneur Donald McKinnon fut le véritable initiateur de l'établissement et de l'exploitation agricole dans la Seigneurie de Matane par les concessions de terres et toutes sortes d'encouragements et de projets.

C'était, lui aussi, un homme d'affaires entreprenant et les avantages d'un commerce de la pêche ne l'ont certes pas laissé indifférent. On a écrit qu'il s'était ruiné dans ses efforts d'organisation de la seigneurie. La concession de terres n'étant pas en soi onéreuse, il est permis de se demander ce qui, en fait, a mené cet homme à la ruine? Le temps nous a manqué pour approfondir ce "mystère". Nous souhaitons que les chercheurs trouvent bientôt la clef de l'énigme.

Le récit de la visite de Mgr Plessis en 1812 fait d'ailleurs référence aux difficultés financières de Donald Mc Kinnon

Installé dans sa seigneurie, le seigneur s'y était construit une habitation qui, aussi modeste qu'elle fût, porta sans doute le nom de Manoir seigneurial. On dit qu'elle était située non loin de l'endroit où sera érigé le premier manoir Fraser.

Au crédit du seigneur Mc Kinnon, nous publions avec plaisir quelques notes sur le débuts de l'agriculture chez-nous, rédigées par Georgy Bouffard, Lic. Hist., pour l'**Histoire de Matane** au chapitre sur l'Agriculture.

2- DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"En ce qui concerne le développement de l'agriculture, c'est sous le deuxième seigneur de Matane, Donald McKinnon, que les premières concessions de terre furent faites et que commença la mise en culture. Les progrès furent lents. On se heurtait au manque de marchés et de transport. Aussi se contentait-on de récolter du blé pour le pain, et des patates pour la maisonnée; de l'avoine pour les quelques animaux, et un peu de lin à filer pour les toiles. On coupait tout à la faucille. Chacun faisait son beurre, on gardait quelques

animaux pour la boucherie, et c'était bien tout ce à quoi se résuma, des années durant, l'agriculture à Matane.

"La plupart de ces gens étaient établis au bord de l'eau et avaient une petite embarcation pour aller à la pêche durant la belle saison. Ils faisaient ainsi leur provision et vendaient le surplus, séché ou fumé, à des commerçants d'occasion, qui venaient en goélette échanger des marchandises contre le poisson.

"Comme on fut longtemps sans chemin, les gens devaient faire parfois 10, 15, 20 et 25 milles à pied, par des sentiers impraticables, pour aller chercher sur leur dos les provisions de la famille qu'il était impossible de produire à la maison.

"La colonisation prit son véritable envol à partir des années 1830 et surtout vers 1840. Le développement de l'industrie du bois vers 1836 apporta une petite source de revenus et eut pour effet de stimuler le colon déjà établi et d'améliorer son sort. Mais l'essor vint pour de bon avec le "boom" démographique de 1840 qui amorça, à partir de ce moment là, des arrivées massives de colons en pays matanais. Le Québec connaissait alors une explosion démographique telle que la majorité de ses vieilles paroisses connurent des surplus de population qui les forcèrent à diriger vers l'arrière-pays québécois et les rives non encore occupées du Saint-Laurent, le trop-plein de leur population. Bon nombre de vieilles familles matanaises prirent souche dans ces années-là.

"Il ne faut pas nier non plus que l'amélioration du système routier et l'ouverture de chemins favorisèrent la colonisation agricole de Matane. L'ensemble des chemins de rangs furent ouverts vers 1845 et le chemin du roi fut complété de Métis à Matane en 1850. On peut prétendre que c'est l'arrivée massive de colons qui provoqua l'ouverture des chemins et non l'ouverture des chemins qui attira le colon. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'établissement d'un système routier adéquat facilita grandement l'occupation et la colonisation des terres". (45)

3- PROPRIETAIRES DES TERRES DE LA SEIGNEURIE [1813-1879]

Nul doute que parmi les propriétaires de terres de 1813 et dans la suite, il y avait des concessionnaires ou des descendants de la période du seigneur Mc Kinnon même si la plus grande partie se rattachent aux années des seigneurs

EXTRAIT DU PLAN OFFICIEL DE LA

PAROISSE

ST. JEROME

échelle de 50 paces -

Matane 30 janvier 1879 -

Signé J. Le Michaud A.P.



**Propriétaires des terres
de la paroisse
St-Jérôme 1879
[Seigneurie de Matane]**

Fraser. C'est pour cette raison que nous plaçons ce tableau entre les deux époques.

Livre Terrier No 1

"Barrats Lazare, Beaulieu Auguste, Beaulieu Louis, Beaulieu Louis, Bédard Modeste, Bélanger Martiale, Bellavance Gagné Louis, Bergeron Achille, Bergeron Paul, Bernier Achille, Bernier Alphonse, Bernier III Bilonne, Bernier Charles, Bernier Chrisistome, Bernier Cléophas, Bernier Edouard, Bernier Edgar, Bernier Ferdinand, Bernier François, Bernier Frédéric, Bernier Ignace, Bernier Jos, Bernier Jos (fils), Bernier Marc, Bernier Marcel, Bernier Octave, Bernier Paul, Bernier Prisque, Bérubé Antoine, Bérubé J.F., Bilodeau Edouard, Blais Ant., Blais L.N., Blanchette Gilbert, Blanchet Harris, Blanchet Phédime, Blanchette Cyrille, Blouin Charles, Blouin Chrs (fils), Blouin Guillaume, Blouin Jean, Bouchard Auguste, Bouchard Cyril, Bouchard Efrème, Bouchard Eloi, Bouchard Félix, Bouchard Joachim, Bouchard Octave, Bouchard Octave, Bouchard Pierre, Bouchard Pierre, Bouchard Rufère, Bouchard Xavier, Boucher Achille, Boucher Jos, Boucher Rév. P., Bouffard Chrs, Bouffard François, Bouffard Léandre, Bouffard Peter, Bouffard Pierre, Brisebois Jos, Brisebois Victor.

"Campbell Isaac, Castonguay François, Cavien Joseph, Chalifour S.J., Charest Barthélémy, Charest Félix, Charest Marcel, Charest Moyse, Chassé Achille, Chassé Cyprien, Chassé J.B. (fils), Chassé Léon, Chassé Olivier, Chaurette Edouard, Chenel Joseph, Chipmill Henri, Chouinard Olivier, Chrétien France, Chrétien Stanislas, Cimon Athanase, Cimon François, Cimon Joseph, Collin Catherine, Collin Pierre (fils), Collin Pierre (père), Collin Rémy, Conseil Local, Côté Abraham, Côté Achil, Côté Etienne, Côté Moyse, Côté Octave, Coulombe Alexis, Couturier Eugène, Couturier Joseph, Crouzette Guillaume, Crouzette John (père), Crouzett John (fils), Crozett Chrysostome, Crozett Thomas.

"D'Aigle J. Bte, DeCaen John, Déchêne François (fils), Déchêne Hypolite, Déchêne J. Bte, Delisle A.M., Dérosier Octave, Deroyn Narcisse, Desbien François, Desbien Jean, Desgagnés Joseph, Desjardins Edouard, Desjardins Fabien (père), Desjardins Félix, Desjardins Georges, Desjardins Joanem, Desjardins Octave, Desprès Arthur, De Saint-Aubin D.R., Dion Frédéric, Dion Georges, Dion Joseph, Dion Pierre, Dionne François, Dionne François, Dionne Georges, Dionne Octave, Douglas James, Dubé Simon, Dufour Denis, Dufour Onézime, Dulie Paul, Durette Joachim, Durette Joseph, Durette Louis,

Dutremble Joseph.

"Fabrique de Matane, Fillion Aimé, Fillion Jean, Fillion Jessé, Fillion Thimothé, Forbes Alfred, Forbes Jacques, Forbes James (pilote), Forbes Pierre, Fortin Etienne (Vve), Fortin Guillaume, Fortin Roger, Fortin Toupaint, Fournier Auguste, Fraser Dougald.

"Gagné Achille, Gagné Antoine, Gagné Arcade, Gagné Dési, Gagné Félix, Gagné François (fils Téléphore), Gagné François, Gagné Germain, Gagné Johnny, Gagné Johnny (fils), Gagné Louis, Gagné Odilon, Gagné Pierre, Gagné Pierre (fils Guillaume), Gagner F. Germain, Gagné Pierre, Gagnon Abraham, Gagnon Bruno, Gagnon Dominique, Gagnon Ferdinand, Gagnon Georges, Gagnon Germain (fils), Gagnon Guillaume, Gagnon Guillaume, Gagnon Ignace, Gagnon Joseph, Gagnon Livain, Gagnon Louis, Gagnon Louis Marcham, Gagnon Lucien, Gagnon Nazaire, Gagnon Pierre, Gagnon Thomas, Gamache F.C., Garneau P. et Frère, Gaudreau Bibien, Gauthier Emmanuel, Gauthier Germain, Gauthier Grégoire, Gauthier Grégoire, Gauthier Hipolyte, Gauthier Jean, Gauthier Joseph, Gauthier Philippe, Gauthier Pierre, Gauthier Pierre, Gauthier Ségismond, Garon Georges Alphonse, Gendron Jean, Gendron Prudent, Gosselin Narcisse, Grant Alexandre, Grant Angus, Grant James, Grant Johny, Grant Thomas, Guenette Jean-Baptiste.

"Harisson Auguste, Harisson Guillaume, Harisson Jean, Harisson Olivier, Harisson Samuel, Harper Jolus, Harisson Augustin (fils), Harisson Gaspard, Harisson Guillaume, Harisson Jean (fils Sam.), Harisson Sam (fils Auguste).

"Imbeau Eusèbe, Imbeau François, Imbeau Hilaire (père), Imbeau Hilaire (fils), Imbeau Jean, Imbeau Jos, Imbeau Paschal, Imbeau Xavier.

"Jean Jean, Jean Pierre, Johnston Dame, Joncas Alfred, Joncas Jean, Joncas J. Bte, Joncas J.H., Joncas Jos (père), Joncas Xavier.

"Keable Daniel, Keable Pierre, Keable Théodore.

"Lachance Simon, Lacroix Ed., Lafrance Frs., Lafrance Lambert, Langlois Bte, Langlois Pierre, Lamare Pierre, Lamare Auguste, Lamare Pierre, Lamontagne J. Bte, Lapierre Ignace, Lapierre Jean, Lapierre Pierre, Lapointe Amable, Larochelle Napoléon, Latouche Emond, Lauzier Théodore, Lavoie Ferdinand, Lavoie Théodore, Lebel J. Bte, Leclerc Jos, Leclerc Louis, Lecourt Jos, Lemieux Frs., Lemieux Louis, Lemieux Stanislas, Lepage Denis, Létourneau J. Bte, Levasseur Damase, Lévesque Ed., Lévesque R.B.F.

"Maltais Célestin, Maltais Georges, Maltais Honoré, Maltais Jean, Maltais Joseph, Marquis Anselme, Marquis Anselme (fils), Marquis Joseph, Marquis Louis, Marquis Paschal, Marquis Paschal, Marquis Pierre, Martel Antoine (père), Martel Antoine (fils), Martel Joseph, Martin Olivier, McDonald Alex, McDonald Auguste, McDonald Edouard, McDonald James, McDonald Louis, McKinnen Alexandre, McKinnen Daniel, McKinnen David, McKinnen François, McKinnen Joseph, McKinnen Lazare, McKinnen Louis (père), McKinnen Louis (fils), McMullen Charles, McMullen Daniel, McMullen Daniel (Vve), Mélançon Simon, Michaud Chrysostome, Michaud Jean, Michaud Jean Jennette, Michaud Raphaël, Millier Jacques, Millier Joseph, Mimau Joseph, Moreau Thomas, Muré Guillaume, Muré Joseph, Muré Léon, Muré Peter.

"Normand Anthème, Normand Joseph (père), Normand Jos (fils), Normand Louis.

"Otis Adolphe, Otis Adolphe (fils François), Otis Fleurien, Otis Jean (fils), Otis Michel, Otis Rose, Otis Thomas (père), Otis Thomas (fils), Ouellet Alphonse, Ouellet Antoine, Ouellet Claude, Ouellet Edouard, Ouellet François, Ouellet François, Ouellet Georges, Ouellet Hubert, Ouellet Jean-Baptiste, Ouellet Joseph, Ouellet Joseph, Ouellet Joseph, Ouellet Latin, Ouellet Rémy, Ouellet Sylvain, Ouellet Zéphirin.

"Paquet Anselme, Paradis Anicet, Paradis Anicet, Parent Michel, Pellerin Elie, Pellerin Etienne, Pellerin François, Pelletier Edmond, Pelletier J.P. Méo., Pelletier Rinfret, Perron François (père), Perron François (fils), Perron Honoré, Perron Jean (fils Pierre), Perron Pierre, Perron Théodore, Pentland Charles, Philibert Michel, Philibert Michel, Philibert Michel (fils), Philibert Onézime, Pipe Joseph, Pippe Simon (père), Poitras Philippe, Potvin Georges, Price Bros, Cie.

"Racey F.C.J., Raymond Guillaume, Richard Aristobule, Richard Isidore, Richard Paul, Rioux A.E., Rioux Eusèbe, Rioux Gilbert, Rioux Médéric, Rioux Narcisse, Rousseau Rév. Esdras, Roy Alexandre, Roy Fabien, Roy Fabien (fils), Roy Fulgence, Roy Honoré, Roy Louis, Roy Simon.

"St-Aubin D.R., St-Gelais François, St-Laurent Jean-Baptiste, St-Laurent Octave, St-Laurent Victor, St-Louis Joseph, St-Louis Paulin, St-Louis Pierre, St-Louis Théophile, St-Louis Xavier, St-Pierre Eusèbe, St-Pierre Georges (senior), St-Pierre Georges (junior), St-Pierre Jean-Marie, St-Pierre Paul, Savard David, Savard Epiphane, Savard Louis, Savard Moyse, Savard Paul, Savard Pierre, Simard Charles, Jacob et Ephrem, Simard

Clément, Simon Xavier, Sirois Joseph, Smith James, Stevenson Charles, Stevenson Georges, Stevenson Honoré.

"Talbot David, Talbot L., Talbot L. (fils), Taschereau J.F., Thibeault Alfred, Thibeault Bte, Thibeault Chr., Thibeault Ciriase, Thibeault Claude, Thibeault François, Thibeault Godfroi, Thibeault Michel, Tondrau Céleste, Tremblay Aubut, Tremblay Docite, Tremblay Henri, Tremblay Jean, Tremblay Julien, Tremblay Jos, Tremblay Laurent, Tremblay Onézime, Tremblay Pierre, Tremblay Vanneau, Truchon Charles, Truchon Efrème, Truchon François, Truchon Israël, Truchon Jean, Turcot Fabien, Turcot François.

"Vaillancourt Elien, Vaillancourt Honoré, Vaillancourt Prudent, Villeneuve Abel.

"Yockel François.

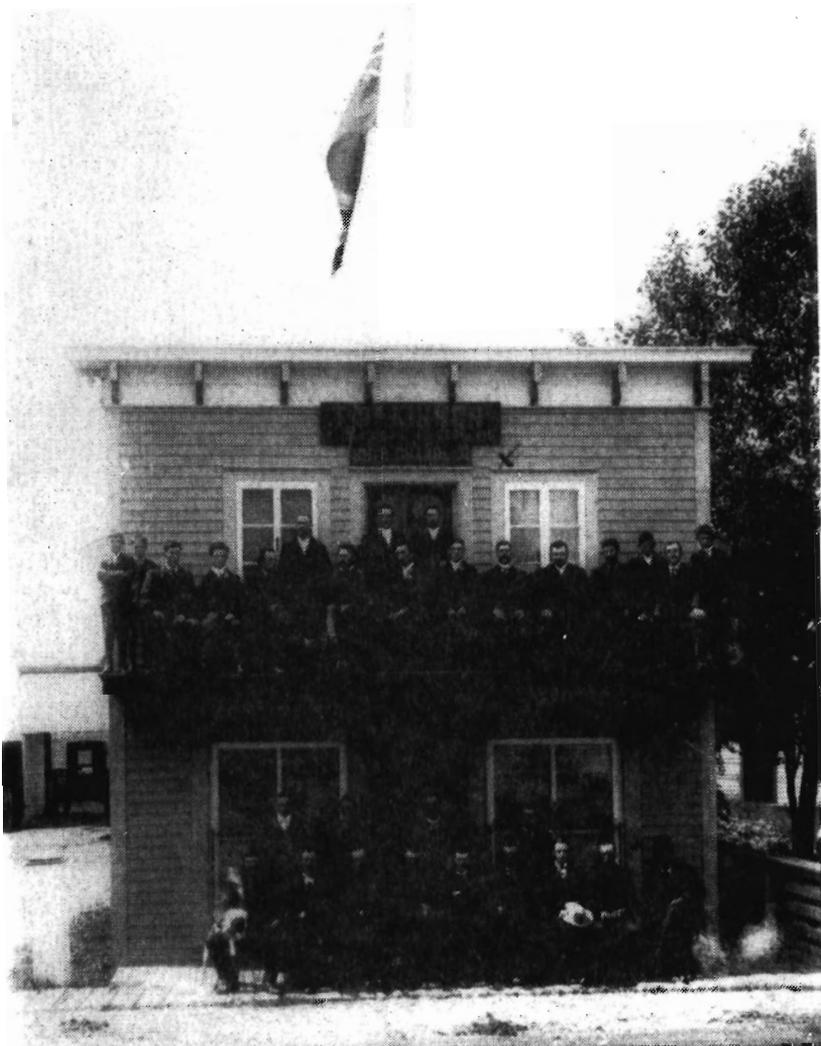
"L'occupation des lots de la seigneurie de Matane s'est poursuivie durant toute la deuxième moitié du XIXe siècle. Vers 1880, les terres des rangs 3 et 4 étaient concédées pour la plupart.

"A cette époque, l'exploitation de la terre faisait vivre la famille du colon d'abord et avant tout. Très peu de produits de la ferme allaient sur le marché, excepté le bois que le cultivateur pouvait couper et vendre aux scieries locales. Donc, l'agriculture matanaise du temps ne comportait pas de spécialisation et l'on ne comptait dans la région aucune Ecole d'Agriculture pour la formation des fils de fermiers". (46)

Pendant plus d'un siècle, de 1672 à 1791, la Seigneurie de Matane avait appartenu successivement à Mathieu d'Amours, à son épouse et à ses enfants qui ne l'habitèrent pas. Après les années de grande activité du poste de pêche sédentaire de 1685 à 1708, il semble que le calme le plus plat régna dans ces lieux, si l'on excepte le passage occasionnel des autochtones et la venue probable de pêcheurs saisonniers originaires de la région de Montmagny, l'Islet, Charlevoix. C'est d'ailleurs de ces paroisses que viendra plus tard une bonne partie des familles matanaises d'aujourd'hui. Doit-on y voir quelque lien ou continuité?

Nous verrons la famille Fraser détenir la propriété et les droits de la seigneurie de Matane de 1793 à 1854, année de l'abolition du Régime seigneurial. Elle va continuer par la suite et jusqu'à nos jours à jouir des droits et avantages laissés par l'Acte Seigneurial de 1854, pour elle-même et ses descendants reliés par mariage aux Fournier et aux Lebel. Jean et Florence Lavoie-Lebel sont les propriétaires actuels de la balance des terres du domaine. Elles ne tarderont pas à être vendues et

occupées avec le développement que connaît Matane dans le secteur où le Ministère Fédéral des Approvisionnements et Services a construit (sur des terrains du domaine) l'Edifice René-Tremblay, inauguré le 23 avril 1978.



C'était la fête chez Thomas McKinnon, aujourd'hui l'Epicerie St-Jérôme.

C'est pendant la période seigneuriale des Fraser que s'est faite la consolidation de la seigneurie par l'accélération de l'organisation agricole, et les débuts de l'industrie et du commerce. La famille Fraser a aussi été témoin intéressé et actif de l'organisation religieuse et municipale. 1845 marque l'arrivée du premier prêtre résident, l'Abbé J.B. Côté, et l'érection civile de la municipalité de la paroisse St-Jérôme de Matane, dont le premier maire fut nul autre que Dougald Fraser, cinquième et dernier seigneur.

C'est pour marquer la continuité de possession de droits et d'intérêts relatifs à la seigneurie et au domaine dans la famille Fraser et ses descendants en ligne directe que nous avons voulu en regrouper tous les aspects sous un même titre: la période Fraser.



Matane en 1889

Chapitre VII

La Période Fraser

Simon Fraser, 3e seigneur [1793-1805]

Jane Mc Callum-Fraser, 4e seigneur [1805-1843]

Dougald Fraser et Al., 5e seigneur [1843-1854]

1- ORIGINES DE LA FAMILLE FRASER

Sur les antécédents des familles Fraser au Canada, Charles Vézina chercheur infatigable avait constitué un dossier conservé aux archives de la Société d'Histoire de Matane. (47)

Les documents en question permettent de remonter aux origines normandes et écossaises des familles Fraser établies au Canada, dont l'ancêtre aurait été Augustin, fils de Thomas et d'Elizabeth Cole, né à Corkell, en Ecosse. Des fêtes ont marqué en 1959, le deuxième centenaire de l'arrivée de ce pionnier. Mais les origines de cette famille remontent plus loin. L'ancêtre commun serait d'origine normande et son nom français aurait été **Fraisier** devenu Fraser.

C'est à la suite de démêlés avec le roi de France que la famille s'est exilée en Ecosse au début du XIIIe siècle. Elle ne tarda pas à former un clan puissant dans sa terre d'adoption avec le résultat que de nouvelles difficultés survinrent, cette fois, avec le roi d'Angleterre. Vers 1745, au cours de la guerre des Jacobites, le clan Fraser avait formé un bataillon bien aguerri. Craignant sa puissance, et dans l'espoir de l'affaiblir, William Pitt, premier ministre du Royaume-Uni, conseilla au roi d'envoyer combattre en Nouvelle-France le millier de

soldats qu'avait regroupé le régiment commandé par Sir Simon Fraser. Cette formation, à laquelle appartenait Augustin Fraser fit la bataille des Plaines d'Abraham en 1759 sous les ordres de Wolfe. Ses soldats furent les premiers à se lancer à l'assaut de l'Anse-au-Foulon. L'Ovale C.I.L., de décembre 1955, illustre sa page couverture d'une composition sur l'événement. (48)

Après la victoire des Anglais et la cession du Canada, quelques centaines des soldats de ce régiment s'installèrent dans la région de Beaumont. Leur descendance est nombreuse aujourd'hui au Québec, au Canada et même aux Etats-Unis.

Dans la suite, il y eut deux familles seigneuriales connues du nom de Fraser, l'une catholique à Rivière-du-Loup et celle de Matane qui était protestante. Il semble qu'elles descendaient d'un ancêtre commun. Licencié de l'armée, l'ancêtre Augustin fut marchand à Québec avant de s'adonner à l'agriculture. De son mariage à Françoise Adam, contracté le 14 novembre 1763, naquirent sept enfants. Il fut inhumé dans l'église de Beaumont ainsi que son épouse, son fils Thomas et son épouse, et un petit-fils du nom de Joseph.

Faucher de St-Maurice situe la légende du "Fantôme de la Roche" sur le terrain d'Augustin, du côté de Beaumont. Y a-t-il rapport avec la populaire boîte à chanson la **Roche à Veillon** située dans cette région?

Le premier Simon Fraser qui fit l'acquisition de la seigneurie de Matane était marié à Félicité Boucher, fille de François et Madeleine Amyot, veuve de Pierre Dumas. Il est permis de se demander, si le fait d'avoir été propriétaire de la seigneurie pendant un mois ne confère pas au premier Simon le titre de seigneur de Matane. C'est alors lui qui aurait été le troisième et les autres dont il va être question prendraient un rang de plus.

Pourquoi le premier Simon qui a acquis la seigneurie la cède-t-il en héritage à son fils du même nom, un mois plus tard? Est-il malade, trop âgé, trop occupé ou incapable de s'occuper des terres acquises? Sans insister davantage sur les faits précédents nous livrons à nos lecteurs les propos écrits par Antoine Gagnon sur Simon Fraser.

2- SIMON FRASER

"Le Seigneur McKinnon étant mort, la seigneurie fut saisie et vendue par le Shérif et adjugée à Simon Fraser le **8 août 1793**, pour le prix de 66 livres (1600 louis courants, monnaie du Bas Canada). La seigneurie passa en héritage à son fils Simon, le 8 septembre 1793 qui paye le droit de quint

le 20 février 1798 et devint le 3^e seigneur de Matane. C'est dans l'acte officiel passé à cet effet, le 15 octobre suivant, que fut glissée, volontairement ou non, une inversion des limites de la seigneurie. La plus grande partie avait été concédée à l'ouest de la rivière. Le Shérif la transporte à l'est. Le territoire de la Grande Anse était plutôt marécageux, tandis que du côté d'en bas les terres étaient plus belles, par conséquent plus aptes à être concédées. Cette considération fut-elle pour quelque chose dans l'erreur? C'est ce que nous ne pouvons savoir.

"L'acte de foi et hommage fut prêté par James McCallum, (probablement son beau-frère) chargé de la procuration de Simon Fraser, le 13 avril 1798.

"Simon Fraser était écossais d'origine (Lowlander) et protestant de la secte presbytérienne. Il était marié à Jane McCallum. Ils eurent quatre enfants: Dougald, Mary (Mme Thomas Cotgrove Johnson), Ann (Mme Benjamin Racey), Jane (Mme James Douglas).

"Simon Fraser, apparemment, ne vint pas souvent à Matane. Sa famille y était établie cependant. Le manoir du temps était construit sur la pointe où se trouvait en 1945 la maison des Heppell. Simon était capitaine au long cours et, vraisemblablement, il mourut aux Antilles dans les environs de 1805." (49)

Même si le seigneur ne vivait pas en permanence à Matane, sa famille s'y était établie. Il ne manqua pas de s'intéresser à la seigneurie et de satisfaire à l'une des principales exigences de sa fonction: la construction et la mise en opération d'un moulin banal qu'il confia à Samuel Harrisson dont la nombreuse descendance vit en grande partie à Matane et dans la région. Les Harrisson ont pu, le 26 novembre 1977, à la suggestion du comité du tricentenaire organiser dans le court délai de trois semaines, une fête de famille qui a réuni plus de 500 descendants de Samuel Harrisson et Marguerite Fournier.

3- JANE MC CALLUM

Jane Mc Callum connaissait sûrement la seigneurie et ses habitants mieux que son mari puisqu'elle y vivait avec ses enfants alors que lui, navigateur de carrière, était le plus fréquemment retenu à l'étranger. Devenue veuve, c'est elle qui va hériter de la seigneurie et elle la conservera jusqu'à son décès, en 1843, à titre de 4^e seigneuresse de Matane.

Jane Mc Callum contracta un second mariage vers 1807. Avec son deuxième époux, John Mc Gibbon, elle eut une fille

nommée Divinia qui devint plus tard Madame John Douglas.

L'époque de Madame Mc Callum, un demi siècle, si l'on tient compte du temps où elle seconda son mari (1793-1805), sera marquée d'un mouvement intense de peuplement, de colonisation et d'organisation de la seigneurie. C'est peut-être pour cela qu'elle sera agrandie en 1824?...

"Le comte de Dalhousie, alors gouverneur général du Canada, concéda, le 8 mars 1824 à Jane Mc Callum et à ses enfants issus de son mariage avec feu Simon Fraser, une autre lieue de front sur une et demie de profondeur. Les Lettres Patentes qui en furent délivrées, tel que nous l'avons vu au chapitre du territoire de la Seigneurie de Matane, énonçaient que cette lieue serait attenante à la demi lieue ouest de la rivière. Ce qui rétablissait les concessions faites par Duchesneau à d'Amours du côté ouest et en même temps régularisait la partie est. En tout, la seigneurie avait maintenant trois lieues ou trois lieues et demie de front." (50)

C'est tout à l'honneur de la gent féminine matanaise de constater que l'on peut proclamer avec fierté: la période la plus importante de développement et d'organisation de la Seigneurie de Matane s'est produite sous la gouverne d'une femme de grande valeur. Le fait qu'elle ait pu compter sur la collaboration de ses deux maris et de son fils Dougald n'enlève rien aux mérites de Jane Mc Callum (51). Il est surprenant et regrettable cependant que le nom de cette seigneuresse n'ait pas encore été donné à une place, rue ou édifice de Matane...

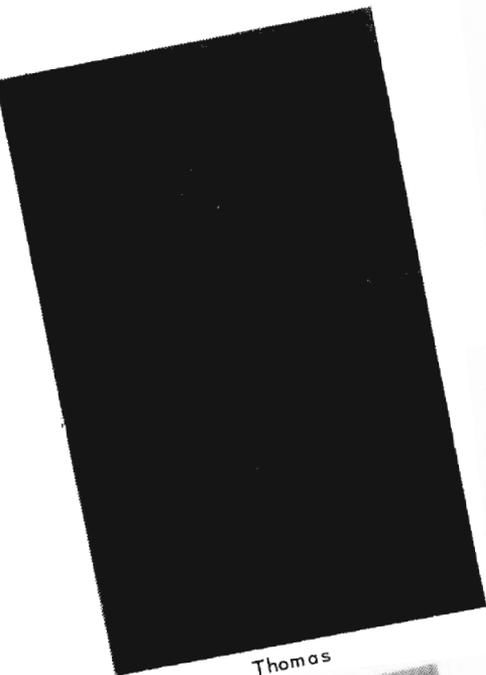
Il a fallu attendre jusqu'en 1977 pour entendre et voir "circuler" le nom de Mc Callum avec l'établissement d'un centre de distribution d'automobiles par le Canadien National. C'est une entreprise du nom de **Mc Callum** qui fait le transport des voitures.

Simon Fraser fit la connaissance de Samuel Harrisson et l'amena à Matane pour construire et opérer un moulin banal. C'est vers la même époque (date exacte incertaine) que mourut le seigneur, si bien qu'il est possible de penser que Jane Mc Callum eut un rôle à jouer dans la décision de construire le moulin banal.

L'établissement d'un moulin banal et la vie du meunier Samuel Harrisson font l'objet d'une mention importante à cause du rôle privilégié du meunier qui le plaçait en contact régulier avec les censitaires et en faisait un intermédiaire de choix, entre eux et le seigneur et vice-versa.

Les notes sur les qualités d'agriculteur et de bon père de famille, qu'était Samuel Harrisson, veulent rendre un

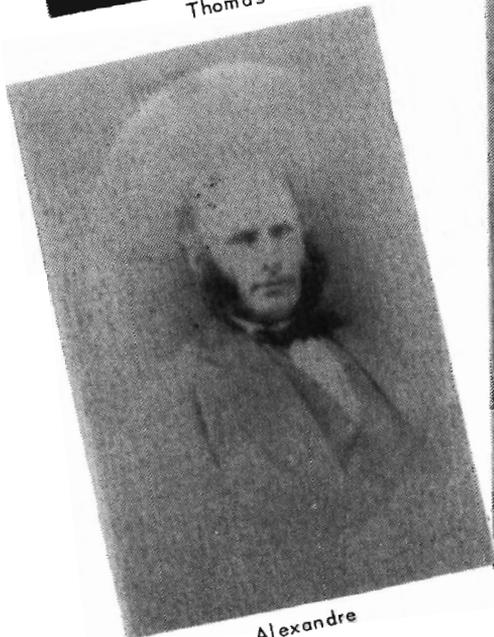
LA FAMILLE FRASER



Thomas



Annie



Alexandre



Henriette Michaud

hommage bien mérité aux nombreux censitaires et, par son épouse, Marguerite Fournier, aux femmes d'autrefois qui, par leur courage, et leur vertu ont été le ferment et levain du Matane d'aujourd'hui. Fierté et admiration envers les mères, les épouses et des filles de ces femmes fortes trop souvent oubliées dans les ouvrages de ce genre!

4- MOULIN BANAL

Collaboration Georgy Bouffard, Lic. Hist.

Un des devoirs que le Seigneur était tenu de remplir envers ses censitaires consistait en la construction et l'entretien d'un moulin à farine. Ce service permettait aux habitants de faire moudre leur blé pour l'usage des animaux de la ferme et de s'approvisionner en farine, matière de base essentielle à l'alimentation de leurs familles. Malgré les frais encourus pour la construction du moulin et les services du meunier, le seigneur y trouvait son compte de plus d'une façon: une seigneurie pourvue d'un moulin banal pouvait mieux attirer et retenir les colons; et surtout, il percevait le droit de mouture dont il faisait commerce de la partie non utilisée pour ses propres besoins.

Dans la seigneurie de Matane, l'apparition d'un moulin seigneurial se situe aux alentours de 1808 et elle coïncide avec l'arrivée de l'ancêtre des familles Harrisson qui deviendra le meunier du seigneur. La seigneurie de Matane ne connaissait un début d'exploitation sérieux que depuis 1781 avec le deuxième seigneur, Donald Mc Kinnon. Celui-ci posséda la seigneurie jusqu'en 1791 et aucun document ne prouve qu'il ait fait des démarches pour l'établissement d'un moulin à farine. Le petit nombre d'habitants ne le justifiait sans doute pas.

En 1793, la seigneurie devint propriété de Simon Fraser. Les colons continuèrent lentement à s'installer et à occuper les lots, surtout après 1800. Car il faut dire qu'avant cette date, bon nombre d'habitants de la seigneurie s'occupaient surtout de pêche et de pilotage. Après 1800, devant l'accroissement de la population, on peut prétendre que la famille Fraser songea sérieusement à doter la seigneurie d'un moulin.

Le choix du site causa sans doute des difficultés. La majorité des premières habitations et des premiers défrichements étaient concentrés sur la basse terrasse de la rivière Matane, à son embouchure et du côté ouest. On ne retrouvait pas dans ces parages de ruisseau apte au fonctionnement d'un moulin. Un emplacement propice fut trouvé dans le commencement du Petit Matane. Il y avait là une

petite rivière que l'on nomme aujourd'hui Ruisseau de la Gouèche, mais qui fut connu tout au long du 19^e siècle, sous l'appellation de Ruisseau du Vieux Moulin. Ce cours d'eau se déversait dans le fleuve St-Laurent, le long duquel se faisaient toujours les premières concessions. Son débit d'eau était assez important et une chute augmentait la force du courant : c'étaient des conditions essentielles pour le bon fonctionnement d'un moulin mû par l'eau. Ce site peut être considéré comme éloigné des premiers établissements concentrés à l'embouchure de la rivière Matane mais les premières concessions de lots se sont faites dans ce secteur de la seigneurie, propice au développement agricole. Ce territoire connu d'ailleurs un grand développement durant la première moitié du 19^e siècle, et il fut, durant ce laps de temps, plus peuplé que le Grand Matane.

Cet emplacement du moulin banal a pu influencer le choix des colons et les attirer vers le Petit Matane. Mais il est fort probable qu'ils ont dû s'y diriger pour d'autres raisons. L'ouest de la rivière Matane recelait des terres noires peu convoitées. Les basses terrasses (ou "plaqués") de la rivière, vers l'intérieur, éloignaient les colons de la présence du fleuve et la vue, sur les berges, de quelques campements micmacs ne les rassurait guère. L'est de la rivière convenait mieux au développement agricole. Toutefois, jusqu'aux environs de 1830, il n'y eut aucune concession sur les Ecorchies (Matane-Est et St-Rédempteur actuellement) et sur l'ensemble du territoire partant de la rivière Matane jusqu'au site du moulin banal. C'est une énigme que seule pourrait expliquer la tradition orale. Selon de vieux résidents du Petit Matane (52), les autochtones avaient, au temps des premières concessions de terres, jeté un interdit sur ce secteur. Encore nombreux vers 1800, ils campaient dans la baie de la rivière Matane, à l'est de son embouchure. Quelques familles indiennes résidaient là en permanence. La population augmentait durant l'été, quand des micmacs, venus de la Baie des Chaleurs par les rivières Matapédia et Matane, s'ajoutaient au groupe. Ils pêchaient dans la rivière et chassaient à l'intérieur des terres. En voyant les blancs commencer à envahir les lieux, ils voulurent se réserver un territoire de chasse et choisirent l'est de la rivière jusqu'au ruisseau du moulin banal. Cette entente tacite fut respectée jusque vers 1830. Après cette date on assiste aux premières concessions de lots sur les Ecorchies. La population indienne avait diminué, celle des blancs augmentait car l'on craignait moins la menace des sauvages.

5- SAMUEL HARRISSON, meunier du seigneur

Les démarches de la famille Fraser, pour établir un moulin, aboutirent vers 1808 avec l'arrivée dans la seigneurie d'un homme qui aura la confiance des maîtres et la compétence voulue: Samuel Harrisson. Simon Fraser avait repéré à Montréal cet exilé américain et lui avait proposé la charge de meunier en retour de certaines compensations dont nous traiterons plus loin.

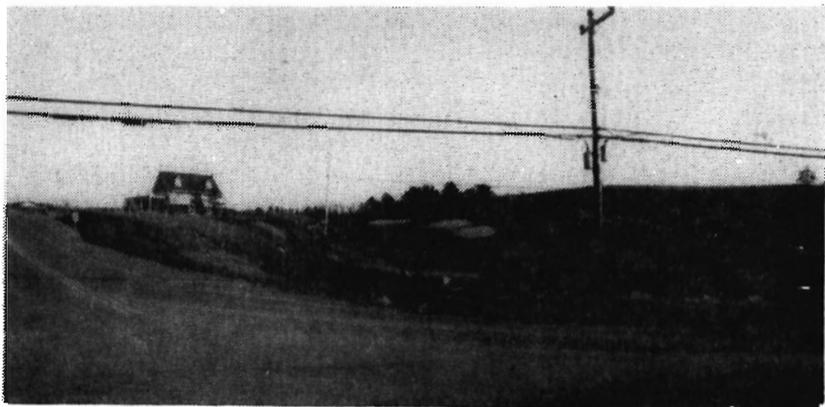
Samuel Harrisson était un américain originaire du Maryland et de religion protestante. Il quitta vraisemblablement son pays vers 1806, parce qu'il était, croit-on, dégoûté du service militaire durant lequel deux de ses frères se seraient fait tuer. On le retrouve à Matane vers 1808. Son nom figure aux registres de la Mission et il porte le titre de meunier du seigneur. (53)



Samuel Harrison et son épouse Marguerite Fournier

On peut le considérer d'abord comme l'homme de confiance du seigneur Simon Fraser, et de son épouse et de sa famille après le décès du seigneur. La personne ayant charge du moulin seigneurial devait avoir la connaissance du fonctionnement et de la gérance de tels moulins. La famille Fraser s'attacha cet homme en lui concédant quatre lots à l'est du site du moulin banal. D'autres gratifications vinrent s'ajouter, entre autres, la permission d'exploiter une grave et une saline...

Arrivé jeune et célibataire en pays matanais, Samuel Harrisson prit épouse, en 1812, lors d'une visite pastorale de l'évêque de Québec à la Mission de Matane.



Site du moulin de Samuel Harrisson

A l'Archevêché de Québec, au cahier no. 7 des visites pastorales, on peut lire dans le rapport de cette visite à Matane, les 29 et 30 mai 1812, que "Samuel Harrisson, protestant, y a épousé devant témoins Marguerite Fournier, catholique." (54). Six enfants sont nés de cette union: Olivier, Augustin, Guillaume, Jean, Samuel et Marguerite. Originaire de la région de Montmagny cette dame Fournier qui nomme un de ses fils Guillaume, descendait probablement de l'ancêtre Guillaume.

Fait vécu, ou anecdote, il se disait et Mgr Antoine Gagnon a écrit que l'épouse du meunier, Marguerite Fournier, se serait singulièrement signalée par un geste de bravoure. On rapporte que la famille Harrisson des Etats-Unis fit des recherches pour retrouver son fils. Cela amena un jour la scène suivante: "une frégate américaine vint jeter l'ancre vis-à-vis de sa maison au Petit Matane. On hissa le pavillon pour inviter Samuel à venir à bord. Sa femme ne voulut pas. Comme

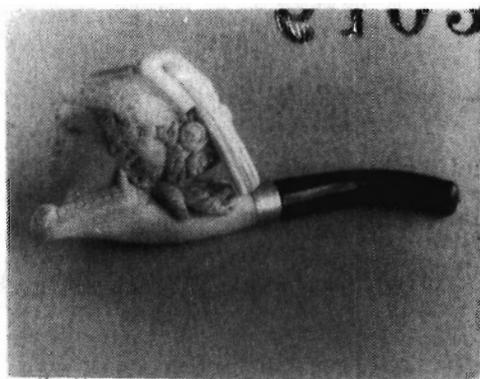
personne ne venait, la frégate mit une chaloupe à la mer qui prit la direction de la terre avec ses occupants. Marguerite Fournier, qui n'avait pas froid aux yeux et ne voulait pas se faire enlever son mari, épaula un fusil et tira dans la direction de ceux qui venaient. La chaloupe rebroussa chemin et la frégate s'en alla." (55)

Nous avons quelques connaissances sur les traits de caractère et la personnalité du meunier. Tout imprégné de mentalité protestante, voire puritaine, on dit qu'il exigeait que son épouse fasse cuire les aliments le samedi pour le dimanche et, en plus, il n'acceptait jamais d'argent ce jour-là de quiconque. (56)

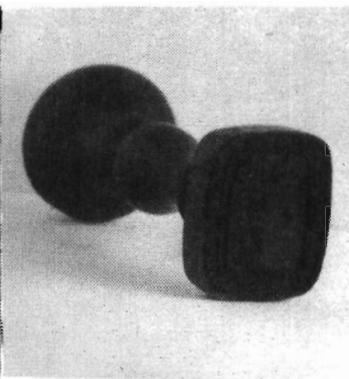
On peut aussi croire que cet homme s'était imposé des règles de vie rigoureuses. Certains gestes posés traduisent chez lui beaucoup de grandeur d'âme. Il possédait un camp de chasse à l'endroit que l'on appelle aujourd'hui Les Méchins, plus précisément sur le Ruisseau-à-Sam (prononcez Sem) nommé en son honneur. Un jour, il trouva dans son camp, bâti le long de ce ruisseau, un jeune naufragé de 14 ans venu chercher refuge. L'adolescent exténué, ne pouvant affronter une marche pénible sur les sentiers du temps, fut transporté jusqu'au Petit Matane sur le dos de Samuel qui le garda chez-lui durant un an. C'est alors que les parents du jeune homme retrouvèrent leur fils perdu.(57)

Bien qu'il eût quitté son Maryland natal par dégoût de l'armée, on le retrouve vers 1827 enrôlé avec son fils Samuel jr et faisant partie d'un corps de milice formé en bonne partie de Matanais sous l'instigation de la famille Fraser (58). On retrouvait dans beaucoup d'agglomérations, à l'époque, ce genre de formation composée d'habitants. Les autorités britanniques craignaient l'invasion américaine et veillaient à ce que tous aient un minimum de connaissances dans l'art de la guerre. C'était pour la forme, et les habitants n'y consacraient que très peu de temps, occupés qu'ils étaient à survivre sur leurs terres.

Vers 1830, un nouveau moulin banal fut construit au même endroit que le premier. Il était mû par turbine pour mieux répondre aux besoins des censitaires qui augmentaient avec les progrès de la colonisation. Samuel Harrisson s'acquitta avec dévouement de sa tâche de meunier sans négliger pour autant le défrichement de ses lots. Au recensement officiel de 1831, on qualifie Samuel Harrisson de propriétaire-cultivateur. Il occupe 160 acres de terres et en cultive 12, Le recensement officiel nous fournit d'autres détails



Une pipe en ivoire
Collection Robert Fournier



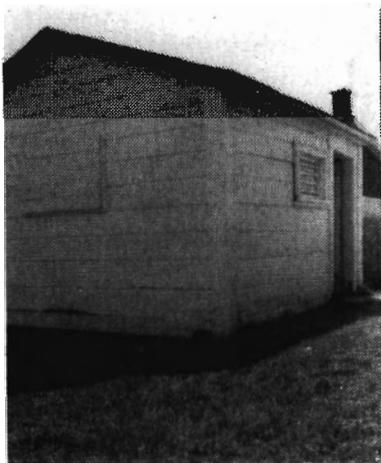
Le sceau du Vice-Consul
Alexandre



La selle et les étriers du seigneur.



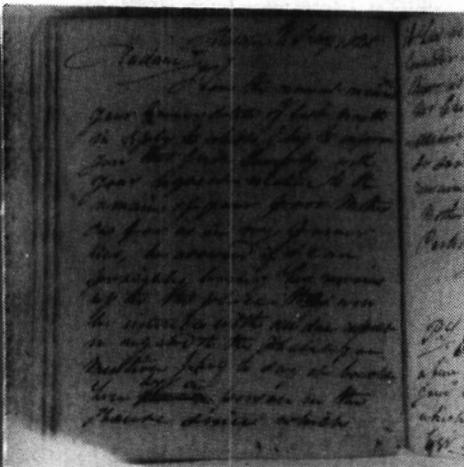
Inscription dans un coffre recueilli
lors d'un naufrage.



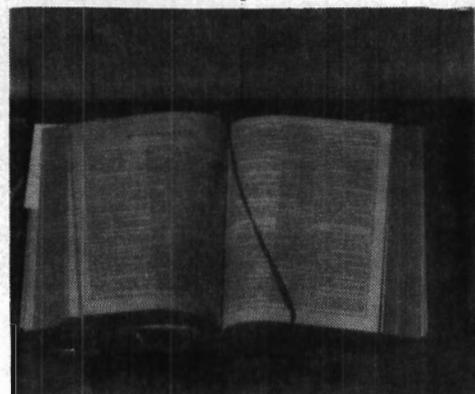
Deux bâtisses du temps des Fraser qui existent encore.



La bible du seigneur



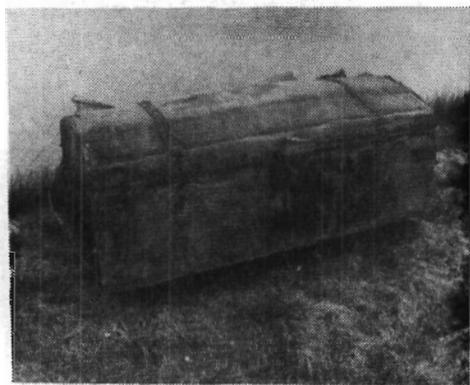
Extrait d'une lettre de Dougal



La bible ouverte



Vieux livre de compte



Autres coffres recueillis lors de naufrage. La plupart de ces objets ont été offerts à la Société d'Histoire de Matane.

intéressants sur sa famille. On retrouve dans sa maison dix personnes : lui-même, son épouse, ses enfants et 2 serviteurs. On mentionne que neuf de ces personnes appartiennent à l'Eglise catholique et une à l'Eglise anglicane (59). Il y avait donc environ 23 ans que le meunier était sur son lot.

En 1840, voyant venir sa fin, Samuel Harrisson dicta son testament devant notaire, chez-lui. Il légua à son fils Olivier quatre arpents de terre et s'en gardait quatre pour lui. Il lui légua de plus la "juste moitié de tous les animaux et autres meubles de ménages et ustensiles". Il oblige cependant son fils Olivier à "élever ses deux plus jeunes frères et à les entretenir suivant leur état jusqu'à leur âge de majorité à venir ; de leur donner du travail suivant leur capacité" (60). La date de son décès nous est inconnue mais elle se situe au début des années 1840. Il ne s'était pas converti au catholicisme."

6- DOUGALD FRASER ET AL. QUATRIEME SEIGNEUR

En 1843, au décès de Jane Mc Callum qui a joué un rôle important dans la seigneurie pendant un demi siècle son fils Dougald, qui a été depuis de nombreuses années, son collaborateur et conseiller, devient chef de la seigneurie. L'héritage est partagé avec ses soeurs qui, comme nous l'avons déjà indiqué sont propriétaires des terres non concédées de la partie est la seigneurie, séparée par la rivière Matane, et qui détiennent les droits seigneuriaux sur les concessions déjà faites. Elles sont, à toute fin pratique, co-seigneures.

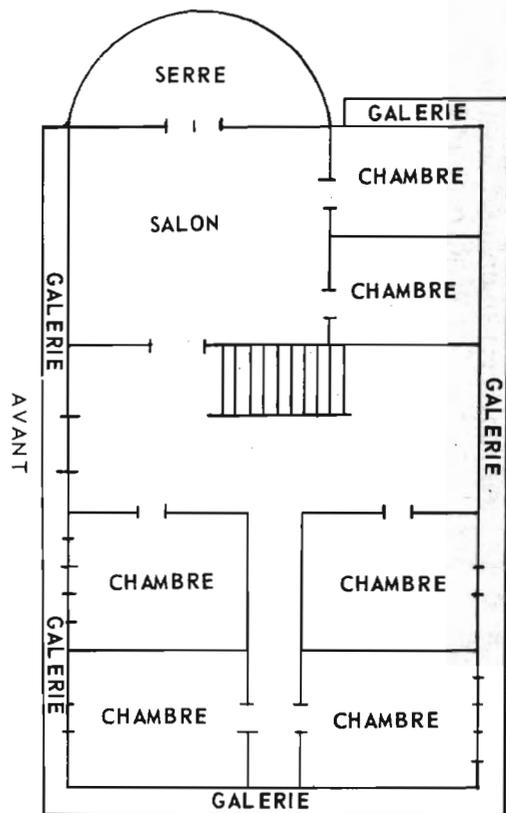
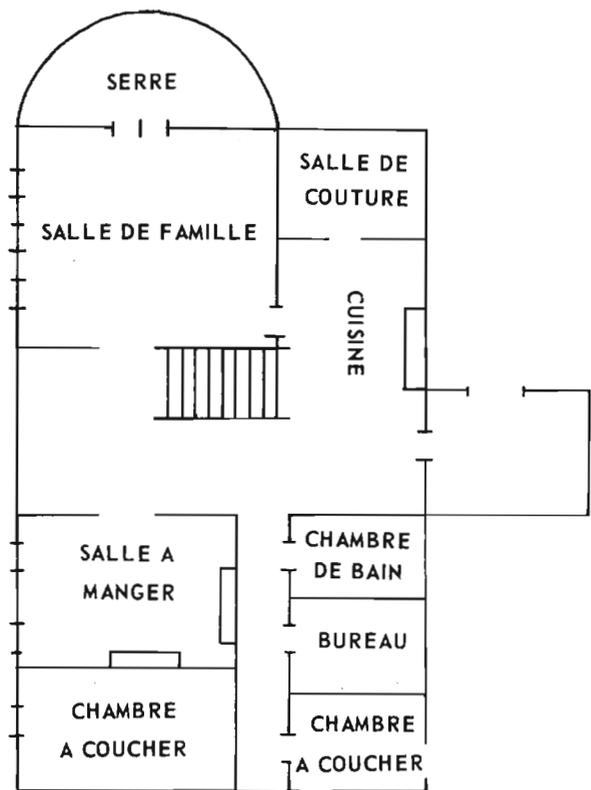
Héritier du Manoir et du Domaine et des terres non concédées attenantes, Dougald est le chef de la seigneurie et c'est lui qui donne le ton à la vie seigneuriale de l'endroit.

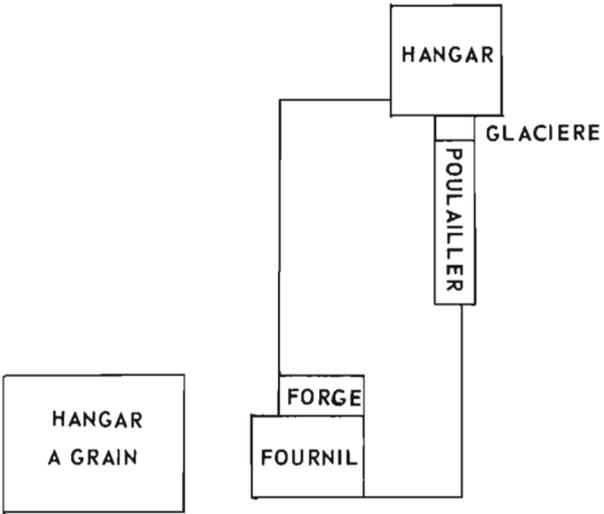
Dans la plus stricte tradition écossaise, Dougald se jouera un rôle important dans la communauté aux points de vue social, économique et même religieux, par certains services rendus à l'Eglise comme on pu le lire dans le récit des visites des évêques.

Un cahier de la correspondance de ce seigneur, confié par Jean Lebel aux archives de la Société d'Histoire, permet de découvrir quelques traits de sa personnalité. Les premiers écrits qui figurent dans ce document historique remontent à 1803, donc 175 ans. On y trouve toutes sortes de petits détails qui traduisent les habitudes minutieuses de Dougald Fraser.

Les notes commencent en 1803 par une pensée qui ne semble pas l'écriture de Dougald, plutôt celle d'une femme, elle serait peut-être de sa mère: on y lit tantôt une pensée

Divisions du manoir





Plan du domaine

comme la suivante: "Many men ordinary mind many birds of different kinds". Puis, il y aura des références aux préoccupations des grands propriétaires agricoles qu'étaient les Fraser: "25th July my cow bulled", 1803"; 5th the old cow loaded, 1805"; 8th the young cow bulled", Friday 26th June 1807, the Spruckled cow bulled, the end of the decess of the moon, Simon's black cow 10th July". D'autres intérêts sont manifestés par le détail suivant: "8th June 1820, caught a salmon and a trout in the morning". Il y a même un dessin ou esquisse d'une porte et de la galerie attenante pour un projet de rénovation ou de construction; des réflexions sur le soleil, la lune, l'homme, etc.

Une partie des écrits de ce cahier a trait à l'action sociale du seigneur, ainsi qu'à certains services qu'il rend dans différents domaines. Par exemple, il écrira à une dame Brown de la Baie-des-Chaleurs au sujet des derniers services rendus, à sa demande, à sa mère décédée sur place et dont il s'est occupé de l'inhumation. Il relatara avoir conservé la robe de la morte qu'il lui fera parvenir. Il a remis à un ami, la boîte à priser de la défunte; il profitera d'une occasion pour faire parvenir les lunettes en argent de la disparue etc, etc. (61) .

La correspondance d'ordre économique occupe une majeure partie du document surtout en ce qui a trait au bateau **Schooner Honora** qui se serait échoué à Matane à l'automne de 1827. Nous avons demandé les services d'un traducteur, Gerry Burnett, anglais d'origine, pour scruter ces textes et permettre à nos lecteurs d'en prendre connaissance dans leur version française, mais nous avons jugé préférable de leur laisser leur saveur d'antan, non sans remercier le dévoué traducteur.

Quelques mots sont incertains, il ne faudra pas nous en vouloir. Une des lettres reproduites est écrite à l'encre noire, l'autre au "crayon de mine", c'était bien avant l'arrivée du stylo-bille.

Matane, 10th December 1827.

John Douglas, Esq.
Quebec

Your esteemed favour of the 6th past I have duly received for which accept my thanks.

I now here have to enclose you my acct against the Schooner Honora which you will please present to MSSRS DUPONT and MC NICOL and demand payment for the same. I hope they will not objet to any of the charges (which are in my opinion nothing but reasonable for the troubles I have been with it (?))

However I shall have it entirely to yourself to settle with them, the best you possibly can for my interest.

The Schooner was left without any anchor down and indeed the hemp cable could be of very little use in the ice, had I not secured the vessel with the chain. Cable in spring tides they would have turned altogether. You will also observe I had to drag for the chain which had been stranded and had a great deal of trouble in lifting it at this season of the year. Your attention, to the settlement of this account, will oblige your most obedient (obedient) Svt (Servant).

D.F.

For your better information I enclose you all the letters I have received on the subject which you will please keep until I come to town.

D.F. (62)

Entre-temps le seigneur avait écrit aux propriétaires du bateau pour leur indiquer les meilleurs moyens de le sauver. Il leur indiquait la date et l'heure de la plus haute marée qui leur permettrait de le remorquer sur la grève pour le réparer et les mêmes renseignements sur celle qui permettrait de le remettre à la mer, etc...

Une autre lettre sera nettement de caractère économique et social. Adressée au député nouvellement élu, elle contient des détails qui montrent dans quelle situation se trouvait notre région et la Seigneurie de Matane à cette époque:

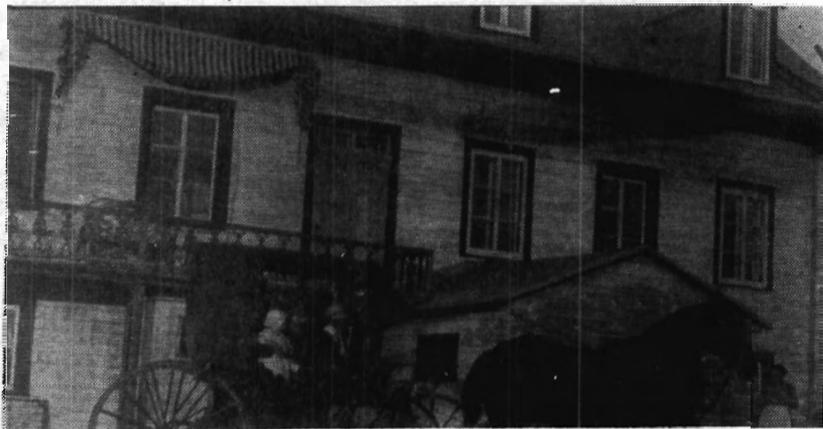
Matane 15th December 1834

Dear Sir

We the undersigning in the name of the inhabitants of this Seignory beg have to congratulate you upon the Success you have met with in being elected representative for the county (Rimousky).

If you have not received any votes from this place at the late election, I can assure you it was not the fault of the people. This season of the year and the risk of travelling such a distance on the beach prevented many instead of many day, at least fifty from giving their votes which you would have obtained in case of need. We have very confidence that you will in your interest for the County, in the first place we beg to submit for your consideration the great utility of a road being opened between Metise and Matane for the reasons herein after mentioned.

1- It is a well known fact that almost every winter of late



Différentes vues du manoir.

there has been one or more lives lost between Matane and Metise by being expose to n.w. winds and Snow storms that generally prevail (?) at this season of the year.

2- It would benefit in Travellers as now as the two Seignories of Metise and Matane should it be deemed proper to open a road through the woods between the two places a distance of about 9 leagues.

3- That a Sum of 2000 or (.....) (environ ou à peu près?) used with economy would be sufficient to open a good travelling road between the two places including the extra expenses of Bridges over the under mentioned rivers Viz: 1. River Tartigu; 2. Grand River Blanche; 3. Petite River Blanche.

4- Whenever the road before awaited to be opened it would invite many to settle upon the Crown Lands between the two Seignories which is considered by many to be desirable for farming.

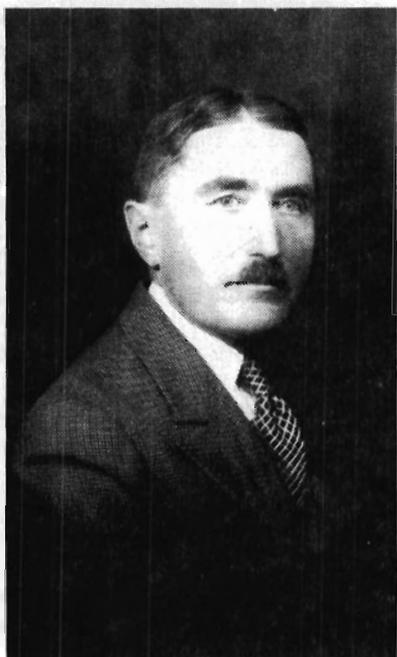
5- And last, if you would be pleased to draw up a petition praying for a sum of money to open the road before wintertime we would obtain the Signatures of the inhabitants of both Seignories which we hope will be in time for this Session.

Wishing you success with much respect we are dear sir.
Your obedient svt.

D.F. (63)

Il y aurait beaucoup de renseignements à donner sur la longue carrière de Dougald Fraser et de son épouse Jane Grant mais le temps nous manque. Qu'il nous suffise de signaler qu'ils avaient certes le goût de la vie et qu'ils aimaient qu'elle se déroule dans une ambiance appropriée à leur rang. La construction du grand manoir de 1858, entourée de toutes ses dépendances conférait sûrement à cette partie de la seigneurie occupée par la famille un cachet de grande propriété. La culture des terres non concédées et les opérations agricoles devaient permettre aux latinistes du temps de se remémorer avec mélancolie, envie, ou admiration les vers de Virgile que nous traduisons: "Heureux l'homme des champs, s'il connaît son bonheur."

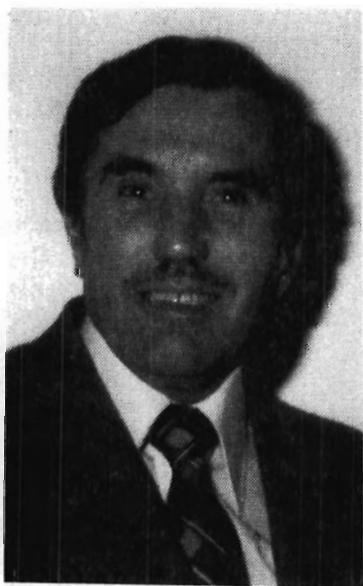
Les derniers membres de la famille Fraser qui ont vécu à Matane sont Anny (Mme Achille Fournier) et son frère Alexandre. Les enfants d'Anny et Achille Fournier sont nés à Rimouski où le notaire, devenu shérif, avait dû aller s'établir. La famille habitait une maison de style canadien située dans le secteur des maisons Casgrain, Fiset et Tessier dans la partie ouest de Rimouski; elle revint demeurer à Matane, en 1882, et habita au Manoir. L'ancienne résidence de Rimouski fut incendiée lors de la "Nuit Rouge" de 1950.



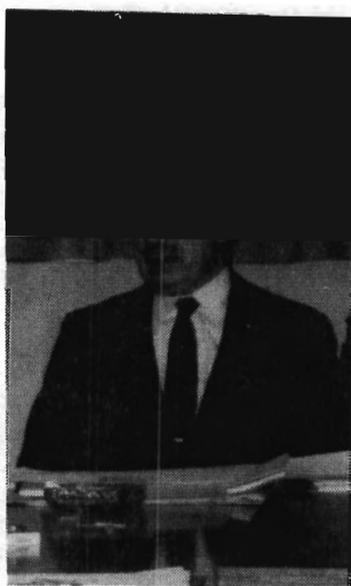
Le notaire J.O. Lebel.



Mme Eugenie Fournier-Lebel



Jean Lebel



Georges - Alexandre Lebel

Un personnage coloré et sympathique de la famille fut Alexandre, frère d'Anny. En plus d'avoir été l'homme de confiance du "clan" après le décès de Dougald, il fut agent des Terres de la Couronne pendant de nombreuses années et vice-consul de Norvège et agent d'assurance maritime.

Ses cahiers terriers sont tenus avec soin et minutie. Ils sont écrits, soit en anglais, soit en français, dans une calligraphie parfaite qui fait blêmir l'auteur de ces pages, adepte d'une écriture quasi hiéroglyphique qui ne lui facilite pas le recours à des secrétaires improvisées. Surtout aux moments de corvées comme celle de la publication de ce volume! On me dit qu'Alexandre faisait souvent transcrire ses lettres dans le cahier terrier par son épouse ou sa nièce préférée madame Eugénie-Fournier Lebel, ce qui ajoute à ces documents précieux, une touche féminine de bon aloi.

Ces cahiers remplis de renseignements sur les Terres de la Couronne de Matane et de toute la région constituent un document précieux pour les chercheurs. Cédés par la famille Lebel à la Société d'Histoire ces trésors archivistiques, comme plusieurs autres, attendent d'être conservés dans un endroit qui les protégerait du feu, du vol ou de la détérioration. Il est permis de souhaiter que l'année du tricentenaire apporte une solution aux problèmes de la Société d'Histoire. Les responsables de l'administration à tous les paliers, les amis de l'histoire et du patrimoine et même certains mécènes, devraient se concerter en ce sens. Une solution prochaine s'impose.

Après le décès d'Alexandre Fraser et de sa soeur Anny, aux années 20, le notaire J.O. Lebel, qui depuis son mariage avait apporté sa collaboration dans l'administration des biens des descendants de la famille Fraser, continua ces fonctions. Puis ce fut Georges-Alexandre et aujourd'hui Jean et Mme Florence Lavoie-Lebel.

Le texte suivant sur les manoirs, fera connaître un peu le cadre où s'est déroulée la vie des Fraser et de leurs descendants. Il convenait de terminer ainsi ce chapitre. Après avoir tenté d'établir le mieux possible l'étendue des propriétés de la Seigneurie de Matane et la part dévolue aux différents héritiers; après avoir donné quelques détails sur la personnalité de chacun, il convenait, dans une rétrospective finale de laisser l'imagination du lecteur se représenter leur vie intime dans le cadre familial du foyer.



La résidence Lebel construite en 1930. Devenue la propriété de M. Benoit Bouffard en 1977.

7- LES MANOIRS DES SEIGNEURS DE MATANE

Collaboration Georgy Bouffard, Lic. Hist.

Au moment de parler des manoirs des seigneurs de Matane, il faut laisser trotter son imagination et penser, comme déjà mentionné dans ces pages, que le seigneur Donald Mc Kinnon devait bien s'être construit une demeure, qui sans être luxueuse, devait porter, selon la mode du temps, le nom de Manoir Seigneurial. Cette bâtisse aurait été située à peu près au même endroit que le premier Manoir Fraser.

Les renseignements sur la première résidence de la famille Fraser à Matane ne sont pas nombreux non plus. On sait cependant que cette habitation était de dimensions importantes. Elle était située où se trouve aujourd'hui un parc d'amusement à l'entrée sud-ouest de la jetée qui traverse la rivière Matane. Désaffectée avec les années, elle aurait servi de hangar puis aurait été démolie.

Le grand manoir dont les plus âgés se rappellent était exactement à l'endroit de la maison Lebel, acquise en 1977 par Benoît Bouffard. Cette vaste résidence de (60' x 40') avait été construite en 1858 à l'époque de Dougald Fraser. Elle était de style québécois, pur et bien adapté au pays. Les dimensions imposantes du bâtiment lui conféraient une allure de petit castel et il pouvait se comparer aux autres manoirs seigneuriaux du Québec.

Le manoir Fraser comptait trois niveaux d'habitation. Le rez-de-chaussée, plus bas que les autres étages mais quand même d'une hauteur importante et bien sorti du sol de l'extérieur, était le niveau d'habitation le plus important. C'était là que se déroulait la vie quotidienne des Fraser; les étages supérieurs étant occupés par des chambres et le salon d'apparat attenant à la serre.

Cette façon d'utiliser le rez-de-chaussée était particulière au manoir seigneurial de Matane, car dans la majorité des résidences de ce genre, à l'époque, cet étage servait de cuisine d'été, de lieu de remisage ou de boutique si le propriétaire était un artisan. On en vivait donc pas à ce niveau. Pourquoi alors ne retrouvait-on cette situation chez les Fraser à Matane?

On dit qu'à la suite de certains revers de fortune pendant un certain temps, le manoir se transforma en une hôtellerie réservée aux juges, aux avocats et à tous les hommes de distinction qui, au confort unique qu'ils trouvaient en ce milieu, pouvaient y vivre quelques jours dans la solitude, loin du bruit et de la plèbe. Cet aménagement inhabituel du rez-de-chaussée constaté plus haut fut sans doute utile quand

le manoir servit de maison de pension à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. En effet, le deuxième niveau de plancher et l'étage sous les combles avaient été aménagés presque entièrement en chambres. On en retrouvait huit au second plancher, plus un vaste salon réservé aux grandes fêtes familiales et sociales. L'étage sous les combles, non réservé à l'habitation au début, fut peu à peu converti et divisé en chambres plafonnées. On fermait, toutefois, durant la saison hivernale et froide cet étage par une trappe.

Le second niveau, bien sûr, avait été conçu à l'origine pour être l'aire principale d'habitation ou d'utilisation. Tout était plus important à cet étage: les murs plus hauts, les fenêtres plus grandes: des portes d'entrée plus imposantes, une galerie etc. Aucun escalier extérieur ne permettait d'atteindre le perron-galerie qui ceinturait la demeure ni l'entrée de façade à ce niveau. On accédait à cet étage par l'intérieur, à partir du rez-de-chaussée. Les grandes portes d'entrée en façade ne s'ouvraient que pour permettre aux gens de la maison, aux visiteurs ou pensionnaires de prendre l'air sur la galerie aux rampes de fer de fonte. La vie au manoir aurait dû se dérouler à ce niveau. Noblesse oblige. Mais les Fraser et leurs descendants s'habituerent à vivre au rez-de-chaussée de leur demeure. Leur très grande distinction corrigeait ce contretemps.

Donnons ici quelques détails techniques sur la construction du manoir des Fraser. Les quatre murs, jusqu'à la ligne du toit, étaient en pièces sur pièces. Le rez-de-chaussée et le premier étage comportaient chacun seize fenêtres disposées avec symétrie. Celles du rez-de-chaussée avaient deux carreaux de moins. Le revêtement extérieur du carré était de planches en déclin.

La couverture était en tôle posée "à la canadienne". L'inclinaison du toit était de 45 degrés et la courbe gracieuse de sa base s'avancit assez loin de sorte qu'il pouvait ainsi mieux protéger la galerie de la pluie. De larges cheminées sortaient à chaque extrémité du sommet du toit et servaient aux nombreux poêles et fournaies nécessaires pour chauffer cette vaste résidence. Du côté sud, la cheminée comportait deux foyers, l'un au premier et l'autre au second niveau. Enfin, signalons que le toit était agrémenté, sur chacun de ses versants, de quatre lucarnes qui ajoutaient à l'édifice une note incontestable de beauté.

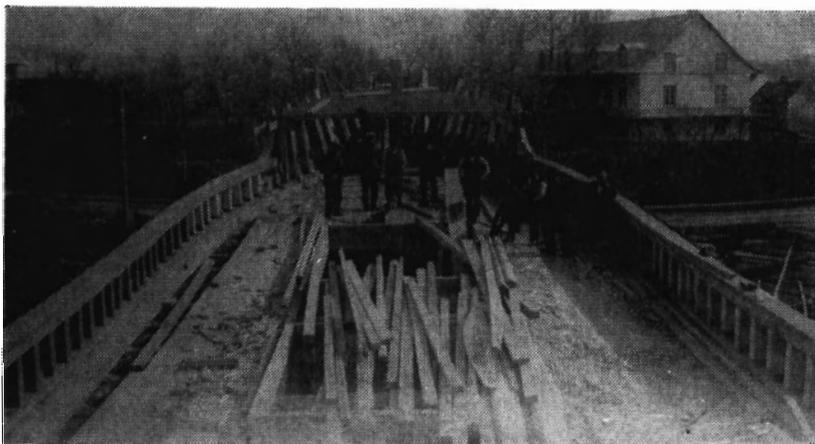
Il est intéressant de noter que le manoir seigneurial des Fraser était doté sur le mur de pignon, du côté sud, d'une serre

à deux étages. Les Fraser aimaient les plantes et toutes les pièces du manoir, meublées avec goût, étaient décorées de plantes vertes.

La seigneurie de Matane a donc possédé une vaste résidence digne de porter le nom de manoir. La maison des seigneurs Fraser en avait la proportion et la beauté. Monumental bâtiment de style québécois, il dégagait beaucoup de majesté et d'harmonie dans sa conception. Il fut démoli et remplacé en 1930 par une autre résidence de brique construite par les soins d'Honorius Morin qui conçut et édifia plusieurs églises du diocèse de Rimouski.

La famille du notaire J.-O. Lebel, descendante des seigneurs Fraser, occupa cette maison jusqu'en 1961. Par la suite, elle fut habitée de 1961 jusqu'à 1975 par Robert Otis. Inoccupée durant trois ans, elle fut acquise, en 1977, par Benoît Bouffard qui, descendant d'une souche pionnière fortement représentée à Matane, l'occupe avec sa famille depuis le printemps de 1978.

Tous les enfants du notaire J.-O. Lebel et d'Eugénie Fournier sont nés dans le Manoir de 1858. Ils vécurent ensuite dans la grande maison de brique. Georges-Alexandre et Jean s'étaient construit, aux années '50, des résidences plus petites tout à côté de leurs parents, c'est pourquoi ils ne semblent pas avoir été intéressés à occuper la résidence familiale après le décès de leur père en 1961. La famille Guy Bernatchez (Anny) et la cadette des enfants Lebel, Marguerite, y avaient demeuré avec leur père, après la mort de leur mère survenue en 1948.



Construction de la barge à Tremblay avec à droite une très belle vue du manoir.



Photo d'Alexandre, le dernier homme de la famille Fraser à avoir habité Matane.

Chapitre VIII

La Seigneurie d'hier à aujourd'hui

1- AU POINT DE VUE RELIGIEUX [4 PAROISSES]

St-Jérôme

Nous avons déjà signalé le passage et même 'hivernement de missionnaires jésuites à Matane en des années aussi reculées que 1647-48. A partir de 1790 jusqu'à 1845, des prêtres dits missionnaires sont chargés officiellement de desservir l'endroit. En 1845, un premier prêtre résident est nommé, et la paroisse St-Jérôme de Matane obtient son érection canonique en 1861.

Les prêtres sous-nommés se succéderont à la cure de la paroisse St-Jérôme de Matane et chacun marquera son activité pastorale d'entreprises et de réalisations dignes d'éloges. Nous devons nous contenter de publier un simple tableau des noms de ces dévoués pasteurs, mais nous référons nos lecteurs aux oeuvres citées pour de plus amples renseignements.

Les desservants résidents ou quasi-curés de Matane furent :

1845-1848

MM. Jean-Baptiste Côté

1848-1859

Pierre Boucher

1859-1860

Ulric Rousseau

1860-1861

Esdras Rousseau

Les curés en titre furent :

1861-1863

MM. Esdras Rousseau

1863-1866	Pierre-Célestin Audet
1866-1868	Olivier-Désiré Vézina
1868-1884	Luc Rouleau
1884-1898	Narcisse Lévesque
1898-1924	Chan. Antoine-A. Soucy
1924-1953	Chan. Victor Côté
1953-1954	Elphège Bouchard
1954-1970	Mgr Théodule Desrosiers
1970-	Léopold Desrosiers

A ses débuts, la papoisse religieuse de Matane s'étendait de la rivière Tartigou à Ste-Anne-des-Monts. Avec le peuplement de la région, de nouvelles missions, dessertes, ou paroisses ont été fondées et se sont détachées de la cellule-mère. Pendant longtemps, les limites religieuses seront celles de la Seigneurie de Matane, avec ses agrandissements, si l'on excepte quelques lots en bordure des paroisses de Ste-Félicité érigée canoniquement en 1869, et St-Luc en 1903.

St-Victor

Après avoir été, aux premiers temps, le principal bassin de la population, la partie est de la seigneurie connue sous le nom de Petit-Matane, continua à compter une certaine agglomération ou petit village qui lui valut d'être organisée en desserte, en 1931, sous la vocable de St-Victor en l'honneur du Chanoine Victor Côté alors curé de Matane. L'érection canonique se fera en 1948. Dès 1829, on avait hésité entre laisser la chapelle au Grand Matane ou construire au Petit Matane. La question fut tranchée par Mgr Signay, évêque de Québec, après étude, réflexion et, certes inspiration de l'Esprit-Saint. Un argument de force avait été que la rivière Grand Matane paraissait plus favorable au développement futur, ce qui s'est avéré vrai dans la suite.

St-Rédempteur

Lors d'une visite pastorale en 1947, Mgr Georges Couchesne, archevêque de Rimouski, constate que la grande église de St-Jérôme doit recevoir une population en pleine croissance venant de la rive est de la rivière. Il décide de fonder une nouvelle paroisse dans ce secteur et le 9 juillet, l'abbé Zénon Soucy (qui deviendra chanoine) est nommé desservant de St-Rédempteur. Une salle-église va être construite assez rapidement pour qu'on y célèbre la messe de Minuit. La paroisse va connaître un développement rapide en population et en établissements importants dans le domaine de la santé et

de l'éducation. A l'occasion des fermetures des paroisses dites marginales de St-Thomas de Cherbourg, St-Paulin-Dalibaire et St-Nil, un afflux de familles relocalisées va faire de la paroisse St-Rédempteur la plus populeuse du diocèse.

Bon-Pasteur:

A l'automne 1961, le chanoine Théodule Desrosiers (devenu Prélat Domestique en 1964) demande à Mgr Charles-Eugène Parent d'établir une desserte sur les côtes situées à l'ouest de la Ville de Matane et suggère comme lieu de culte la salle de récréation de l'école élémentaire nouvellement construite. Cette desserte de 180 familles pourrait devenir une nouvelle paroisse sous le vocable du Bon-Pasteur, en hommage aux Soeurs de ce nom qui oeuvrent à Matane, dans le domaine de l'éducation, depuis 1883.

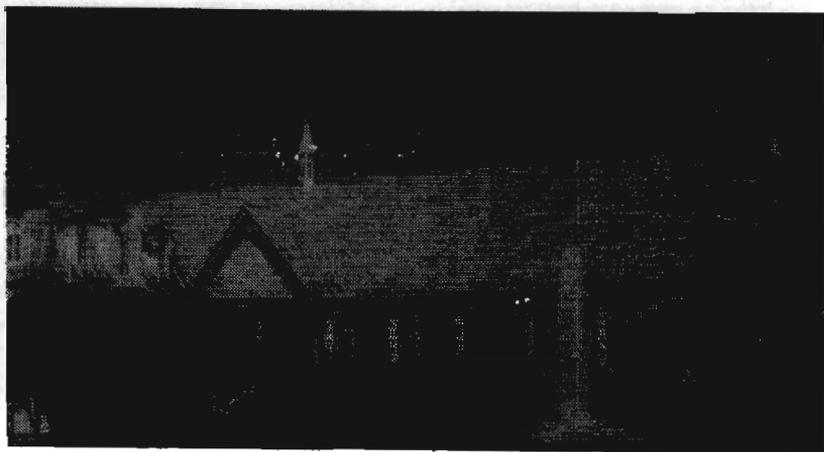
Monseigneur Parent accède sans tarder à la requête, et le 3 décembre, premier dimanche de l'Avent, la première messe est célébrée à l'endroit indiqué. Les prêtres de la cure de St-Jérôme vont desservir ce territoire jusqu'en 1967, date de son érection canonique par Mgr Louis Levesque.

Après la formation de trois paroisses-filles, la paroisse-mère voit ses limites diminuer et doit s'attacher davantage au prestige des ans. D'autant plus que le développement commercial du centre-ville fait refluer une partie de sa population dans les secteurs que sont devenues les autres paroisses, dites dortoirs, même si elles possèdent une population dynamique et éveillée. Le territoire de St-Jérôme ne comprend plus que le bas des côtes du côté ouest de la rivière et le secteur de Matane-sur-mer. Cela peut expliquer que la grande église de pierre n'est pas toujours remplie aux quatre messes dominicales, même si un certain nombre d'anciens paroissiens "attachés" y reviennent régulièrement.

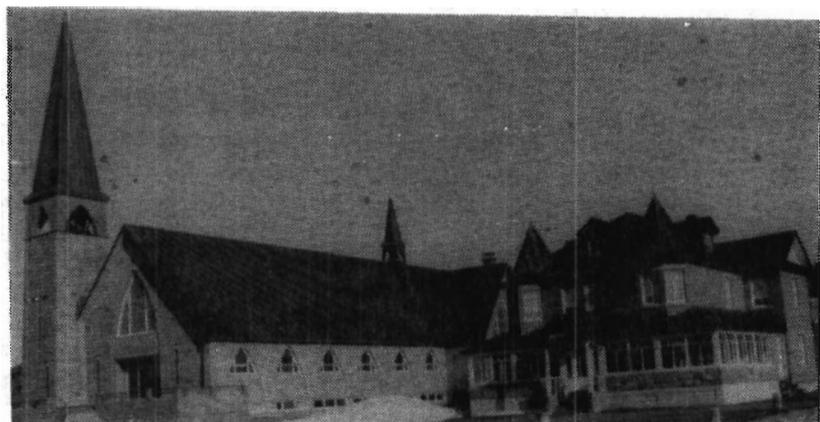
Le curé Léopold Desrosiers, qui n'a plus qu'un vicaire, l'abbé Florent Raymond, (il fut un temps où il y en avait 2 et même 3), est très dévoué et fier d'occuper le poste senior. Toutefois l'entretien du vaste temple commence à lui causer, ainsi qu'au conseil de Fabrique, de sérieux soucis. Heureusement que la générosité traditionnelle des paroissiens permet de prendre les choses du bon côté.

Nous publions en annexe une liste de dates importantes concernant les paroisses.

Matane, avec ses quatre paroisses érigées dans les limites de la seigneurie, est le centre d'une zone de pastorale qui englobe toutes les anciennes missions et dessertes des



Eglise St-Jérôme (paroisse mère)



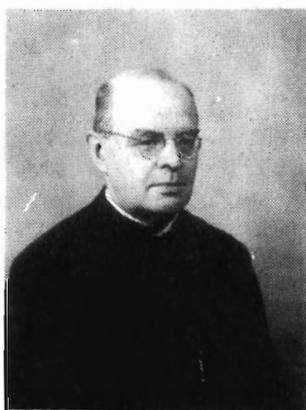
Eglise de Petite Matane et presbytère.



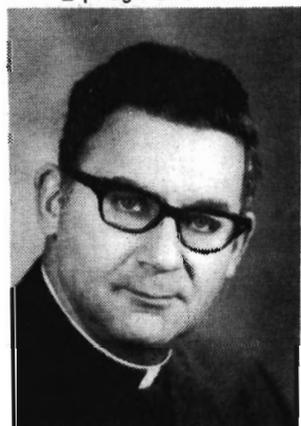
Vues de l'église de St-Rédempteur.



Elphège Bouchard



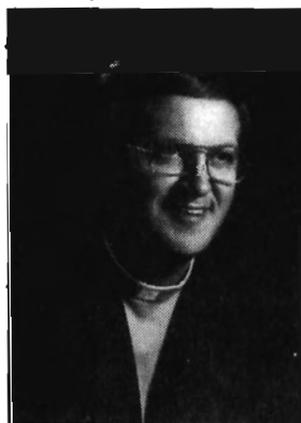
Mgr Théodule Desrosiers



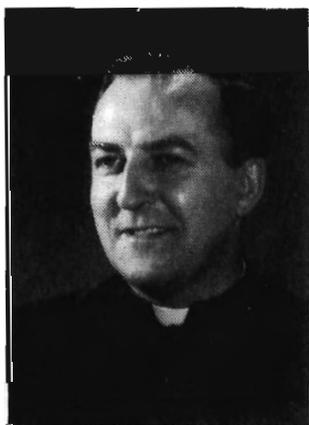
Léopold Desrosiers



Maurice Griffin



Louis Viens



Roland Labrie

cantons environnants devenues paroisses. Elles faisaient partie du vaste territoire de la paroisse St-Jérôme de Matane aux temps lointains. Caprices de l'histoire!

2- ORGANISATION MUNICIPALE [3 MUNICIPALITES]

Dans le domaine civil ou municipal, la même situation prévalut au début: les limites du territoire concerné furent les mêmes et portèrent le même nom de St-Jérôme de Matane. Avec les années, et le détachement des cantons environnants, les deux virent leurs bornes se confondre avec celles de la seigneurie. Continuité historique ou retour des choses, ce que l'on appelle aujourd'hui la région économique de Matane, s'étend presque exactement au grand territoire religieux et civil du St-Jérôme de Matane d'autrefois.

Avant l'organisation municipale en 1845, tous les règlements concernant les chemins de Matane étaient passés par le Conseil de Rimouski. La proclamation de 1845 apporta plus d'autonomie. Réduite au cours des années aux limites physiques de la seigneurie, la municipalité connaîtra un premier morcellement en 1893. D'autres annexions se feront dans la suite. Nous empruntons à l'**Histoire de Matane** des données intéressantes préparées par Adéodat Murray, bibliothécaire.

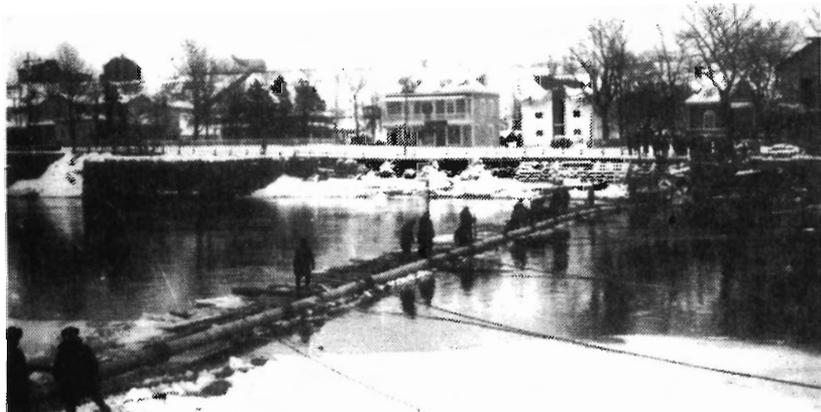
"Le 28 mars 1893, par proclamation, la municipalité du village de Saint-Jérôme était séparée de celle de la paroisse. Cette proclamation prit force le 17 juillet de la même année. Le territoire de la **municipalité du village** comprenait les deux côtés de l'estuaire de la rivière Matane à son embouchure. La municipalité de la paroisse Saint-Jérôme de Matane conservait tout le reste du territoire de la seigneurie et il en sera ainsi jusqu'aux années '50.

"La municipalité du village de Saint-Jérôme acquit son statut de ville le 28 décembre 1937. La population était alors de six mille six cent quatre-vingts (6,680) âmes. Au fur et à mesure de son développement, la ville dut élargir ses limites.

"C'est ainsi qu'en 1948, la ville annexa la partie est de la paroisse Saint-Rédempteur. Le 6 février 1958, elle refit une nouvelle division de ses quartiers. Mais l'annexion la plus importante se fit le 31 décembre 1965, non sans quelques remous, pour la construction des usines de la Compagnie Internationale de Papier (C.I.P.). Par cette annexion, la ville acquit mille sept cent soixante-douze (1,772) âmes de plus. Depuis cette date, le territoire de la ville s'étend sur une superficie de dix-sept (17) km carrés.



Ancien Hôtel de Ville de Matane.



Pose du premier tuyau d'aqueduc sur la rivière Matane.



La maison Lapierre.



Dernier Conseil Municipal du Village St-Jérôme de Matane



Conseil actuel de la Ville de Matane
 Noel Blouin, Camille Nazair, Noel Plourde, le Maire Roger Dion,
 Donald Levesque, Régis Dionne, Victor Bernier

“La municipalité de la paroisse Saint-Jérôme de Matane avait subi une autre amputation d'importance en 1956.

“Depuis l'organisation d'une desserte en 1931 et l'érection canonique de la paroisse de Saint-Victor de Petite-Matane en 1947, la population de ce secteur, qui comprend toute la partie est du territoire de la seigneurie, des Ecorchies à Sainte-Félicité, songeait à avoir son organisation civile distincte. La municipalité de Petite-Matane fut formée en 1956.

“La population est composée en grande partie de cultivateurs dont plusieurs ont une exploitation importante. Au village on retrouve des magasins, restaurants, ateliers et tous les services d'un centre bien organisé. La population qui dépasse actuellement 1,000 citoyens augmente rapidement. En effet, beaucoup de citoyens de Matane vont se construire en bordure du fleuve et dans les environs de l'aéroport. Plusieurs s'installent sur des fermes ou se construisent des chalets sur les sites pittoresques du territoire.

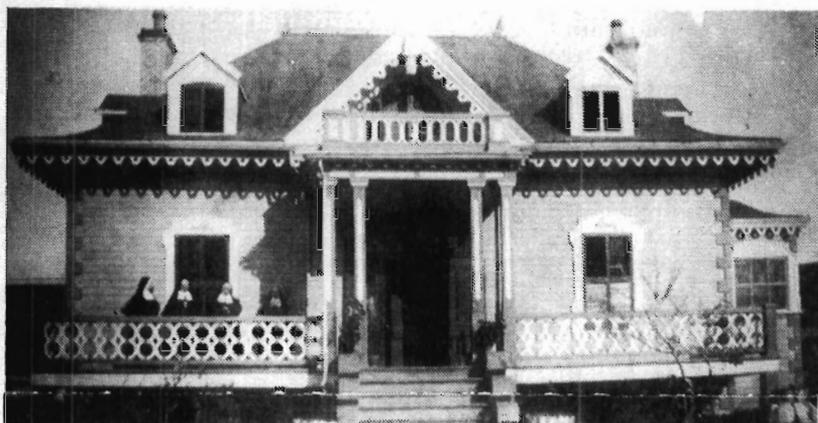
Il reste à la municipalité de la paroisse Saint-Jérôme le secteur rural des deux côtés de la Rivière, des limites de la Ville près du terrain de golf jusqu'à la municipalité de Saint-René, le deuxième rang de Matane et une petite enclave côté de **Poncheville** et du “petit deuxième” à Matane-sur-mer.

De plus en plus de citoyens vont construire leur résidence ou leur chalet le long de la Rivière ou autres parties de la municipalité dont la population, augmente chaque année (actuellement environ 900). Le font-ils parce que, depuis l'annexion, la taxe foncière est au taux symbolique de .30 cents du \$100.00 d'évaluation ou à cause de la beauté du paysage?...” (64)

3- EDUCATION

Ce travail, aussi sommaire soit-il, serait incomplet sans quelques brides sur l'éducation dans la Seigneurie de Matane. La situation pouvait, certes, se comparer avec ce qui se passait dans les autres seigneuries ou cantons. C'est pourquoi il semble opportun d'emprunter les propos sur le sujet écrits par Soeur Rose-Alice Fournier dans **Baie-des-Sables 1869-1969**.

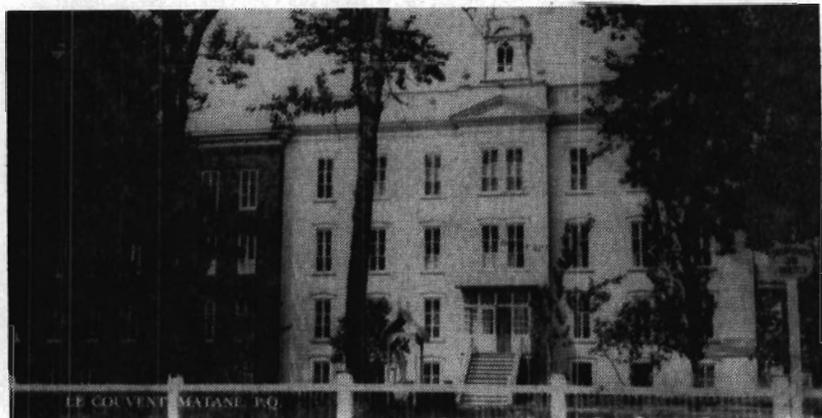
“A l'époque de renouveau scolaire, de la polyvalente et de la contestation, il convient de dire un mot des débuts de l'enseignement dans notre paroisse. C'était alors le temps de l'école modèle et de l'école du rang... Ces établissements furent pendant longtemps “le rempart de l'Eglise et du foyer”. Les débuts de notre paroisse coïncident avec la fin du règne de



Premier couvent des Soeurs du Bon-Pasteur à Matane.



Académie St-Antoine construite en 1912.



L'ancien Couvent de Matane construit en 1896.

L'INSTITUTION ROYALE qui fournit à Mgr Octave Plessis l'occasion de luttes épiques, où il se sentait soutenu par les membres du Clergé dont un grand nombre furent des éducateurs chevronnés.

Au lendemain de l'Union, l'établissement de la Surintendance permit des progrès rapides du côté de l'enseignement. Puis une nouvelle loi, passée en 1845, calquera pour ainsi dire l'organisation scolaire sur l'organisation paroissiale. Les années 1851 et 1859 sont deux dates importantes à retenir. La première marque la création de l'Inspectorat et la dernière la formation du Conseil de l'Instruction publique. Même si les Ecosseis eurent leur première école, à Métis, en 1845, rien ne permet de croire que les Canadiens-Français la fréquentèrent. On sait que les débuts de l'enseignement catholique furent assez lents dans la paroisse de Saint-Octave au cours des premières années. Tout laisse croire qu'il en fut de même au Canton Mac Nider.

D'autre part, il semble que les premiers habitants de ce territoire ont manifesté très tôt un grand intérêt pour l'instruction. Les mères, qui avaient un peu d'instruction, enseignaient le catéchisme, les rudiments de la grammaire, de la lecture et de l'écriture à leurs enfants. Celles qui avaient pu bénéficier d'une instruction plus avancée leur servaient de guides. Des anciens m'ont déjà raconté qu'il se donnait des leçons improvisées lors des rencontres familiales, le dimanche après-midi ou le soir. Monsieur le Curé J.B. Blanchet, qui fut desservant de la paroisse de 1855 à 1859, avait noté, avec satisfaction, des faits de ce genre. Il signalait d'ailleurs un cas bien précis dans une lettre à son évêque. Il mentionnait que "grâce à une souscription volontaire, quelques familles se payaient une maîtresse, étant donné que la loi des écoles n'était pas en vigueur dans ce territoire". (65)

Les débuts de l'éducation "officielle" semblent commencer dans la Seigneurie de Matane, en 1845, en même temps que l'organisation religieuse et civile. Nul doute, cependant, que les familles seigneuriales et bourgeoises purent, assez tôt, faire bénéficier leurs enfants d'une éducation supérieure dans les grandes institutions du pays. A défaut de données précises sur le sujet, nous prenons à témoin leur grande distinction et leurs belles manières.

Le tableau chronologique suivant donne une idée de l'évolution territoriale de la commission scolaire de Matane au cours des âges.

- 18 juin 1845:** Origine de la municipalité de Matane.
- 16 mars 1861:** Origine de la paroisse St-Jérôme de Matane (municipalité).
- 26 février 1864:** Le canton St-Denis.
- 24 avril 1862:** Origine de la municipalité scolaire de Matane.
- 19 juillet 1870:** Détachement partiel d'une partie de Matane (pour fins scolaires) à la municipalité de McNider, Rimouski.
- 11 septembre 1893:** Détachement partiel d'une partie de la municipalité de St-Jérôme.
- 25 avril 1908:** Erection de la municipalité scolaire du "Village de St-Jérôme de Matane" lequel est détaché de St-Jérôme-de-Matane.
- 16 juin 1908:** Annexion à St-Jérôme d'une partie de la municipalité du canton Tessier.
- 3 avril 1909:** Annexion au Village St-Jérôme-de-Matane des lots détachés de St-Jérôme-de-Matane.
- 26 juin 1916:** Annexion à St-Jérôme des lots détachés de la municipalité scolaire de St-Léandre.
- 22 août 1945:** Le nom de la municipalité scolaire de St-Jérôme, village, est changé en celui de Ville de Matane.
- 8 juillet 1963:** Un territoire détaché de la municipalité scolaire de Ste-Félicité est annexé à la municipalité scolaire de St-Jérôme-paroisse.
- 27 avril 1965:** Le nom de la municipalité scolaire de la ville de Matane est changé en celui de Matane.
- 16 juin 1965:** Le territoire de la commission scolaire de St-Jérôme est annexé à la municipalité scolaire de Matane.
- 23 mai 1970:** Les municipalités scolaires de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Matane, St-Adelme, St-Luc et St-Ulric se fusionnent sous le nom de Matane.
- 14 septembre 1971:** Les municipalités scolaires les Méchins, Ste-Félicité, St-Jean de Cherbourg, St-Léandre, St-Nil, St-Paulin-Dalibaire, Ste-Paule, St-René de Matane et St-Thomas de Cherbourg sont annexées à Matane". (66)

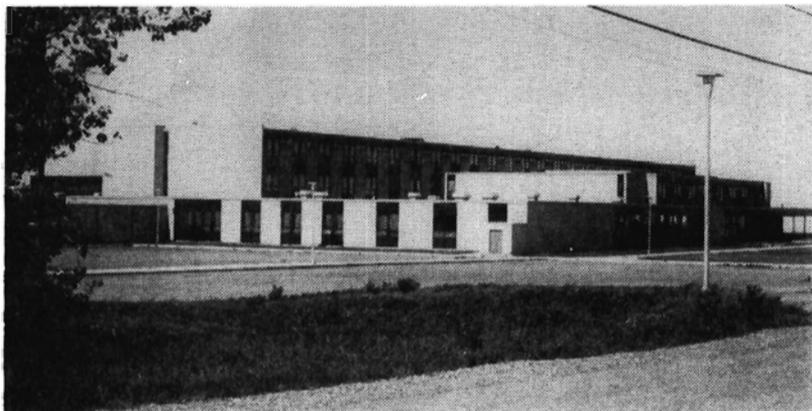
Ajoutons quelques détails dus à la plume de Georgy Bouffard au chapitre de l'Education, de l'**Histoire de Matane**.

"La première maison d'école dont on ait gardé le souvenir à Matane et dont les Archives locales font mention aussi, était sise sur la rue Principale (aujourd'hui au no. 431, avenue St-Jérôme). L'arrière de cette maison servait de salle de classe en 1845. Mgr F.-X. Ross, premier évêque de Gaspé, a fréquenté la classe modèle dans cette école durant une couple d'années.

"Cette maison fut ensuite habitée par la famille L.-P.



Ecole Victor Côté.



Ecole Polyvalente de Matane.



Cégep de Matane.

Bilodeau, au second plancher. Au premier, fut tenu durant plusieurs années, le secrétariat du Village de Matane. Les presses de Bilodeau et Frère, logées à l'arrière, y ont édité quelques journaux et revues, notamment: L'Echo de Matane, La Revue Commerciale, La Voix du Fleuve et l'Aube.

"La deuxième école, appelée Ecole Modèle, fut construite en 1896-1897, sur un terrain donné à cette fin par M. Edouard Lacroix, marchand. Ce site correspondait à l'emplacement actuel de l'ancien bureau de poste, mais un peu plus près de la rivière. Cette Ecole Modèle, fut la proie des flammes le 14 décembre 1910. Rappelons que cette maison d'enseignement était tenue par des institutrices. Parmi celles-ci, mentionnons: Mlle Ida Côté, Mlle Marie-Louise Lévesque, Mlle Angélique Lévesque, Mlle Lucie-Anne Gagnon, Mlle Anne-Marie Dugal." (67)

Après l'enseignement rudimentaire au foyer et la période héroïque des premières institutrices laïques, il convient de signaler l'essor nouveau qu'a connu l'éducation, avec l'arrivée, en 1883, des Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, la fondation du premier couvent et ses agrandissements couronnés par la construction de l'Ecole Normale. Il y eut aussi l'Ecole St-Antoine dirigée d'abord par des institutrices laïques, et successivement par les Frères de la Croix de Jésus, les Frères du Sacré-Coeur, et les Soeurs du Bon-Pasteur jusqu'en 1969. Entre-temps, on avait construit l'Ecole d'Amours, en 1938, l'Ecole Victor-Côté, en 1948-49, l'Ecole Soucy et le Pensionnat Ste-Thérèse confiés aux Dames Ursulines en 1957, l'Ecole des Arts et Métiers en 1959-60; le collège devenu C.E.G.E.P., en 1957-58; l'Ecole Bon-Pasteur en 1961; l'Ecole Polyvalente en 1969. Il y eut aussi les institutions privées suivantes: l'Académie Commerciale Préville de 1922 à 1937, l'Ecole Fortin de 1937 à 1942 à laquelle succéda, l'Institution Rheault jusqu'en 1962. Avec l'accroissement de la population et un intérêt marqué pour l'instruction, l'espace se faisait rare, et des maisons privées servirent d'écoles pendant quelques années: l'Ecole Fillion et l'Ecole Price.

Compléter cette énumération par une autre donnant les noms des communautés qui ont oeuvré à Matane, c'est à regret et avec excuses, se contenter de l'espace restreint dont nous disposons. Ces renseignements sommaires ne nous empêchent pas cependant de rendre un hommage bien mérité à tous les éducateurs et éducatrices qui ont oeuvré à Matane: institutrices et instituteurs laïcs et religieux ont contribué à former une population bien éduquée, ouverte sur "le bon, le

vrai, le beau” qui n'en font qu'un. Le tableau et notre admiration n'incluent pas seulement les communautés enseignantes, mais aussi les Soeurs Dominicaines de l'Hôpital, les Soeurs de la Charité du Foyer d'Accueil, les Soeurs de Notre-Dame du Clergé au presbytère St-Jérôme, sans oublier, les Servantes du Saint-Sacrement, ces adoratrices que Mgr Gagnon appelaient lors de leur arrivée: des paratonnerres indispensables dans une communauté en plein progrès, comme notre Matane issu de la Seigneurie.

“Communautés qui ont oeuvré à Matane

Les SS du Bon-Pasteur depuis 1883

Les Dominicaines de l'Enfant Jésus depuis 1934

Les Frères de la Croix de Jésus (dissouts en Amérique, mais existants en France (1913-1921)

Les Frères du Sacré-Coeur (1927-1963)

Les SS de la Charité de Québec depuis 1950

Les Ursulines depuis 1950

Les SS Notre-Dame du Clergé depuis 1953

Les Clercs de St-Viateur depuis 1953

Les Servantes du St-Sacrement depuis 1975

“Autres communautés qui ont fait de courts séjours

Les SS St-Paul de Chartres, les Filles de Jésus.”

4- POLITIQUE ET ASSOCIATIONS

L'**Histoire de Matane** a consacré un bref chapitre à la politique et aux politiciens. Pour notre part, nous nous contentons de signaler quelques dates et quelques noms. L'année 1791, il n'y a sans doute aucun rapport, mais la fin de l'époque du seigneur Donald McKinnon coïncide avec l'Acte Constitutionnel. Jusqu'à 1830, la seigneurie de Matane fait partie du comté de Cornwallis qui, de la seigneurie de Ste-Anne de la Pocatière, englobe en entier les régions du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. A cette époque, plutôt à cause de l'étendue du territoire que de la densité de la population, chaque comté était représenté par deux députés.

Le comté de Rimouski sera formé en 1829 et la seigneurie de Matane en fera partie jusqu'en 1880, pour la Législature (Québec), comme on disait alors, et pour les Communes (Canada) jusqu'en 1912. Il y aura deux députés par comté jusqu'à l'Acte d'Union en 1841. C'est seulement à partir de 1890 qu'il y aura un comté du nom de Matane au provincial et en 1917, au fédéral.

Parmi ces députés, on remarque quelques noms de personnalités qui ont joué un grand rôle dans la politique du



Le port de Matane vers 1911



La rue St-Jérôme en 1922



Le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable W.L. Mackenzie King et le Très Honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Justice en compagnie du Chanoine Victor Côté, du Dr J.-A. Bergeron et son fils Bernard.

pays ou de la province: Pierre-Louis Panet 1792-96, Pascal Sirois-Duplessis 1796-1804, Pascal Taché 1800-04, Robert Baldwin 1843-44, Louis Bertrand 1844-47, Jean-Charles Taché 1844-57, J.B.R. Fiset 1872-82, 1887-91, 1896-97, Sir Adolphe Philippe Caron 1891-96.

Trois députés de Matane ont détenu de hautes fonctions: Onésime Gagnon (1936-58, Union Nationale) fut Trésorier Provincial, Ministre des Finances et devint Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec; René Tremblay (1963-68, Libéral) fut Ministre d'Etat et Membre du Conseil Privé, Ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada; Jean Bienvenue (1966-73, Libéral) Ministre d'Etat, Ministre de l'Immigration, Ministre de l'Education du Québec et nommé Juge de la Cour Supérieure en 1977.

Quatre autres députés sont nés dans le territoire de la seigneurie ou y ont habité: François-J. Pelletier (1914-25 Libéral, Ottawa), Dr J.-A. Bergeron (1923-36, Libéral, Québec), Léandre Thibeault (1953-58 Libéral, Ottawa), Jacques Bernier (1964-66, Libéral, Québec). Au sujet de ce dernier, quelques détails erronés se sont glissés dans l'**Histoire de Matane** à la page 285, et nous les déplorons. Jacques Bernier n'a pas démissionné, mais a abandonné librement la politique en 1966.

Ajoutons à cette énumération, les députés actuels du comté: au fédéral, un homme aussi coloré que dynamique, Pierre de Bané, député libéral depuis 1968; au provincial, depuis 1976, Yves Bérubé du parti québécois, Ministre des Richesses Naturelles et des Terres et Forêts.

Les limites des comtés tant au fédéral qu'au provincial ont été modifiées si souvent au cours des années qu'il serait long d'en relever tous les détails. Qu'il suffise de rappeler que la Ville de Matane formée d'une grande partie de l'ancienne seigneurie est le chef-lieu des comtés fédéral et provincial de Matane depuis leur création.

La vie politique donne lieu à toutes sortes d'événements, anecdotes, prises de becs, etc. Puisque nous traitons de la seigneurie de Matane, nous nous contentons de citer quelques extraits d'une polémique célèbre dont l'un des participants fut le notaire Achille Fournier, relié par son épouse à la famille seigneuriale Fraser. Voici ce qu'en écrivait Mgr Antoine Gagnon, dans son **Histoire de Matane**: "En 1868, M. Achille Fournier, notaire à Matane, sollicite la position de shérif à Rimouski. Il croit bon de s'adresser au député M. Jos Garon. Ce dernier lui dit que, si l'aspirant est recommandé par la

majorité de l'élite du comté, il ne pourra faire autrement que d'appuyer sa nomination. M. Fournier s'exécute. Il obtient des requêtes où figure la signature des trois-quarts et demi des notables du comté, et les remet à M. Garon, pour les transmettre au gouvernement. Quelque temps après, M. Fournier apprend que M. Garon trouve bon de faire nommer shérif M. Achille Talbot, avocat de Rimouski. Des cinq requêtes remises au député, M. Fournier prétend que pas une n'est parvenue à destination. Il demande à M. Garon où sont ses requêtes, et celui-ci de répondre: "cherchez-les, vos requêtes, vous ne serez jamais nommé shérif; c'est moi qui mène cela". Plus tard, on trouva une requête chez Garon, et deux autres sous un tapis de commode à l'hôtel Paradis de Métis." (68). Comme tout peut changer en politique, le notaire Fournier obtint le poste de shérif, mais dut aller vivre à Rimouski.

Même si leur influence était grande et devait s'exercer de la "bonne façon", les membres des familles seigneuriales de Matane, ne se sont jamais lancés ouvertement en politique. D'autre part, le peu des noms de députés mentionnés n'a rien de discriminatoire. Chacun a joué un rôle important selon ses talents et les circonstances. Quoiqu'on en pense et dise, il faut toujours beaucoup de courage, de volonté et d'abnégation pour faire de la politique. La grande majorité de ceux qui s'y adonnent à quelque niveau que ce soit: fédéral, provincial, municipal ou scolaire apprennent vite que l'intérêt général doit toujours avoir priorité sur l'intérêt personnel et la vaine gloire. Ils ont droit à l'estime et à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Si le temps et les circonstances, et surtout notre budget, nous le permettent nous publierons, en annexe à cet ouvrage, les tableaux des chefs politiques, civils, scolaires et aussi religieux (même si la politique de ces derniers devait être de n'en point faire, du moins ouvertement...), dont l'activité a marqué d'une façon ou d'une autre le développement de la seigneurie de Matane et des municipalités et paroisses qui occupent son territoire aujourd'hui.

5- AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE

On a écrit que "l'histoire est un éternel recommencement" et c'est toujours vrai. Il suffit de repasser en esprit, les différents épisodes de l'histoire de la seigneurie de Matane pour constater que l'industrie de la pêche, et sur une moindre échelle, peut-être, le commerce des pelleteries, ont été les



Vue générale des installations de la Cie Price en 1949.



Les installations de la C.I.P. dans le Parc Industriel.

mobiles des premiers explorateurs, seigneurs et habitants des lieux. La période du premier seigneur est caractéristique sur ce point avec les opérations de pêche de Mathieu d'Amours, qui lui ont causé des démêlés avec le gouverneur Frontenac, et surtout l'établissement par Denis de Riverin, d'un poste de pêche sédentaire qui va fonctionner de 1685 à 1708. De cette période à l'arrivée du seigneur McKinnon, en 1781, les produits de la faune et de la pêche seront sans doute encore exploités, même si l'histoire se montre discrète sur le sujet.

Daniel McKinnon, par les concessions de terre, va inaugurer la période d'implantation agricole sans être réfractaire aux avantages de la pêche. Pour coloniser et défricher, il faut déboiser. Petit à petit avec les seigneurs Fraser naîtra l'industrie forestière qui va devenir avec les Butau, Price, Hammermill et autres l'une des principales sources de revenus de la population: gagne-pain des journaliers, revenu d'appoint des agriculteurs et objet de prospérité pour les marchands, industriels et hommes d'affaires.

Centre naturel de communication, la seigneurie deviendra vite le centre commercial industriel, éducationnel, social et culturel de la région. L'agriculture perdra petit à petit des adeptes par le désintéressement, l'attrait des grandes villes et même du village puis, de la petite ville formée à même le territoire de la seigneurie de Matane. Un effort intense de colonisation sera fait de nouveau à l'époque de la crise économique des années 30, puis l'on verra, 30 ans plus tard, à la suite des études du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), la fermeture des paroisses dites marginales et leur dépeuplement en faveur de la reforestation et de la sylviculture. Du côté des opérations forestières et de l'industrie du bois, Price, Hammermill, Gagnon etc. sont venus et repartis. La compagnie Internationale de Papier (CIP) a pris la relève. La plupart des petites scieries "affamées" ou persécutées par des politiques discutables axées sur la concentration ont dû fermer leur porte.

Du côté agricole, la spécialisation, la mécanisation et de nouvelles mesures et conditions ont décimé le nombre des petits fermiers. Nous sommes à l'ère des grands producteurs agricoles. Enfin, pour compléter le cercle, la pêche est redevenue une industrie importante avec l'établissement de la compagnie, en pleine expansion, des Fruits de Mer de l'Est du Québec qui exploite, depuis 1966, la fameuse crevette de Matane et d'autres variétés de la faune aquatique.

Matane, après avoir été avec les Rochelais, un poste très important, d'ailleurs le plus important de l'Est du Québec, à cette époque, est en train de le redevenir avec les développements extraordinaires qu'elle connaît depuis quelque temps. Deux événements de l'année du tricentenaire sont très révélateurs et prometteurs à ce sujet: l'inauguration le 5 novembre 1977 du service de traversier-rail de la Compagnie de Gestion de Matane (Cogéma) et celle de l'édifice René-Tremblay de Ministère Canadien des Approvisionnements et Services le 23 avril 1978. Le bateau-rail de Cogéma porte le nom de Georges-Alexandre Lebel, descendant des seigneurs Fraser, et l'édifice fédéral, celui de René Tremblay, dont un frère Jean-Paul, avait épousé Henriette, soeur de Georges-Alexandre.

6- COMMUNICATIONS

Autrefois, les communications et les transports se faisaient par voiliers, goélettes, petites barques ou encore, quand c'était possible, à pied ou à cheval sur les bords de la grève. Puis le **chemin du roi** atteint la seigneurie de Matane en 1850, le chemin de fer, en 1910, et les automobiles au début du siècle. Des services d'autobus, de camionnage et de transport se sont organisés au fur et à mesure des développements.

L'aviation a fait ses débuts en 1934, et a connu une période active de 1947 à 1965 avec Elspeth et Gerry Burnett. La Poste Royale, occasionnelle au temps des anciens est devenue régulière, hormis le temps des grèves, et un service de facteurs est établi depuis 1966. La presse écrite d'origine matanaise, a fait ses premières armes en 1911. Aujourd'hui, **La Voix Gaspésienne** dessert toute la région et une partie de la côte nord de la péninsule. La radiodiffusion locale, inaugurée en 1946 avec les Bergeron et Lapointe, s'est complétée d'un service de télévision en 1958 et est passée aux mains de Radio-Canada en 1972. CHRM Radio est en opération depuis 1975.

Un service de télégraphe avait été installé à Matane vers 1875, et le téléphone s'étendit chez nous en 1898. La chandelle, la lampe à pétrole ou à gaz commencèrent à être remplacées par l'électricité à la fin de la guerre 1914-18.

Depuis 1962, les communications et les transports avec la côte nord ont connu une amélioration considérable grâce à l'initiative matanaise, la Compagnie de Traverse Matane-Godbout, idée géniale de F.A. Gauthier réunit les deux rives du St-Laurent avec ses bateaux **N.A. Comeau** et **Sieur d'Amours**. Passé aux mains de la Société des Traversiers du Québec, le



Le Havre de Matane.



Dalle de la Hammermill Paper.



Camille Marcoux.

service se poursuit à l'année longue avec le **Camille-Marcoux** auquel se joint, en été, le **Sieur d'Amours**. Depuis l'automne 1977, le traversier-rail **Georges-Alexandre-Lebel**, prolonge le réseau ferroviaire nord-américain jusqu'aux régions lointaines du Nouveau-Québec.

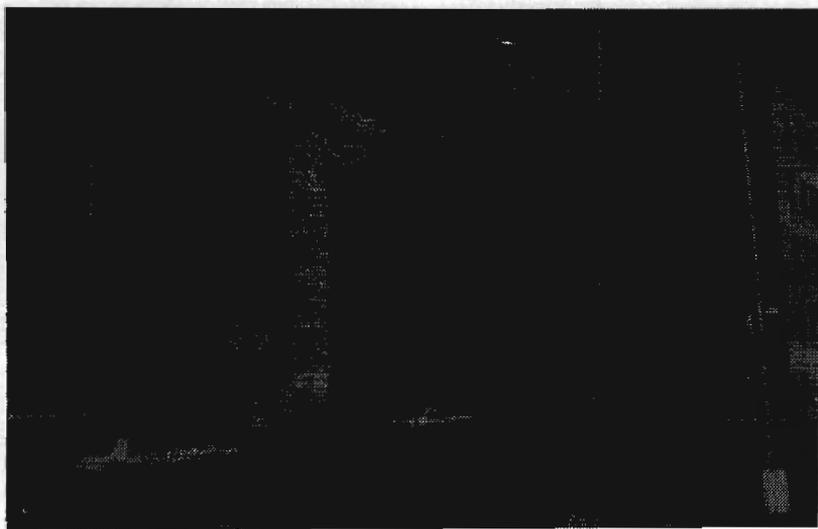
Les progrès réalisés dans le secteur des communications de tous genres se sont accompagnés de grandes améliorations dans les domaines des services publics, des loisirs, des sports, de la culture etc. Les clubs sociaux, associations et organismes sociaux-économiques et culturels sont nombreux et perpétuent le sens du bénévolat et de la joie de vivre, qui étaient peut-être la monnaie la plus courante au temps des seigneurs et dont les souvenirs nostalgiques sont empreints de poésie champêtre et d'air marin.

7- HYGIENE PUBLIQUE, SANTE ET PROFESSIONNELS

D'après des notes compilées par Charles Vézina, fondateur de la Société d'Histoire, les préoccupations d'hygiène publique et de bien-être datent du régime français. Elles se concrétisaient, selon les moyens de l'époque, avec les soigneurs ou soigneuses improvisés, les porteurs de dons, les sages-femmes et surtout, les remèdes de nos grand-mères souvent inspirés des méthodes thérapeutiques plus ou moins orthodoxes des amérindiens. Le médecin de campagne a été pendant longtemps une denrée rarissime. Un bureau provincial d'hygiène fut créé en 1887. En 1910 on pouvait compter 10 districts sanitaires bien organisés dans la province. Un premier bureau municipal d'hygiène fut fondé à Matane en 1885.

Les autres développements se firent dans la seigneurie de Matane comme ailleurs avec le temps pour aboutir à la fondation d'un hôpital en 1934, et d'un foyer pour vieillards en 1950. Le premier médecin résident à Matane fut un docteur Hamel. Il y eut ensuite le docteur Alphonse Dubé de 1879-1881. Il pensionnait chez les Fraser qui, pendant un certain temps, accueillirent des notables et des visiteurs distingués.

D'autres professionnels venaient, à l'occasion, exercer leur art dans la seigneurie. La plupart obtenaient chambre et pension au Manoir où l'on sait que furent rédigés et signés de nombreux actes notariés. Ce serait d'ailleurs un notaire qui aurait été le premier professionnel à s'établir en permanence dans la seigneurie. Il s'agit du notaire Rémi Ouellet qui y pratiqua de 1830-1882. La Côte du Notaire a perpétué le nom



Hôpital du Très St-Rédempteur de Matane.



Foyer d'Accueil.



Villa Dion.

de sa profession.

Les avocats vinrent un peu plus tard; le premier fut J. Edmond Fortin de Québec. La partie de chapitre consacrée aux liens familiaux va mentionner les noms de Louis Michaud et James Mc Laren qui furent tous les deux pionniers dans le champ de leur profession. Dans le domaine de la justice, c'est en 1870 que la Cour de Circuit commence à siéger à Matane; la Cour de Magistrat en 1873; la Cour Supérieure en 1937. La Cour Provinciale siège régulièrement à Matane depuis les années 1960 et un premier juge résident a été nommé en 1967: Maître Charles B. Quimper.

8- MARCHANDS ET ARTISANS

Les magasins généraux ont été aussi en vogue dans la seigneurie et des noms prestigieux méritent une mention: Lacroix, Langlois, Blais, Levasseur, Bergeron; Gosselin et Fournier au Petit Matane. L'espace et le temps manquent pour faire le tour de toutes les professions et métiers et nous nous en excusons.

Ce panorama des occupations diverses de la population au temps de la seigneurie est sûrement incomplet sans une mention pour les artisans, hommes de métier, journaliers et autres qui, chacun à leur façon, ont contribué à écrire l'histoire de la Seigneurie de Matane. Nous pensons aux constructeurs de bateaux, menuisiers, charpentiers, "portraitistes" et pourquoi pas "meubliers" puisqu'il y en avait un à Sandy Bay au rôle d'évaluation de 1883. (69)

9- MILITAIRES

Sans être militariste, nous complétons ces notes par quelques lignes empruntées à l'**Histoire de Matane** sur des aspects plus ou moins militaires de la vie seigneuriale.

"Mathieu d'Amours de Chauffours, premier seigneur de Matane, était un militaire. Ses fils furent durant presque toute leur vie mêlés aux guerres de l'Acadie. Le deuxième Seigneur, Donald McKinnon, était venu avec les armées de Wolfe et il était lieutenant de milice. Simon Fraser était capitaine, et son fils Dougald sera chargé de la milice dans la région. Bon nombre des premiers habitants de Matane étaient d'anciens soldats de Fraser: ainsi les MacDonald et les McMullen. Elizabeth McKinnon (très probablement fille du deuxième seigneur) était mariée à un soldat du nom de John Leary" (70).

Thomas et Alexandre Fraser firent parti de compagnies de miliciens jusqu'à leur dissolution en 1878. Un autre descendant des seigneurs, Georges-Alexandre Lebel, fit du



Vieux pont de bois en 1905.



Dans la voiture: Mme L.S. Lister et sa fille.



Première auto de Paulin Lepage 1904.

service volontaire dans l'Armée Canadienne au cours de la guerre de 1939-45. Est-il besoin d'ajouter qu'à l'époque de chacun des seigneurs, parents, amis et censitaires ne manquaient de bravoure et se portaient eux aussi au service de la patrie. Un extrait de la **Voie du Golfe** du 27 mai 1870, cité dans **Histoire de Matane**, page 564, est révélateur et bien de l'époque: "Le vieux sang français coule dans les veines de nos jeunes et leur donne un renouvellement d'énergie quand il s'agit de se montrer sur le champ de bataille. Vive la Reine!" (Sans commentaire).



Vue aérienne de Matane en 1927.

CONCLUSION

Comme le lecteur a pu le constater, beaucoup de faits grands et petits, forment la trame de l'Histoire: suite d'événements heureux ou malheureux, projets et réalisations, concordances historiques, liens familiaux directs ou plus ou moins étroits, amitié, confiance, collaboration, dévouement, sens du progrès, civisme, esprit chrétien et que sais-je encore? Dieu seul en connaît le nombre! Au gré des circonstances, succès et revers se sont entremêlés en 300 ans.

Ces réflexions nous amènent à terminer ce survol rapide et sûrement incomplet de l'histoire de la Seigneurie de Matane sur une note d'optimisme et de fierté, en rappelant une question que se posait Madame Pauline Cadieux dans le titre d'un éditorial paru dans **La Voix Gaspésienne** le 29 juin 1977 et reproduit en annexe à l'**Histoire de Matane**.

En parlant de Mathieu d'Amours, Madame Cadieux écrivait: "Que dirait-il s'il revenait?" Dans la perspective de cette publication, voulant englober les seigneurs, les pionniers, les artisans et leurs successeurs qui ont façonné par leurs vertus, leurs labeurs, leur fidélité aux traditions, leur attachement à leurs racines, le Matane en plein essor d'aujourd'hui, demandons-nous, que diraient-ils, oui: **Que diraient-ils, s'ils revenaient?...**

ANNEXES

1- LIENS FAMILIAUX

Il serait agréable de consacrer un chapitre spécial de ce travail aux liens familiaux que les seigneurs ont établis au cours des années, avec des familles installées dans la seigneurie et qui y ont fait souche. Malheureusement, le temps nous a manqué pour faire une recherche approfondie sur le sujet. Nous devons nous contenter de quelques bribes d'information pour le moment, mais nous pourrions à l'occasion publier plus de détails sur ce sujet intéressant, dans la Revue l'Histoire au pays de Matane.

LES D'AMOURS

Le seigneur-d'Amours n'étant pas venu s'établir dans la Seigneurie, il n'y a donc pas laissé de descendants. D'autre part, on sait que ses fils ont détenu la Seigneurie de Matapédia. Les registres de Matane depuis les débuts, ne permettent pas de déceler de nombreuses familles d'Amours, Courberon ou autres de la descendance du premier seigneur. Actuellement, il n'y a qu'un seul d'Amours à Matane (le Dr Claude) originaire de Trois-Pistoles. Il y a au moins une autre d'Amours qui nous est connue, Irène, Madame Rosaire Plourde, elle aussi de Trois-Pistoles.

Une histoire de la famille d'Amours a été écrite par une de ses descendantes, Madame Marbay Colburn (anglicisation américaine de Courberon) et son époux Walter Hornstein, sous le titre: *The d'Amours Family in Canada*. (1) De larges extraits de ce volume ont été publiés dans les premiers numéros de la revue: *l'Histoire au pays de Matane*, avec la collaboration de Guy Desrosiers, trésorier de la Société d'Histoire, qui en a fait la traduction. La partie reproduite traitait particulièrement des intérêts et activités des descendants du seigneur d'Amours en Acadie et dans la région de Matapédia. Nous référons nos lecteurs à cet ouvrage bien documenté.

LES Mc KINNON

Le deuxième seigneur de Matane s'est établi et a vécu 10 ans dans sa propriété. De ses huit enfants nés à Berthier-en-Bas, quatre se sont mariés à Matane et y ont fait souche: Madeleine, mariée à Joseph Bistodo (Bilodeau); Geneviève, mariée à Pierre Benoit; Marie, mariée à Jacques Forbes; Louis, marié à Marie-Josephte Beaudoin.

Deux frères de Donald, Louis et Lazare, ont aussi vécu à Matane. Il y a toujours eu des McKinnon établis sur le territoire de la seigneurie, comme aussi des membres des familles reliées à celle du seigneur par les liens du mariage, en particulier, les Bistodo devenus Bilodeau, les Forbes, les Beaudoin et aussi les Malouin, du côté de son épouse. En 1978, un seul McKinnon, Réjean, figure à l'annuaire téléphonique, mais nous savons qu'il y a d'autres descendants du seigneur McKinnon à Matane. La mère du Dr Maurice et du Capitaine Henri Piuze, par exemple, était une McKinnon et le même cas se reproduit dans les familles Forbes, Dionne, Lapierre et autres.

LES FRASER

Du côté des Fraser, des liens se sont formés avec la population locale, par le mariage du seigneur Dougald à Jane Grant. Les Grant étaient originaires de la Nouvelle-Ecosse et la seigneuresse avait un beau-frère nommé Alexander qui épousa Elisabeth Forbes et fut maire de 1855 à 1858.

Les Grant et les Forbes sont deux familles encore largement représentées à Matane. Par contre, on ne trouve qu'une personne qui porte le nom Fraser (Georges).

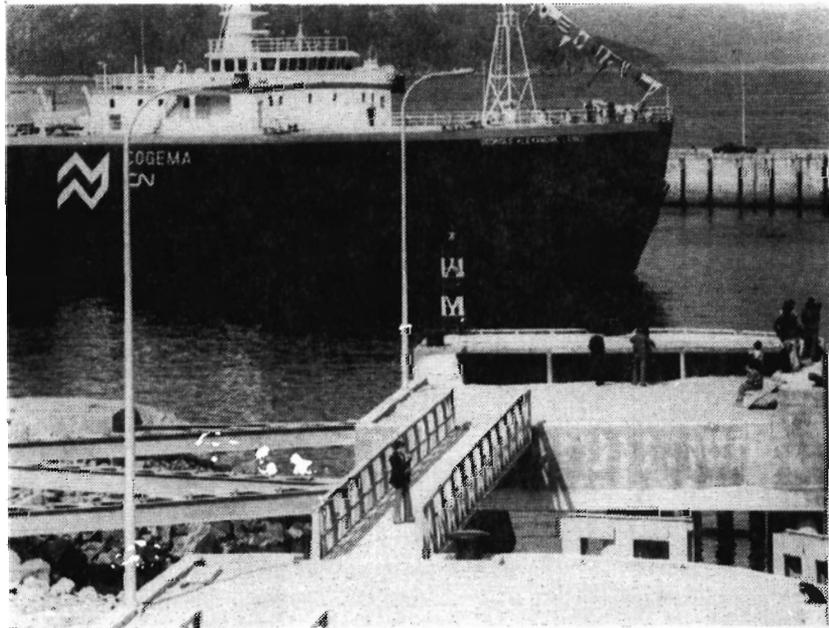
Alexander Fraser, fils de Dougald, épousa Henriette Michaud à Rimouski en 1859. Henriette avait une soeur Zoé, mariée à Samuel Bradley de Rimouski. Elle fut la mère d'une fille nommée Henriette qui se maria à Louis Michaud, arpenteur à Matane de 1880 à 1884. Henriette et Louis Michaud furent les parents de Mgr Edouard Michaud, père blanc, évêque de Talora, puis en Ouganda (Afrique). Par un curieux hasard, ces Michaud apparentés à l'épouse d'Alexander Fraser, fils de Dougald, dernier seigneur, "officiel" de Matane, sont aussi reliés à la famille de l'historien de Matane, Mgr Antoine Gagnon.

On peut dire que les derniers seigneurs "civils" de Matane et les deux Monseigneurs "religieux" de notre histoire ont un petit quelque chose en commun, puisque la grand-mère de Mgr Gagnon, Betsy Bradley-Gauvreau, était la soeur de Samuel Bradley. Mgr Edouard Michaud, arrière-neveu de Madame Alexander Fraser était le cousin germain de Valérie Gauvreau, épouse du notaire J.E. Gagnon, (parents de Mgr Antoine). Des enfants de Dougald, c'est Anny, épouse du notaire Achille Fournier qui hérita du domaine après le décès de ses frères Thomas et Alexandre. A son décès, elle légua le tout à ses fils, Thomas et Alexandre et à sa fille Eugénie, qui épousa le notaire J.O. Lebel, originaire de St-Octave-de-Métis. Madame Lebel devint propriétaire du domaine qui, à son décès, fut transmis à ses enfants.

Dans l'Histoire de Matane, Antoine Gagnon écrit que "les Fournier étaient alliés aux d'Amours par les femmes". Fait intéressant à souligner, ces Fournier étaient descendants du premier de ce nom établi en Nouvelle-France et marié à Québec en 1651, à Françoise, petite-fille de Louis Hébert. D'autre part, le notaire Achille Fournier, époux d'Anny Fraser, et père d'Eugénie, était un descendant de l'ancêtre Guillaume Fournier qui fut co-seigneur de St-Charles-de-Bellechasse et fondateur de Montmagny. Autre hasard ou constante de l'histoire, sans doute, l'auteur de cet ouvrage est un descendant à la IXe génération de la même lignée. Autre caprice de l'Histoire, la mère de Guillaume et celle de Robert Fournier, portaient toutes les deux le même nom de Gagnon, (Noëlle et Emma). Reste à savoir si Monseigneur dira ou pensera: je ne sais si nous y gagnon. (La généalogie des Fournier a paru dans le Vol. V no. 1 1969, de la Revue d'Histoire).

Eugénie Fournier et J. Octave Lebel ont eu six enfants: Georges-Alexandre, Anny (Guy Bernatchez), Soeur Thérèse Lebel, C.N.D., Jean, Henriette (Jean-Paul Tremblay, décédé), Marguerite (André Garneau). De ce nombre, deux se sont établis à Matane et ont marié des matanaises: Georges-Alexandre, notaire décédé en 1975, avait épousé Florence Lavoie, fille de J.A. et de Théodora Orchard. Très actif dans les mouvements socio-économiques, il s'était dévoué comme secrétaire de Cogéma et la Compagnie, dans un geste de reconnaissance, a donné son nom au traversier-rail baptisé le 5 novembre 1977. De ses trois enfants, Simon (Marie Gagnon), Thérèse (Georges Smith) et Robert (France Porlier), aucun ne vit à Matane présentement. Madame Lebel compte quatre petits-fils: Frédéric (Simon); Hélène (Thérèse); Jean-François et Stéphane (Robert). Jean, comptable agréé a succédé à son frère comme secrétaire de la Compagnie de Gestion de Matane (Cogéma). Jean et Evelyne Mc Laren, fille de James et Valéda Lepage, ont 6 enfants: Denise (Mme Roland Paquin) Pierre (Maud Bernier), Johanne (Mme Marc Boulet), Yves, Suzie et Josée.

Parmi ceux qui habitent Matane, il y a Pierre, comptable agréé,



Le Georges Alexandre Lebel au port de Baie-Comeau.

marié à Maud Bernier, (fille de Joseph Bernier et de Victoire Gagné), Yves, Suzie et Josée. Pierre et Maud ont deux fils: Alexandre et Mathieu.

Le dernier Fraser qui vécut dans le territoire de la Seigneurie jusqu'à son décès en 1915, est Alexandre, fils de Dougald, dernier seigneur. Il fut Agent des Terres de la Couronne, vice-consul de Norvège pendant plusieurs années et agent d'assurance maritimes. Ses cahiers terriers constituent un document important sur l'histoire de Matane et de la région.

Les membres de la famille Fraser étaient des gens affables, distingués, prévenants et généreux. Il y aurait bien des petits faits à raconter de ce côté. Les qualités et le sens social et humanitaire de Madame Eugénie Fournier-Label sont présents à la pensée reconnaissante de plusieurs personnes encore vivantes. Les premières religieuses dominicaines pourraient raconter des gestes émouvants de gentillesse et de courtoisie. Combien de vieillards, malades ou amis se sont vu offrir, au printemps, les premières fleurs de muguet du jardin et autres attentions du genre. Madame Label perpétuait ainsi de belles traditions en honneur dans bien des familles seigneuriales, pratiquées avec tact, et discrétion dans la famille Fraser et ses descendants.

2- PEUPELEMENT

Pour donner un aperçu du peuplement et de l'établissement des familles dans le territoire de la seigneurie, nous référons nos lecteurs au texte de Mgr Antoine Gagnon, dans ses publications de 1945 et 1977.

"Comme nous l'avons vu antérieurement, il est fort probable que Matane ait conservé quelques habitants depuis l'époque de Riverin (1688). Cependant, lors de la visite pastorale de Mgr Plessis en 1812, il ne s'y trouve que 12 à 15 familles et elles sont singulièrement mêlées. Il y a des Canadiens, des Ecossais, des Allemands, des Acadiens et des Sauvages.

"Très tôt à la suite de la cession du Canada à l'Angleterre, le capitaine Donald McKinnon s'intéressa à l'endroit. Puis nous savons par ailleurs que c'était l'habitude pour bon nombre de gens des paroisses d'en haut: Montmagny, Cap St-Ignace, Berthier, etc. de venir chaque été dans le bas du fleuve faire la pêche. Quelques-uns s'y fixèrent petit à petit.

"McKinnon vint vers 1781 et y amena des gens de Berthier. De 1784 à 1792, après la guerre de l'indépendance américaine, un flot de Loyalistes vinrent se fixer dans les provinces maritimes et tout le long de la côte gaspésienne. En même temps, certains colons d'origine allemande, anciens soldats des régiments Hessois surnommés "les blancs", engagés par Georges III et envoyés combattre l'insurrection américaine, vinrent se fixer dans nos parages. On trouvera, dès les débuts de la colonisation du seigneur McKinnon, quelques familles allemandes à Matane: les Fiola, depuis Vignola (allemands ou tchécoslovaques); les Goesbel (Kable-Kaible); probablement les Wagner dit Huppé; les Muller (Millier); les Peup (Pipe ou Pope); etc. C'est encore le seigneur McKinnon qui amena de Berthier à Matane les McKinal. Les McDonald, les McMallen ou Mullen sont venus avec Fraser.

"Les Forbes sont déjà à Matane en 1807. Jacques est pilote et marié à Marie McKinnon, fille du feu seigneur. François Forbes est apprenti pilote et y épouse Marie Keable, cette même année. Les Forbes sont originaires de la ville de Québec, et François est le cousin de Jacques.

"Les premiers habitants français vinrent surtout des paroisses de la Baie St-Paul, de la Malbaie, des Eboulements et de Berthier-en-Bas. Il y eut aussi quelques familles qui vinrent de l'Islet, du Cap St-Ignace, de Cacouna

et d'autres de Rimouski. Ceux-là étaient plutôt des cultivateurs. Bon nombre cependant y furent attirés surtout par le pilotage, tels les gens de Berthier, ou encore par la pêche à la morue, tout particulièrement ceux venus de St-François de Montmagny. Ils tardèrent à se livrer à l'agriculture pour de bon.

"D'après les registres de Rimouski, voici quelques noms de gens habitant à Matane entre 1780 et 1800: Donald McKinnon et son épouse, Marie Angélique Malouin; Théodore Kaben (Kable) et sa femme Marie Cameron; Pierre Benoit, Geneviève MaKinal (McKinnon); Laughlin Nicolas (Acline) MaKinal et Catherine Maguedeline (McDonald); Joseph Bistodo (Bilodeau); Madeleine MaKinal (McKinnon); Marie-Louise Mabram, sauvagesse; Simon Pipe et Marie Judith, son épouse; François Alain, Isaac MaKinal, Guillaume Proulx, Marie Landais son épouse; Jean Richard, laboureur et Julie Poirier, son épouse; Jacques Paquet, Jacques Millier, Paul Jeannot, Augustus McDonald et Louis et Daniel McMullen; les Carrier, les Poirier, etc.

"De 1800 à 1815 viennent les Forbes, Harrisson, Basque, Chassé, Caisse, Denis, Lachance, Fournier, Gagnon et Pepin, Hugues (Jacques) (Est-ce le fameux Jacques Hughes, politicien? Il signe aux registres en 1819). Peu de temps après suivront les Tremblay, les Gauthier dit Larouche, les St-Laurent, les St-Louis, les Savard, les Lapierre, etc.

"Un relevé topographique, fait à Matane par Joseph Bouchette entre 1829 et 1831, est intéressant comme description et détails sur l'endroit. Il y parle de l'excellence du sol. L'établissement principal est situé sur les deux rives de la rivière Matane, et s'étend à près d'un mille plus haut. Il y a environ 600 acres de terre en culture. La population est de 245 âmes. L'église catholique est en bois et située à quelques perches à l'est du manoir seigneurial.

"La population de 245 en 1830, passe à 2508 en 1900 à environ 7000 en 1945. Elle est de 14,000 en 1977. (2)

Les noms des premiers censitaires ont été publiés au chapitre des seigneurs.

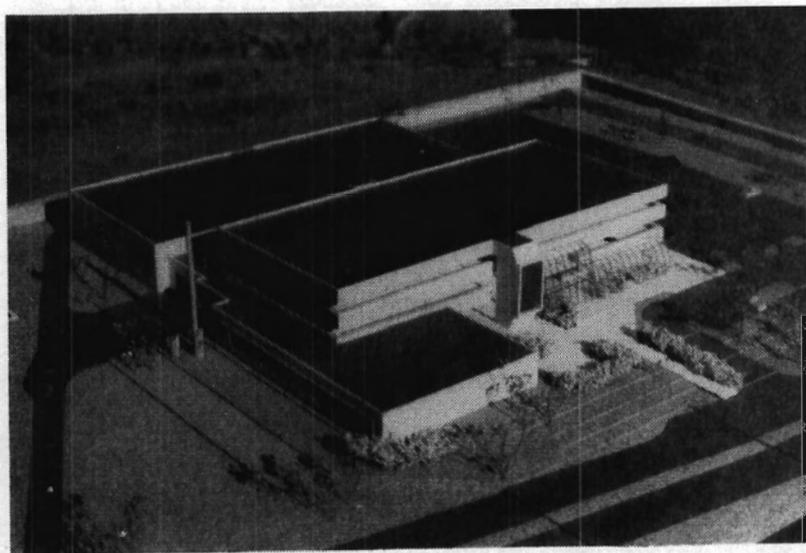
3- VIE SOCIALE AU TEMPS DES SEIGNEURS

Une lettre du Dr Joseph Gauvreau donnait, dans les publications de 1945 et 1977, sur Matane, des détails intéressants sur la vie sociale de l'endroit à la fin du XIXe siècle: comme les traditions étaient bien ancrées dans les moeurs en ces temps-là, que la contestation et les progrès techniques plutôt lents, assuraient une certaine stabilité dans le mode de vie des gens, il est permis de croire que la description du Dr Gauvreau donne une excellente idée de la façon de vivre des grands et petits aux beaux jours de la seigneurie. Nous citons quelques extraits de ce témoignage d'une époque révolue.

"De Matane, il y a cinquante ans (vers 1890), tout ce que ma mémoire me rappelle comme en reconstituant le village, c'est d'abord la rivière moutonneuse et le grand pont en bois qui la traverse du nord au sud. Du côté nord-ouest le manoir des Fraser éloigné du chemin, entouré de grands arbres, aux parterres et aux allées jonchées de fleurs, à la vaste serre ensoleillée, logée de serins, de perruches et de perroquets, plutôt que de fleurs, en été. Tout à côté, la vieille église, incendiée depuis. Non loin de là, la maison de cour, comme on appelait le palais de justice, en ce temps-là. En face, la résidence du notaire de St-Aubin, bossu au physique, retors au figuré, factotum et centralisateur de toutes les affaires judiciaires du



Inauguration de l'Edifice du Ministère des Approvisionnements et Services: à gauche l'Honorable Jean-Pierre Goyer, au centre Madame René Tremblay et à droite l'Honorable John Buchanan.



Edifice du Ministère des Approvisionnements et Services.

district environnant, passant pour être riche sans l'être, vivant comme un seigneur du XVI^e siècle. Du jour où il obtint de la législature provinciale le droit à la particule "de" avant son nom, ce fut, chez les de St-Aubin, une vie d'extravagances.

"A côté de chez de St-Aubin, la grand'maison blanche de Geo. Pelletier, un autre seigneur à sa façon, mais calculant à l'avance avec minutie ce qu'une réception d'amis devait lui coûter, tout comme il calculait ce que les petites opérations financières qu'il faisait quotidiennement derrière ses sombres comptoirs devaient lui rapporter. Large coeur, à ses heures, que ce Geo. Pelletier, qui n'a rien de commun avec celui du "Devoir", constamment poussé à l'étalage de ses générosités forcées par sa femme et sa belle-mère, Mme Morissette, qui se faisaient fort de répondre du tac au tac aux splendeurs étalées par les de St-Aubin. Madame de St-Aubin était la soeur de Madame Morissette.

(.....)

"Je me rappelle la première maison de ton père! C'est là que j'ai passé les plus belles vacances de ma vie, entre 1887 et 1890. A côté de chez ton père, la maison des Blais transformée en couvent des Soeurs du Bon-Pasteur. Et à côté du couvent, la résidence et la magasin de Abel Marquis, type de vieux garçon, qui avait beaucoup voyagé, appris à bien parler et à faire du vin.

"Sous prétexte d'écouter ses belles histoires et d'admirer son beau langage, durant les après-midis perdus, nous allions boire son vin... lorsqu'il consentait à nous servir "un bon petit 1875" ou "un savoureux 1878!"

"Dans ses voyages Abel Marquis avait fait amitié avec le Comte du Puyjalon qui a beaucoup écrit sur la Côte Nord. C'est le Comte qui lui avait appris à parler à la française.

"Abel avait un frère, Pierre qui restait à Petit Matane. La façon de parler à la française du frère Abel n'allait pas au goût du frère Pierre, forgeron de son métier et canayen pur sang. Au cours de leurs conversations c'est toujours Abel, évidemment, qui avait le dessus, mais Pierre avait une façon à lui de se reprendre. Lorsqu'il venait au village du Grand Matane, Pierre ne faisait jamais halte chez son frère, mais, s'il l'apercevait à la porte de son magasin, il levait son fouet en l'air et criait à tue-tête: "Vive la France!"

(.....)

"Il y avait habituellement deux sociétés distinctes à Matane: celle des seigneurs Fraser, et celle de la bourgeoisie, comprenant les professionnels, les marchands, les industriels, les hommes d'affaires et les étudiants.

"Les Fraser avaient pour hôtes habituels les familles anglaises protestantes de l'endroit, les Patton, les Russell, etc., et quelques familles canadiennes, puis tous les visiteurs de marque que le manoir tenait à honneur de recevoir. A la suite de certains revers de fortune, le manoir se transforma en une hôtellerie privée pour les juges, les avocats, et tous les hommes de distinction qui, au confort unique qu'ils trouvaient en ce milieu, pouvaient y vivre quelques jours dans la solitude, loin du bruit et loin de la plèbe. Pensionner chez les Fraser était déjà une marque de distinction que plusieurs commis-voyageurs finirent pas obtenir.

"Les Fraser, bien qu'amis de tout le monde, recevaient peu, et acceptaient encore moins les invitations aux grandes soirées des autres.

"Une fois par été, cependant, toute la bourgeoisie de Matane était convoquée à une soirée dansante chez les Fraser. C'était le grand événement de la saison, dans lequel les abus n'étaient pas à craindre, parce que la bonne boisson qu'on y servait, était à dose modérée et à intervalle

plutôt espacé. Mais pour rien au monde l'on aurait manqué cette occasion d'un réel plaisir. Ce qui faisait le charme indéniable de cet événement social estival à Matane, c'était d'abord la distinction incontestable des Fraser. A leur contact, on avait la réelle impression d'être reçu par des aristocrates de marque. Le langage, les manières, la politesse de ces hôtes nous rehaussaient dans notre propre estime et nous obligeaient à une surveillance de toute notre personne, trop heureux si nous pouvions toujours être à la hauteur des conversations distinguées qui s'y tenaient, toute vulgarité étant d'avance bannie de ce milieu. Puis, le décor des vastes pièces qui constituaient le castel était très intéressant. Partout dans cet intérieur bien meublé abondaient les fleurs, la verdure et les décorations discrètes et de bon goût.

"Au début de la soirée, un bouton rose, une fleur de muguet, ou une branche de réséda était offert à chaque invité pour décorer la boutonnière de son habit. Les Dames en recevaient davantage, de sorte que, chaque invité avait, à la fin, son arôme particulier, et sa décoration distinctive.

"Après de longues conversations préliminaires, commençaient les danses carrées ouvertes à tous les âges, dans le vaste salon double au second étage.

"La valse et la polka, selon qu'il convient en un milieu puritain, étaient formellement interdits, et la danse par la taille considérée comme un crime de lèse-hospitalité. Gare à qui, au cours d'une sérénade, aurait osé descendre ses mains au-dessous des épaules de sa partenaire! Cela ne passait pas!, et qui s'est risqué à le faire se rappelle, en frissonnant, s'être entendu interpeller par la châtelaine de ces mots sévères: "J'ose espérer, monsieur, que vous ne vous permettez plus le geste inconsidéré que vous venez de faire!" Quand une fois on se l'est fait dire, foi d'étudiant hardi, on n'y retourne plus!

"Le réveillon, sur les petites heures du matin, était un véritable repas pris dans la grande salle à dîner, au rez-de-chaussée dans la belle vaisselle et un beau service d'argent.

"Les discours étaient de mise et généralement fort bien, parce que les discoureurs étaient prévenus à l'avance. C'est même ce qui épatait la grande majorité des invités qui découvraient parfois des talents d'improvisateur jusque là insoupçonnés? "Penses-tu, ma chère, s'il parle bien celui-là, pris à l'improviste comme celà! Quel talent! Quel orateur il va faire!"

"La Bourgeoisie, qui à proprement parler constituait toute la société de Matane à la fin du XIXe siècle, en était une peu ordinaire. La caractéristique, c'était la jeunesse. Il n'y avait pas de vieillards dans ce temps-là; pas de vieilles femmes non plus. Les rares vieilles qu'on rencontrait, loin d'être démodées, étaient plutôt les meilleures boute-en-train de la société.

"Ainsi, Madame de St-Aubin, avec la perruque Auburn aplatie sur les tempes, et sa voisine, sa soeur, Madame Morissette, grosse vieille tout d'une pièce, pesante mais alerte, n'avaient pas leurs pareils pour organiser des excursions, des pique-niques, des soirées de danse, pour animer les conversations et susciter les propos grivois. La Mère Morissette, entre autres, avec son sourire facile, ses petits yeux ronds et piquants et son "Ma parole d'honneur" à tout propos, devait être de toutes les compagnies. Tout le monde la recherchait pour sa largeur de vue, sa bienveillante surveillance, sa pétillance d'esprit et ses bons mots.

"Un jour descendant d'une grande charrette, au retour d'un

pique-nique, sa jambe trop courte n'atteignit pas le petit banc qui servait de marche-pied; elle roula par terre, et le vent qu'il faisait se chargea de mettre à nu son "tableau vivant" fort peu protégé. Elle ne se fit aucun mal et se releva en sautillant.

- Qu'avez-vous donc fait là, Madame Morissette?

- Parole d'honneur, mes petits, j'ai perdu la lumière!

"Tous les soirs de la semaine, à peu d'exception près, il y avait quelque part une réunion sans cérémonie qui se terminait invariablement par une sauterie. Le "caribou", mélange de bon whisky blanc et de vin rouge importé, "half and half", était la boisson de tout le monde.

"On prenait un petit coup en arrivant, un petit coup plusieurs fois dans la soirée, et un "night cap" en partant et que l'on appelait "cap-santé". Tout le monde était gai et trouvait ça bon pour son rhume.

"Cette coutume de l'ingestion de "caribou" à tout propos et à propos de rien, était la conséquence d'une contrebande effrénée de boisson alcoolique des ports libres de St-Pierre et Miquelon, contrebande qui commençait avec le départ des glaces au printemps et ne se terminait qu'à la fin de la navigation. Le gouvernement fédéral n'avait pas de police dans le golfe à cette époque, ou si peu, qu'elle était facilement évitée par les contrebandiers de profession, braves loups de mer par-dessus le marché. Il n'y avait pas non plus de police montée le long des côtes. Les tonneaux consignés par tous les marchands se déchargeaient sur tous les quais de toutes les barges au vu et au su de tout le monde, dès l'arrivée d'une goélette venant de la côte nord. Aucune ne se rendait là sans pousser une pointe à St-Pierre pour en rapporter les consignations faites par télégrammes de la part des marchands de la côte sud, ou pour se munir d'un stock que chaque capitaine revendait pour son compte.

"Mais c'était de la bonne boisson, du bon alcool bien distillé, du bon vin de raisin bien fermenté!

"La "bagosse" qui tua tout le monde à l'instar de la grippe espagnole ne fit son apparition le long des côtes et dans les villages éloignés que plus tard, après la venue du XXe siècle.

"A part ces réunions coutumières de chaque soir, il s'organisait de temps en temps une excursion de grande envergure, à laquelle hommes et femmes mariés de tout âge, jeunes gens et jeunes filles, prenaient part. La petite prairie non loin de la "Tour", au pied d'une falaise sur la rive sud du fleuve large de 10 lieues à ce endroit, était l'endroit ordinaire de ces rendez-vous. Pourquoi cet endroit de préférence?

"D'abord, parce qu'on y était protégé des vents. Ensuite, face au fleuve, sans marée basse apparente. Entendre le roucoulement des vagues est d'un charme poétique sans pareil. L'on ne se rend pas bien compte pourquoi l'on aime celà, mais tous nous l'aimons. Puis il y avait un tapis de verdure propice aux ébats, y compris les danses carrées, la passion de l'époque.

"Le départ et le retour s'effectuaient dans la cour de Geo. Pelletier, où plusieurs grandes charrettes pouvaient trouver place. Quel va-et-vient avant le départ! Quelles joyeusetés au retour! Dix ou douze par charette était le maximum. Nous eûmes jusqu'à cinq grandes charrettes pour le transport des convives et des bagages. Cela dit assez le nombre habituel des convives et la quantité de vivres!

"Le départ s'effectuait généralement vers midi. Aussitôt rendus, les belles nappes blanches s'étendaient sur l'herbe et les paniers se transvasaient sur les nappes. Un feu s'allumait entre des pierres. Une crémaillère de fortune se suspendait au-dessus. Les plus vaillants allaient

chercher de l'eau fraîche à la Tour. La grande majorité sans travail actif pour la gogaille, roucoulait des chansons ou avisait aux jeux de l'après-midi.

"C'est peut-être le temps de nommer les nombreuses familles qui prenaient généralement part à ces agapes champêtres afin d'en consigner au moins le souvenir. C'était toujours les de St-Aubin - de Saint-Aubin avait un fils Armand qui fut plutôt le fils à sa mère: les Matanais l'appelaient: "Le petit "De" - et les Pelletier, avec l'ineffable Madame Morissette, qui battaient la marche. A leur suite s'alignaient les Généreux, les Levasseur, les Chouinard, les Gagnon et leurs convives habituels, les Rinfret, les Paradis, les Marquis, les Desjardins et que d'autres dont les noms m'échappent, venus parfois de Ste-Anne-des-Monts, du Cap-Chat ou de Baie-des-Sables, voire même de Rimouski, sur invitation spéciale.

"Le dîner se prolongeait des heures durant dans le plus doux des "farniente" au bruit des vagues et au son des violons qui murmuraient lentement leurs premiers appels. Souvent, après le dîner, une charrette ramenait au village les hommes d'affaires qui venaient nous rejoindre sur les cinq heures de relevée. Entre-temps, les jeunes de tout âge et de tout sexe s'en donnaient à coeur joie, sur une plateforme improvisée ou simplement sur l'herbe flétrie. Tout le monde savait par coeur les quadrilles et les lanciers. "Caller" n'étaient pas nécessaires. Seul, le joueur de violon, en changeant, d'air, annonçait quelle partie de la danse il commençait à jouer; et les exécutants, y allaient sans crainte et sans cérémonie. Quelles farandoles et quelles "bistringues" se sont dansées là! Quelles chaînes aussi s'y sont forgées!" (3)

Le témoignage du Docteur Gauvreau rappelle un aspect de la vie matanaise qu'il a connu. Pour être plus frugale et plus discrète, la vie des humbles n'en était pas moins intense et agréable. L'esprit familial, le sens de la collaboration et de l'entraide, lors des corvées ou quand le malheur frappait, auraient pu faire l'objet de propos intéressants, susceptibles, certes, d'ajouter à la valeur de ce travail.

La vie aux champs comme aux chantiers, les aventures ou les exploits de chasse et de pêche, les soirées canadiennes, les brelans de pomme, la confection du savon, le tissage, les boucheries, le jardinage, etc., enfin tous les rites de la vie rurale savaient entourer soucis et labeurs de saines distractions et de joie de vivre.

C'était le beau temps ou le rythme de la vie permettait de tirer bon parti de la simplicité naturelle et authentique à laquelle les jeunes reviennent aujourd'hui. Faut-il les en blâmer? Non bien sûr, quand ils savent garder une juste mesure et apporter leur contribution à la marche progressive du temps.

4- QUELQUES DATES RELIGIEUSES IMPORTANTES

Quelques dates importantes nous ont été fournies par le chanoine Léo Bérubé, Archiviste à l'Evêché de Rimouski.

1790 - Formation de la mission de Matane qui sera visitée par des Missionnaires. Premier desservant, l'abbé Joseph Paquet, curé de l'Isle Verte.

1793 - St-Jérôme sera desservie par Rimouski: successivement les abbés, Pierre Robitaille, Gabriel le Courtois, Jean-Baptiste Lajus.

1807-1813 - Desservie de nouveau par l'Isle Verte: Charles Hot.

1813-22 - Desservie par Trois-Pistoles: Prosper-Zacharie Gagnon.

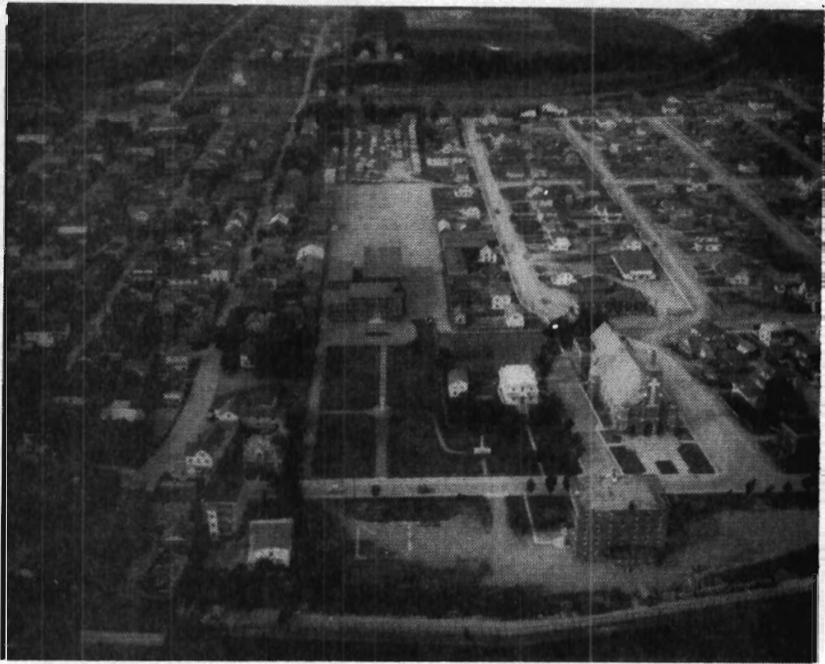
1822-26 - Desservie par Rimouski: Marc Chauvin.

1826-33 - Desservie par Rimouski: Thomas des Trois-Maisons et ses

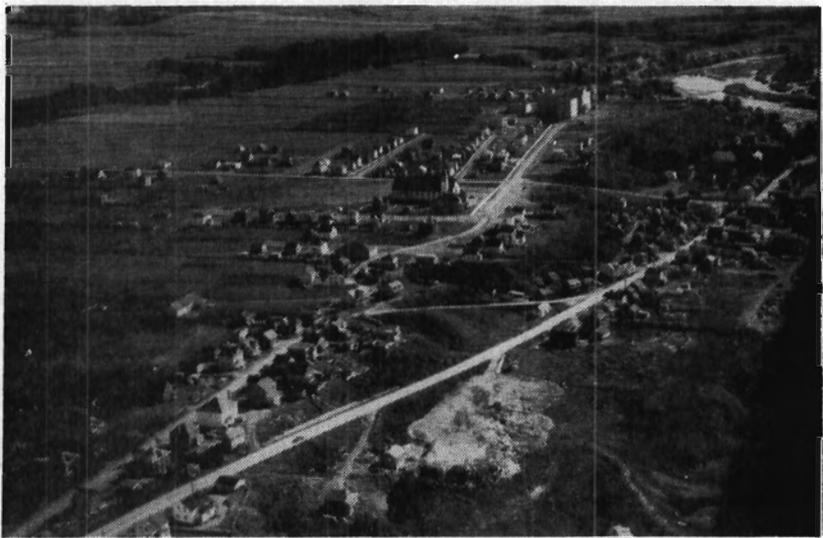
vicaires: Pierre Beaumont, Gabriel Nadeau.
 1842-45 - Desservie par Ste-Luce: Gabriel Nadeau.
 1822 - La mission reçoit le vocable de St-Jérôme. Un bâtiment est désigné comme première chapelle.
 1829 - Don de deux lots à la Fabrique par la seigneuresse Jane Mc Callum et ses enfants.
 1845 - La mission de St-Jérôme devient desserte. Premier prêtre résident: Jean-Baptiste Côté. On complète la construction d'un presbytère et on aménage un deuxième cimetière.
 1858 - Bénédiction de la deuxième église en pierres qui ne sera jamais terminée.
 1861 - Erection canonique de la paroisse, premier curé: Esdras Rousseau.
 1867 - Formation du diocèse de Rimouski; premier évêque: Mgr Jean Lanvegin.
 1886 - Construction d'une troisième église en pierre.
 1887 - Construction du presbytère actuel.
 1905 - Agrandissement de l'église et construction d'une sacristie. Don d'un nouveau morceau de terrain par Alexandre Fraser.
 1920 - Installation d'orgues.
 1921' - Bénédiction du monument du Sacré-Coeur par Mgr Léonard.
 1932 - Incendie de l'église.
 1933 - Construction d'une nouvelle église, la première d'architecture moderne au Québec.
 1945 - Centenaire de l'arrivée du premier prêtre résident. Congrès Eucharistique régional.
 1964 - Le curé Théodule Desrosiers, créé chanoine honoraire en 1955 est nommé Prêlat Domestique. C'est lui qui a obtenu la consécration de l'église actuelle.
 1978 - Population 3972
St-Victor de Petite-Matane
 1931 - Desserte et construction d'une église.
 1948 - Erection canonique. Premier curé: Gérard Marquis.
 1961 - Incendie de l'église et reconstruction. Rénovation du presbytère.
 1977 - Population: 1,118.
Curés:
 1948-52: Gérard Marquis
 1952-67: Oscar Fortin
 1967-70: Grégoire Bélanger
 1970 - : Roland Labrie
 Il y a une belle école de plusieurs classes tout près de l'église.

Paroisse St-Rédempteur

1947 - Fondation de la paroisse par Mgr Georges Courchesne. Nomination du premier desservant, l'abbé Zénon Soucy qui deviendra premier curé.
 1948 - Bénédiction de l'église et d'un orgue. Construction d'un presbytère imposant. Inauguration d'un carillon électronique. Erection canonique.
 1951 - La paroisse St-Jérôme fait cession du cimetière à la Paroisse St-Rédempteur, qui décide de l'agrandir et d'en améliorer les abords; clôture et mausolée en pierre.
 1969-70 - Le développement extraordinaire de la paroisse va exiger la construction d'une nouvelle église. Une bonne part de l'argent nécessaire a été recueilli par l'abbé Paul-Emile Dubé, deuxième curé. C'est l'abbé Hervé Beaulieu, troisième curé, qui réalisera le projet de construction. Mgr Louis Levesque, archevêque du diocèse bénira le temple le 20 juin 1970.



La paroisse St-Jérôme de Matane en 1950.



La paroisse St-Rédempteur de Matane en 1949.

St-Rédempteur dont la population dépasse 7,500 âmes, doit son expansion rapide à un site favorable sans doute, mais surtout à la présence dans ses "murs" de l'Hôpital, de l'Ecole Zénon Soucy, de l'Ecole Polyvalente, du Pavillon Marie-Guyart et du Collège devenu C.E.G.E.P.

Curés:

1947-54: Zénon Soucy

1954-68: Paul-Emile Dubé

1968-71: Hervé Beaulieu

1971-74: Léopold Boulanger

1974 - : Maurice Griffin

Bon-Pasteur

1961 - Organisation en desserte et première messe.

1967 - Erection canonique de la paroisse et nomination du premier curé. Election des premiers marguilliers.

1968 - Construction d'un presbytère. Don par la paroisse St-Jérôme d'un terrain de 200' x 500' situé entre l'église et le presbytère pour l'érection éventuelle d'une église.

1977 - Projet de construction d'une église communautaire et campagne de souscription à cet effet. Réalisation en 1978.

Curés:

1967-69: Roland Labrie

1969-74: Charles-Aimé Langlois

1974-76: Jean-Marie Ratté

1976 - : Louis Viens.

"Description du territoire de la paroisse: Borné à l'est au sommet des côtes Fournier, St-Christophe, St-Pierre, St-Jean et Henri-Dunan; au nord par le chemin de fer longeant Matane-sur-mer; à l'ouest par le parc industriel; au sud, ligne longeant la rivière Matane dans le Grand-Détour jusqu'au lot 246 près du Centre de Ski Mont-Castor.

(.....)

"En 1976, la paroisse comptait 620 familles, 2,200 de population et, d'ici 4 ans, les prévisions municipales sont 300 familles de plus. Donc une paroisse en plein épanouissement. L'avenir promet... Que le Seigneur fasse grandir ce qu'il a si bien commencé!"

En résumé, le vaste territoire desservi aux temps anciens, au point de vue religieux et municipal, a donné naissance à la région économique de Matane avec la fondation d'une quinzaine de paroisses.

Dans la suite la seigneurie de Matane devint une entité géographique formée aujourd'hui de la ville de Matane, et des municipalités de la Paroisse St-Jérôme de Matane et de Petite-Matane. Au point de vue religieux il y a quatre paroisses. En 1978, la population de la seigneurie ancienne est de: Matane et paroisse, 15,000; 30,000 environ, celle de la région de Matane.

5- MAIRES ET SECRETAIRES

MAIRES [Matane de 1845 à 1893]

1845-1855 Dougald Fraser

1855-1858 Alex. Grant (Mayor)

1858-1860 James Forbes

1860-1862 Abraham Gagnon

1862-1864 L.-N. Blais

1864-1872 Edouard Lacroix

1872-1875 Louis Gagnon

1875-1877 Alexandre McKinnon

1877-1880 Dr J.-P. Pelletier
1880-1882 Alexandre Fraser
1882-1888 Louis Gagnon
1888-1889 Augustin Harrisson
1889-1891 L.-J. Levasseur
1891-1892 Dr J.-P. Pelletier
1892-1893 Pierre Langlois

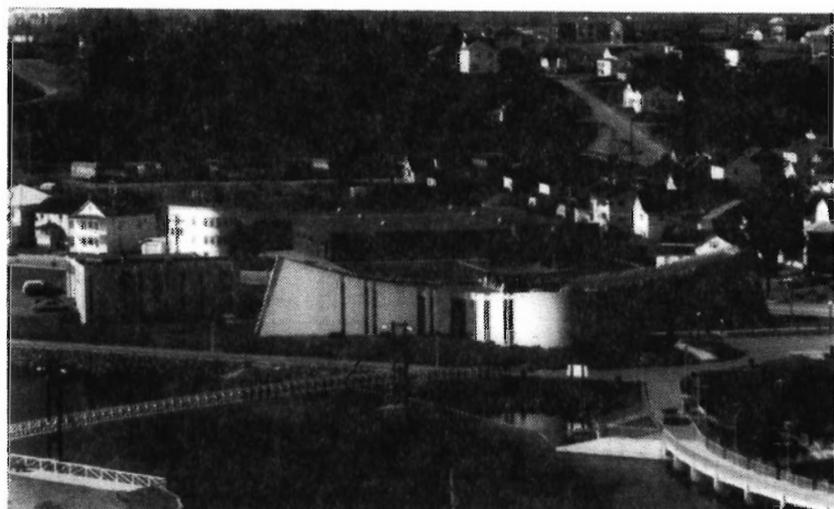
La séparation de la municipalité du Village de Matane d'avec la municipalité de la Paroisse se fait le 28 mars 1893.

Suite du tableau des maires de la municipalité de la Paroisse de Matane, de 1893 à 1977

1893-1894 Pierre Langlois
1894-1895 Louis Durette
1895-1896 Charles Simard
1896-1897 Ludger Rivard
1897-1899 François Truchon
1899-1900 Augustin Harrisson
1900-1902 Onésime Tremblay
1902-1903 Augustin Bouffard
1903-1904 Johnny Desrosiers
1904-1905 Charles Perron
1905-1906 Johnny Desrosiers
1906-1908 Joachim Duret
1908-1911 Ludger Rivard
1911-1913 Luc Bélanger
Alexandre Philibert, 3 au 10 février 1913 puis il démissionne
1913-1914 Luc Bélanger
1914-1917 Edmond Marquis
1917-1919 Johnny Desrosiers
1919-1921 Louis Dionne
1921-1922 J.-A. Harrisson
1922-1925 Herménég. Bouffard
1925-1927 Louis Dionne
1927-1935 Geo. Harrisson
1935-1943 Frs Truchon, fils
1943-1949 Pierre-P. Gauthier
1949-1951 Joseph Durette
1951-1953 Narcisse Durette
1953-1955 Epiphane Bouffard
1955-1960 Hector Bélanger
1960-1963 Roger Dion
1963-1966 Jean-Charles Bérubé
1966-1967 Louis-Joseph Roy
1967-1972 Léonard Gauthier
1972-1974 Luc Bélanger
1974-1975 Rodrigue Drapeau
1975-1977 Lucien Durette
1977-1978 Denis Levesque

Membres du conseil en 1978:

Raymond Bélanger, Fernand Landry, René Rioux, Valois Dionne, Jean-Yves Gagnon, Herman Dubé, Secrétaire: Mme L. de G. Fortin (Georgette Grégoire).



Complexe municipal de Matane

Tableau des secrétaires-trésoriers de la Municipalité de Matane de 1845 à aujourd'hui

1845 Rémy Ouellet
1858 Thomas Ouellet
1860 Remy Ouellet
1860 Thomas Ouellet
1864 A.-E. Guay, N.P.
1865 A. Bérubé
1868 Achille Fournier
1869 Thomas Ouellet
1874 Vital Charest
1880 J.-H. Joncas
1889-1908 Joseph-Etienne Gagnon, N.P.
1908 Louis Gagnon
1943-1955 Louis de G. Fortin
1955 Mme Ls de G. Fortin (Georgette Grégoire)

Tableau des maires de la municipalité du Village de St-Jérôme de Matane de 1893 à 1937

1893-1895 François Dionne
1895-1896 Alexandre Fraser
1896-1897 L.-J. Levasseur
1897-1898 Johnny Joncas
1898- Georges Pelletier
1898-1899 Louis Durette
1899-1900 Georges Santerre
1900-1904 L. Horace Chouinard
1904-1905 Dr Gustave-A. Côté
1905-1906 L.-H. Chouinard
1906-1907 Dr A. Bouillon
1907-1910 L.-J. Levasseur
1910-1911 J.-B.-E. Bergeron
1911-1913 Dr A. Bouillon
1913-1914 Pierre Langlois
1914-1915 Octave Dionne
1915-1917 C.-E. Bernier
1917-1921 Dr J.A. Bergeron
1921-1922 J.-E. Heppell
1922-1923 J.-A. Lavoie
1923- C.-E. Bernier
1923-1925 Hector Gagnon
1925-1936 Dr J.-A. Bergeron
1936- Raoul Fafard

Erection en ville par lettres patentes du 28 décembre 1937.

Tableau des maires de la Ville de Matane depuis 1937

1937-1939 Raoul Fafard
1939-1941 J.-A. Rouleau
1941-1948 Raoul Fafard
1948-1951 J.-Charles Gagnon
1951-1954 Léandre Thibault
1954-1960 J.-Arthur Desjardins
1960-1963 F.-Adrien Gauthier

1963- Roger Dion

J.-Arthur Desjardins étant malade pendant la dernière année de son deuxième terme, François Doré préside les réunions du conseil.

Membres du conseil municipal de Matane en 1978:

Roger Dion, maire, Donald Levesque, Noël Plourde, Victor Bernier, Régis Dionne, Camille Nazair, Noël Blouin conseillers, René Roy est directeur des services et André Lavoie, secrétaire-trésorier.

Tableau des secrétaires-trésoriers de la Municipalité du Village puis de la Ville de Matane jusqu'à aujourd'hui.

1893 Louis Hélie d'Anjou, avocat
1893 Joseph Etienne Gagnon, N.P.
1921 Louis-Philippe Bilodeau
1930 Ernest Mercier
1942 Edouard Dionne
1966 Olivier Philibert
1975 André Lavoie

Maires de Petite-Matane de 1956 à 1977

1956-1960 Armand Gauthier
1960-1963 Lucien Blais
1963-1966 J. Raymond Harrisson
1966-1972 Armand Gauthier
1972-1975 Léon Dion
1975-1976 Roland Bouffard
1976 - Olivier Philibert

Secrétaire-trésoriers de Petite-Matane

1956-1964 Mme Edouard Dion
1964-1966 Olivier Philibert
1966-1968 Mme Estelle Potvin
1968-1971 M. Roland Bouffard
1971-1972 Mme Blanche Gervais
1972-1976 Mme Eliane Duguay
1976 - Mme Lise Gagnon

Membres du conseil de Petite-Matane en 1978:

Olivier Philibert, maire, Claude Otis, Jacques Harrisson, Lionel Desrosiers, Raoul Bouffard, Basile d'Astous, Gérard Roy.

6- COMTES ET DEPUTES

Tableau des députés du comté de Cornwallis

[1792-1830]

1792-1796, Pierre Louis Panet; 1796-1796, Jean Digé; 1796-1797, Pascal Sirois-Duplessis; 1796-1804, Alexandre Menut; 1798-1800, Pascal Taché; 1800-1804, Joseph Boucher; 1804-1808, Joseph-N. Perrault et Alexandre Roy; 1808-1820, Joseph Levasseur-Borgia; 1808-1830, Joseph Robitaille; 1820-1824, Jean-Baptiste Taché; 1824-1830, Joseph Levasseur-Borgia.

Députés du comté de Rimouski [1830-1838]

[Le comté élit encore deux députés]

1830-1831 François Corneau et Pascal Dumais
1832-1834 Alexis Rivard;
1834-1838 J.-B. Taché
1832-1838 Louis Bertrand

Députés du comté de Rimouski sous l'Union

[1841-1867]

1841-1843 Michel Borne (qui démissionna pour laisser élire dans son comté R. Baldwin)

1843-1844 L'hon. Robert Baldwin

1844-1847 Louis Bertrand

1844-1857 Jean-Charles Taché

1857-1861 Michel-Guillaume Baby

1861-1867 Georges Sylvain.

Députés du comté de Rimouski aux Communes

[1867-1917]

1867-1872 Georges Sylvain

1872-1882 Jean-Baptiste-Romuald Fiset

1882-1887 Louis-Adolphe de Billy

1887-1891 J.-B.-R. Fiset

1891-1896 Sir Adolphe-Philippe Caron

1896-1897 J.-B.-R. Fiset (nommé sénateur en 1897)

1897-1911 Jean-Auguste Ross

1911-1917 Herménégilde Boulay.

Députés du comté de Matane aux Communes depuis 1917:

[aujourd'hui: Matane-Matapédia]

1917-1925 Fr.-J. Pelletier (Matane)

1925-1930 G.-L. Dionne, N.P.

1930-1935 Henri Larue, N.P.

1935-1945 J.-Arthur Lapointe

1945-1953 Philéas Côté

1953-1958 Léandre Thibault (Matane)

1958-1963 J.-Alfred Belzil

1963-1968 René Tremblay

1968- Pierre de Bané

Députés du comté de Rimouski à l'Assemblée Législative [1867-1890]

1867-1871 Joseph Caron

1871-1872 Louis-Honoré Gosselin (Matane)

1872-1880 Alexandre Chauveau

1880-1881 Joseph Parent

1881-1886 Louis-Napoléon Asselin

1886-1889 Edouard-Onésime Martin

1889-1890 Auguste Tessier

Députés du comté de Matane à l'Assemblée Législative depuis 1890:

[aujourd'hui Assemblée Nationale]

1890-1891 Louis-Félix Pinault

1892 - L'hon. Ed.-James Flynn

1892-1899 Louis-Félix Pinault (devenu sous-ministre de la Milice)

1899-1918 Donat Caron (agent de la "Massey Harris")

1919-1923 Jos Dufour (St-Moise)

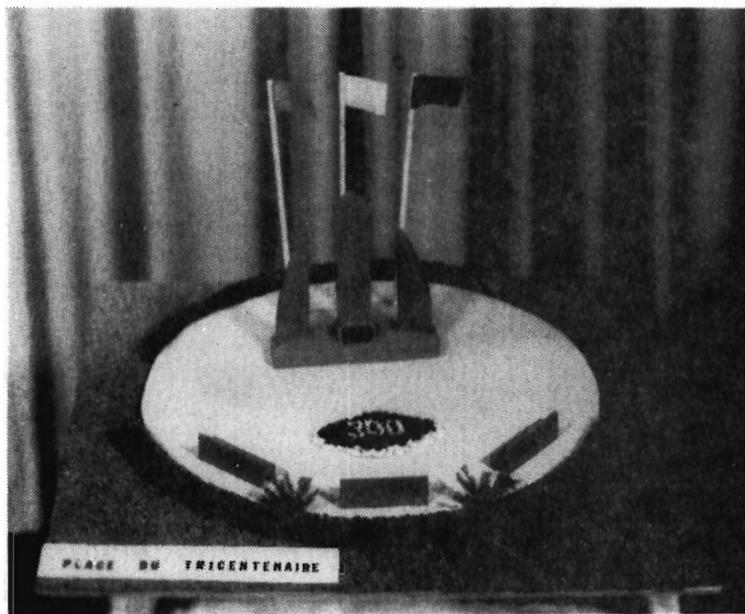
1923-1936 J.-Arthur Bergeron (Matane)

1936-1958 Onésime Gagnon

1958-1960 Benoit Gaboury

1960-1963 Philippe Castonguay

1964-1966 Jacques Bernier
1966-1973 Jean Bienvenue
1973-1976 Marc-Yvan Côté
1976- Yves Bérubé



La maquette de la Place du Tricentenaire qui sera inaugurée le 26 juin 1978 par son Excellence Jean-Pierre Côté Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. Bénédiction par Mgr Gilles Ouellet archevêque de Rimouski. En présence des autorités civiles et religieuses, de représentants des familles seigneuriales, pionnières et de toute la population.

COMITE DU TRICENTENAIRE

Georgy Bouffard, Robert Fournier, Rachel Fradette, Andrée Sarrazin, Yvonne Sirois, Mgr Antoine Gagnon, Cléo Nadeau, Perry Fournier et Magella Girard.

COMITE DE LA PLACE DU TRICENTENAIRE

Georges Nazair, Léopold Desrosiers, prêtre, Madame Benoit McMullen, Dr Robert Fournier, Georgy Bouffard, Raymond Meunier, Gilles Bélanger, Conrad Gagnon et Cléo Nadeau.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MATANE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Robert Fournier
Vice-président: Aimé Gagnon
Trésorier: Guy Desrosiers
Directeurs: Marie-Paule Vézina, Marcel Bélanger, Georgy Bouffard et Claude Otis.
Secrétaire: Magella Girard

Bienfaiteurs spéciaux pour cette publication

Québec - Téléphone Hydro - Québec

MEMBRES BIENFAITEURS [31-12-77]

MINISTÈRE DES AFFAIRES
CULTURELLES DU QUÉBEC
VILLE DE MATANE
BOULANGERIE PELLETIER LTEE
P.-E. BOUFFARD
ANTOINE HARRISSON, C.A.A. C.L.U.
GILLES LEVASSEUR
ATELIER DE MATANE ENR.
COMPAGNIE INTERNATIONALE
DE PAPIER DE MATANE
JEAN-LOUIS MARTEL
MATANE GASPESIE TRANSPORT INC.
VERREAULT NAVIGATION INC.
LOUIS BLANCHETTE
GEORGY BOUFFARD
RONALD DESJARDINS

LOUIS-GONZAGUE CARRIER
Mme BENOIT McMULLEN
ARTHUR SAVARD
REAL BELANGER, C.A.
HOTEL BERNIER
Mme GERRY BURNETT
CAISSE POPULAIRE
ST-REDEMPTEUR DE MATANE
NICOLE COULOMBE
EMILE DESJARDINS & FILS
JEAN LABEL, C.A.
J.-YVON MERCIER INC.
CAMILLE NAZAIR
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
ST-JEROME DE MATANE
LA VOIX GASPESIENNE

MEMBRES DE SOUTIEN

BEAULIEU, l'Abbé Laurent
BELANGER, Léonidas
BELANGER, Yolande
BERNIER, Adalbert
BERNIER, Jacques
BERUBE, Chanoine Léo
BERUBE, Rita, R.S.R.
BLOUIN, Roland
BOLDUC, Mme Germaine
BOUFFARD, Arthur
BOUFFARD, Mme Estelle-L.
BOUFFARD, Mme Paul-Émile
CAISSE POPULAIRE St-Jérôme de Matane
COTE, Herman
COTE, Mme Jeanne
COTE, Mlle Lise
D'AMOURS, Dr Claude
DANJOU, Me Guy
De BANE, Me Pierre, M.P.
DECHAMPLAIN, Mme Yvonne
DESCHENES, Mme Lucien
DESJARDINS, Raymond
DESROSIERS, l'Abbé Léopold
DESROSIERS, Mlle Monique
DESROSIERS, Yvon
DIONNE, Guy
DORE, Guy
DRAPEAU, l'Abbé Jean-Frs
DUBE, Me Georges-Henri
FILLION, Jean-Baptiste

FORBES, Roger (fils de Philippe)
FORTIN, Etienne
FORTIN, Mme Ida
FOURNIER, Dr Robert
FREGÉOT, Mlle Chantale-Marguerite
FREGÉOT, Mme Pauline-C.
GAGNON, Aimé
GAGNON, Mgr Antoine
GAGNON, Mme Georges
GAGNON, Juge Gilles
GAGNON, Joseph-J.
GAGNON, l'Abbé Narcisse
GALLANT, Mme Léo
GARON, Mme Luce
GAUTHIER, Lorenzo
GAUTHIER, Dr Roland
GENTIL, Mme Denise
GILBERT, Stevens
GIRARD, Georges-Émile
HEPPELL, Mlle Françoise
JULIEN, Maurice
JULIEN, Me René
LAVOIE, Gérard, C.A.
LAVOIE, Lucien
LAVOIE, l'Abbé Raymond
LEBEL, Gérard
LEBEL, l'Abbé Roland
LEPAGE, Dr René-A.
MALLET, Albert
MARQUIS, Pierre

MARTEL, Bernardin
MARTEL, Conrad
MASSE, Elphège
McKIM, A.-C.
McMULLEN, Mme Madeleine
MEUNIER, Raymond
MICHAUD, Jocelyne
MINISTÈRE DES AFFAIRES
CULTURELLES DU QUÉBEC
Archives Nationales
MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE L'EST
DU QUÉBEC, Rivière-du-Loup
OTIS, Claude
OTIS, Mme Georges
PAGE, Mme Suzanne
PARENT, Dr Bernard
PARENT, Mgr Charles-Eugène
PHILIBERT, Céline
PINEAULT, Dr René
PIUZE, Dr Maurice
POLYVALENTE DE MONT-JOLI
RIOUX, J.-E.
ROULEAU, Me Gontran
ROY, Mlle Azilda
SAVARD, Mme Arias

SERVICE DE GÉNEALOGIE
DU QUÉBEC, Québec
SIMARD, l'Abbé Ernest
SOCIÉTÉ GÉNEALOGIQUE
CANADIENNE-FRANÇAISE, Montréal
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST
DU QUÉBEC, Rimouski
SŒURS DOMINICAINES DE LA
TRINITÉ, Matane
ST-AMANT, Claude
ST-GELAIS, Michel
THIBEAULT, Mlle Carmen
THIBEAULT, Mme Georges
THIBEAULT, Jean
THIBEAULT, Mlle Priscille
TREPANIER, l'Abbé Ludger
URSULINES DE MATANE
VANASSE, Conrad
VEILLEUX, Dr Roger
VEZINA, J.-Antoine
VEZINA, Mme Marie-Paule
VEZINA, Mlle Sylvia
VOYER, Eusèbe
WILTERDING, Florence-C.

6- MAQUETTE DE LA COUVERTURE

La maquette de la couverture est une création de Diane Fournier, étudiante en communications graphiques.

Les lignes du contour de ce travail sont écartées et sinueuses pour rappeler la rivière Matane et ses méandres. Sur la partie avant, elles forment un "S" bien approprié au titre du volume, et au dos, on peut y voir un "M" stylisé qui évoque Matane.

La photo du manoir de 1858 occupe la place d'honneur pour rappeler des souvenirs agréables et d'autres sentiments à un grand nombre.

Le lys et le chardon font partie de l'ensemble, en hommage à la contribution harmonieuse des Français et des Écossais, dans le développement de la seigneurie de Matane qui a donné naissance à une ville prospère et à deux municipalités où il fait bon vivre.

Le mérite de cette composition est d'être simple et de signaler des aspects caractéristiques de l'histoire au "pays de Matane".

BIBLIOGRAPHIE

Collaboration Louis Blanchette, Bacc. Hist.

Même si plusieurs références sont tirées de l'*Histoire de Matane* (édition 1977), la présente publication, *Seigneurie de Matane*, fait appel à plusieurs autres sources d'information historique: manuscrits originaux, sources manuscrites imprimées, ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, sources généalogiques, articles de revues, et autres, qui n'ont pas été cités dans l'*Histoire de Mgr Gagnon*.

Pour éviter la confusion parmi les nombreuses références, signalons que lorsque nous citons de longs extraits de l'*Histoire de Matane* qui font déjà appel à ses références bibliographiques, nous nous sommes permis d'enlever le numéro de cette référence.

INTRODUCTION

(1) GAGNON, Mgr Antoine, *Histoire de Matane 1677-1977. Tricentenaire de la Seigneurie*, Publication de la Société d'Histoire de Matane, Rimouski, Impressions des Associés, 1977, 638 pages. Comme la publication fait souvent référence à ce volume, la référence bibliographique se lira désormais comme suit: GAGNON, HDM.

CHAPITRE 1 - NOTIONS GÉNÉRALES

- (2) GAGNON, HDM, pp. 32-33
- (3) GAGNON, HDM, pp. 35 à 44
- (4) GAGNON, HDM, p. 28
- (5) GAGNON, HDM, pp. 23-24
- (6) GAGNON, HDM, pp. 311-312
- (7) GAGNON, HDM, pp. 315-316.

CHAPITRE II - PÉRIODE PRE-SEIGNEURIALE [1613-1672]

- (8) GAGNON, HDM, pp. 51 à 55.
- (9) TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France, Histoire et Institutions*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 24
- (10) Une copie de cette minute est reproduite dans la *Revue d'Histoire de la Gaspésie*, vol. 1, no. 1, (1962), pp. 55-56.
- (11) LEBLANT, Robert et DELAFOSSE, Marcel, "Les Rochelais dans la Vallée du Saint-Laurent (1599-1618)", dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. X, no. 3 (décembre 1956), p. 336.
- (12) TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France. Le comptoir [1604-1627]*, Montréal et Paris, Editions Fides, 1966, p. 463. Désormais, lire: TRUDEL, *Le comptoir*.
- (13) LEBLANT et DELAFOSSE, article cité, p. 342.
- (14) TRUDEL, *Le comptoir*, p. 206, note 72.
- (15) TRUDEL, *Le comptoir*, p. 209.
- (16) TRUDEL, *Le comptoir*, p. 489 (Appendice E).
- (17) TRUDEL, *Le comptoir*, p. 232.
- (18) GAGNON, HDM, pp. 65-66.
- (19) GAGNON, HDM, pp. 73-74.
- (20) GAGNON, HDM, p. 74
- (21) GAGNON, HDM, pp. 99 à 101.
- (25) GAGNON, HDM, p. 109.
- (26) GAGNON, HDM, pp. 110 à 114.

CHAPITRE III - LE REGIME SEIGNEURIAL

- (27) Encyclopédie Pays et Nations. *Le Monde en Couleurs*, tome VI, Montréal, Edition Société Grolier Ltée, 1949, p. 45.
- (28) BILODEAU, Rosaire et collaborateurs, *Histoire des Canadas*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, 676 pages.
- (29) TRUDEL, Marcel, *Le Régime Seigneurial*, Publication de la Société Historique du Canada, Brochure no. 6, 4e édition, 1971, 26 pages.
- (30) TRUDEL, M., *Le Régime Seigneurial*, p. 10.
- (31) TRUDEL, M., *Le Régime Seigneurial*, p. 19.
- (32) TRUDEL, M., *Le Régime Seigneurial*, p. 14.
- (33) Acte notarial manuscrit, Matane, 21 juillet 1845, Matane, conservé aux Archives de la Société d'Histoire de Matane.

CHAPITRE IV - LA SEIGNEURIE DE MATANE

- (34) Copie exacte des titres de la Seigneurie de Matane. Reproduction du texte de la concession officielle de la Seigneurie.
- (35) GAGNON, HDM, pp. 83 à 86.
- (36) Titres de propriété d'Alexandre Fraser, Matane, janvier 1912. Préparé par le notaire J.E. Gagnon, l'état des titres était adressé à M. H.J. Lyons, un des principaux artisans du chemin de fer de Matane à Gaspé, et représentant de M. Beemer, de New York, grand constructeur de chemins de fer.
- (37) GAGNON, HDM, p. 95.
- (38) GAGNON, HDM, pp. 96-97.

CHAPITRE V - MATHIEU D'AMOURS, PREMIER SEIGNEUR [1672-1695]

- (39) GAGNON, HDM, 75-77.
- (40) TRUDEL, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, Collection "Fleur de Lys", 1974, pp. 179-180 et 240 note 26.
- (41) GAGNON, HDM, pp. 77-83.
- (42) GAGNON, HDM, pp. 86-89.
- (43) LANCTOT, Gustave, *Histoire du Canada, vol. II Du régime royal au Traité d'Utrecht [1663-1713]*, Montréal, Beauchemin, 1963, p. 295.

CHAPITRE VI - DONALD MCKINNON, DEUXIEME SEIGNEUR [1781-91]

- (44) GAGNON, HDM, pp. 91-93.
- (45) GAGNON, HDM, p. 288, Article de Georgy Bouffard.
- (46) GAGNON, HDM, pp. 289-292, Article de Georgy Bouffard.

CHAPITRE VII - LA PERIODE FRASER

- (47) Archives de la Société d'Histoire de Matane, Dossier généalogique "Fraser".
- (48) Revue "L'Ovale", vol. 24, no. 6 (déc. 1955) Montréal, p. 2; et Jean-Louis Lafrance, "Célébrations grandioses du bicentenaire de l'arrivée au pays d'Augustin Fraser", dans *Le Soleil*, Québec, 19 octobre 1959.
- (49) GAGNON, HDM, pp. 93-94.
- (50) GAGNON, HDM, p. 94.
- (51) GAGNON, HDM, pp. 94-97.
- (52) Entrevue avec Donat Desbiens, du Petit Matane, en 1974.
- (53) GAGNON, HDM, p. 530.
- (54) GAGNON, HDM, p. 530.
- (55) GAGNON, HDM, p. 530.

- (56) GAGNON, HDM, p. 530.
- (57) ROY, Carmen, Littératures orales en Gaspésie, Musée National du Canada, Bulletin no. 134, 2e édition, Ottawa, 1962, pp. 28-29.
- (58) Archives de la Société d'Histoire de Matane, Dossier "Fraser".
- (59) Recensement de 1831, Archives Publiques du Canada.
- (60) Testament de Samuel Harrisson, daté du 2 juillet 1840.
- (61) Journal de Dougald Fraser, Document manuscrit conservé aux Archives de la Société d'Histoire de Matane.
- (62) Même référence que (61).
- (63) Même référence que (61).

CHAPITRE VIII - LA SEIGNEURIE D'HIER A AUJOURD'HUI

- (64) GAGNON, HDM, pp. 240-241. Article d'Adéodat Murray.
- (65) FOURNIER, Dr Robert, Baie-des-Sables, 1869-1969. Histoire de la paroisse de l'Assomption-de-Notre-Dame, Rimouski, Bellavance, 1969, p. 113. Article de sr Rose-Alice Fournier, r.s.r.
- (66) GAGNON, HDM, pp. 177-178.
- (67) GAGNON, HDM, pp. 178-179. Article de Georgy Bouffard.
- (68) GAGNON, HDM, p. 278.
- (69) FOURNIER, Dr Robert, ouvrage déjà cité, p. 157.
- (70) GAGNON, HDM, p. 563. Article de Réjean Thibault.

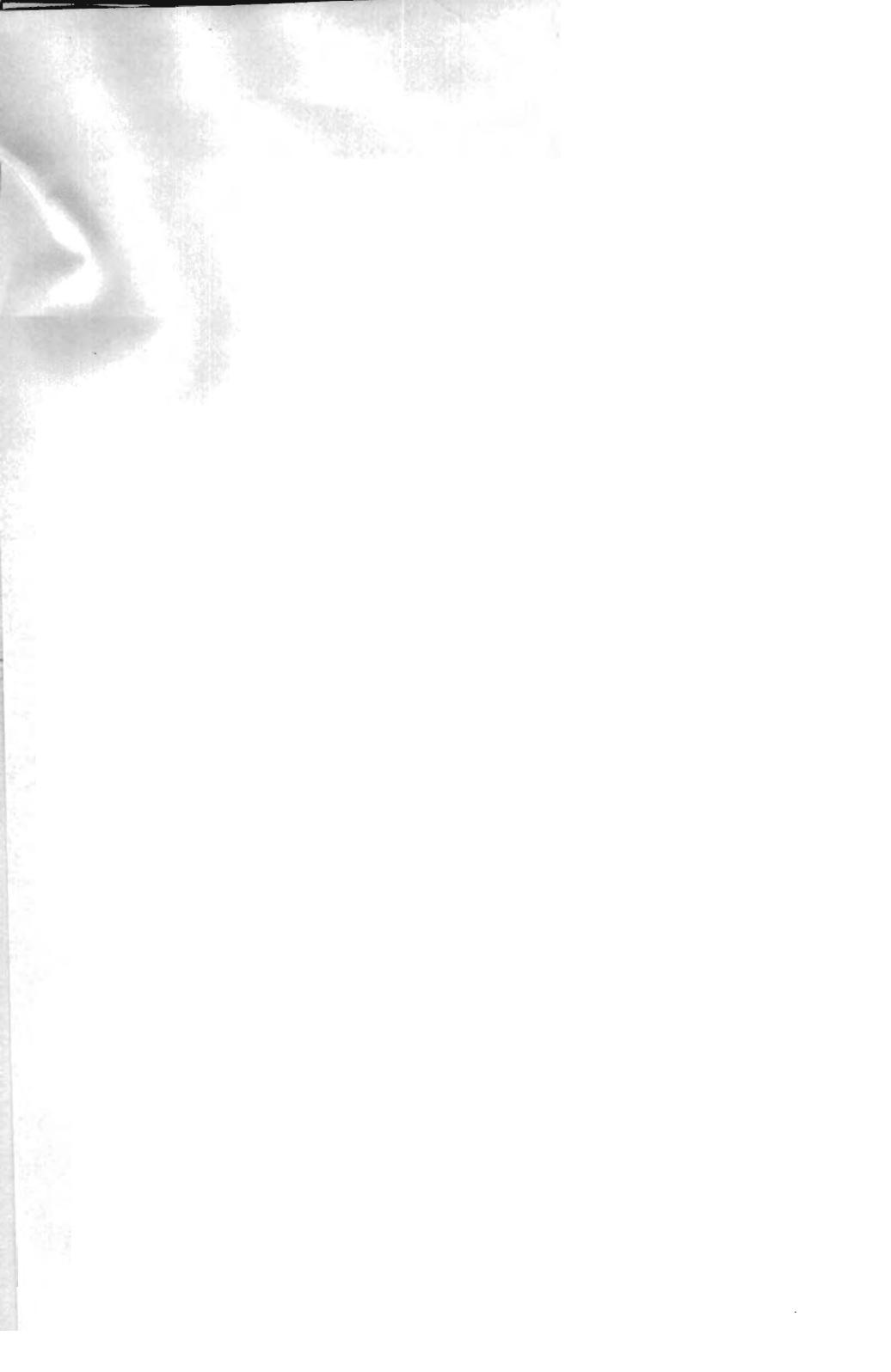
ANNEXES

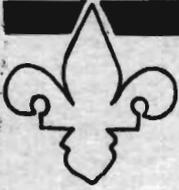
- (1) HORNSTEIN, Walter (Mr & Mrs), The Damours Family in Canada, Escanaba, (Michigan, U.S.A.).
- (2) GAGNON, HDM, pp. 521-524.
- (3) GAGNON, HDM, pp. 548-551.

TABLE DES MATIERES

	Page
Préface	9
Introduction	11
CHAPITRES	
1- NOTIONS GENERALES	15
- Toponymie	15
- Topographie	23
- Havre	25
- Navigation	25
- Rivière	26
11 - LA PERIODE PRE-SEIGNEURIALE [1613-1672]	27
- Les premiers européens	27
- Les Rochelais	32
- Les premiers missionnaires	37
- Missions et missionnaires	39
- Visites de Mgr Plessis et de Mgr Signay	40
III- LE REGIME SEIGNEURIAL	49
- La France au Canada	49
- Modes d'administration et peuplement	50
- La seigneurie	51
- Système de peuplement	52
- Village	53
- Droits et devoirs du seigneur	53
- Droits et devoirs du censitaire	54
- Caractères de ce système	55
- Fin du régime	56
- Un bel exemple de concession de terre	56
IV- LA SEIGNEURIE DE MATANE	61
- Titres de la seigneurie de Matane	61
- Imprécisions dans les textes officiels	64
- Contrat de vente par le shérif à Simon Fraser	66
- Etude des titres et papiers d'Alexandre Fraser	69
- Etat de la succession aujourd'hui - tableau	72
V - MATHIEU D'AMOURS PREMIER SEIGNEUR [1672-1695]	77
- Origines de Mathieu d'Amours	77
- Concession de la seigneurie	81
- Démêlés avec le gouverneur Frontenac	82
- Détails familiaux	86
- Poste de pêche sédentaire	87
VI- DONALD MCKINNON DEUXIEME SEIGNEUR [1781-1791]	91
- Notes biographiques	91
- Développement agricole	93
- Premiers censitaires (1813-1879)	94

VII - LA PERIODE FRASER [1793-1854]	103
- Origines de la famille Fraser	103
- Simon Fraser, troisième seigneur	104
- Jane Mc Callum, quatrième seigneur	105
- Moulin banal	108
- Samuel Harrisson, meunier	110
- Dougald Fraser et Al., quatrième seigneur	115
- Correspondance et livre terrier	118
- Les manoirs	125
VIII- LA SEIGNEURIE DE MATANE HIER ET AUJOURD'HUI ...	129
- Aspects religieux: quatre paroisses	129
- Organisation municipale: trois municipalités	134
- Education	137
- Politique et association	143
- Agriculture, commerce et industrie	146
- Communications	149
- Hygiène publique, santé et professionnels	151
- Marchands et artisans	153
- Militaires	153
CONCLUSION	156
ANNEXES	157
- Liens familiaux	157
- Peuplement	160
- Vie sociale au temps des seigneurs	161
- Dates importantes	166
- Tableau des députés, des maires et des secrétaires	169
- Société d'Histoire: administrateurs, bienfaiteurs et membres de soutien	176
- Description de la maquette de la couverture	177
BIBLIOGRAPHIE	178
TABLE DES MATIERES	181





SEIGNEURIE DE MATANE est un livre nouveau qui contient des éléments inédits sur le régime seigneurial. Toutefois, il n'a pas l'ampleur de L'HISTOIRE DE MATANE publiée, en 1977, par Mgr Antoine Gagnon et des collaborateurs. Ce volume se veut, tout simplement, un essai de synthèse des principaux événements reliés à une époque importante de la vie matanaise.



Cette publication remplace
le Volume XIII, numéros 1 et 2 de la revue
L'Histoire au "Pays" de Matane.